Parc éolien de Château-Gontier

Communautés de communes du Pays de Château-Gontier et du Pays de Meslay-Grez (53)







Le projet éolien des Pays de Château-Gontier et de Meslay-Grez consiste en la création d'un parc éolien situé sur les communes de Gennes-Longuefuye, Château-Gontier-sur-Mayenne, Saint Denis d'Anjou et Bouère, dans le département de la Mayenne (Pays de la Loire). Ce projet est constitué de 11 éoliennes réparties en 2 sites (sites ouest – 6 éoliennes, et site est – 5 éoliennes), de deux postes de livraison, d'un réseau inter-éolien et des accès et aires techniques pour sa construction et sa maintenance.

Ce projet a obtenu quatre permis de construire, par arrêtés préfectoraux du 23 août 2012 ainsi qu'une autorisation d'exploiter au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, par arrêté préfectoral du 22 avril 2014. Ces autorisations ont fait l'objet de plusieurs recours successifs aux termes desquels la cour administrative d'appel de Nantes a, par un arrêt du 27 avril 2021, a sollicité du pétitionnaire, la société FUTURES ENERGIES MAYENNE OUEST qu'il procède à une régularisation de l'avis jugé irrégulier de l'Autorité Environnementale.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent dossier, qui a donc vocation à accompagner un porter à connaissance de régularisation de l'avis de l'Autorité Environnementale. Le bureau d'étude CALIDRIS a ainsi été missionné afin de rédiger une note argumentée relative à la faune et la flore permettant de mettre à jour l'étude d'impact réalisée en 2011 par le bureau d'étude MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT.

Le présent dossier aura pour but de mettre à jour l'inventaire réglementaire et les outils de bioévaluation, d'intégrer une mise à jour des données botaniques. Les impacts initiaux seront rappelés et comparés suite à la mise à jour de l'étude d'impact. Suite à cette analyse les mesures ERC initialement proposées seront conservées, aménagées, renforcées ou supprimées pour répondre aux caractéristiques et impacts de cette mise à jour.



Table des matières

Introduction	2
Cadre général de l'étude	5
1. SITUATION ET DESCRIPTION DU SITE	5
2. PROTECTION ET STATUT DE RARETE DES ESPECES	7
2.1. Protection des espèces	7
2.2. Outils de bioévaluation	
3. DEFINITION DES ENJEUX DE CONSERVATION EN 2021	10
Mise à jour du patrimoine naturel répertorié	12
1. Presentation des aires d'etude	12
2. DEFINITION DES ZONAGES ECOLOGIQUES	14
3. ZONAGES PRESENTS DANS LES AIRES D'ETUDE	14
3.1. Dans la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)	14
3.2. Dans l'aire d'étude immédiate (1 km de la ZIP)	
3.3. Dans l'aire d'étude rapprochée (1 à 10 km de la ZIP)	
3.4. Dans l'aire d'étude éloignée (10 à 20 km de la ZIP)	
3.5. Synthèse	
Etat initial	35
1. EXPERTISE AVIFAUNISTIQUE	35
1.1. Avifaune nicheuse	35
1.2. Avifaune migratrice	
1.2.1 Migration prénuptiale	
1.2.2 Migration postnuptiale	
1.4. Espèces patrimoniales	
1.5. Actualisation des enjeux	
1.5.1 Avifaune nicheuse	
1.5.2 Avifaune migratrice	
1.5.3 Avifaune hivernante	
2. EXPERTISE CHIROPTEROLOGIQUE	
2.1. Espèces patrimoniales 2.2. Actualisation des enjeux	
3. EXPERTISE BOTANIQUE	
3.1. Expertise en 2011	
3.1.1 Synthèse des enjeux	
3.2. Mise à jour de l'inventaire botanique en 2021	
3.2.1 Méthodologie d'inventaire	
3.2.2 Résultats d'inventaire	
4. EXPERTISE ENTOMOLOGIQUE	
4.1. Espèce patrimoniale	
4.2. Actualisation des enjeux	
Analyse des impacts du projet sur le milieu naturel	
1. ANALYSE DES IMPACTS BRUTS	
1.1. Impacts directs	
1.2. Impacts indirects	
 Synthèse des impacts bruts sur par espèces Mesures d'evitement, de reduction, compensatoires et d'accompagnement 	
MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT 2.1. Mesures d'évitement	
۲٫۱۲ IVICJUICJ U CVICCIIICIII	



2.2.	Mesures de réduction	101
2.3.	Analyse des impacts résiduels après application des mesures environn	ementales par
espèc	ces	105
2.4.	Analyse des impacts résiduels après application des mesures environnemen 116	tales pas classe
2.5.	Mesures compensatoires	117
2.6.	Mesures d'accompagnement	118
2.7.	Mesures de suivis post-implantation	120
Conclusion		125
Bibliograph	nie	127



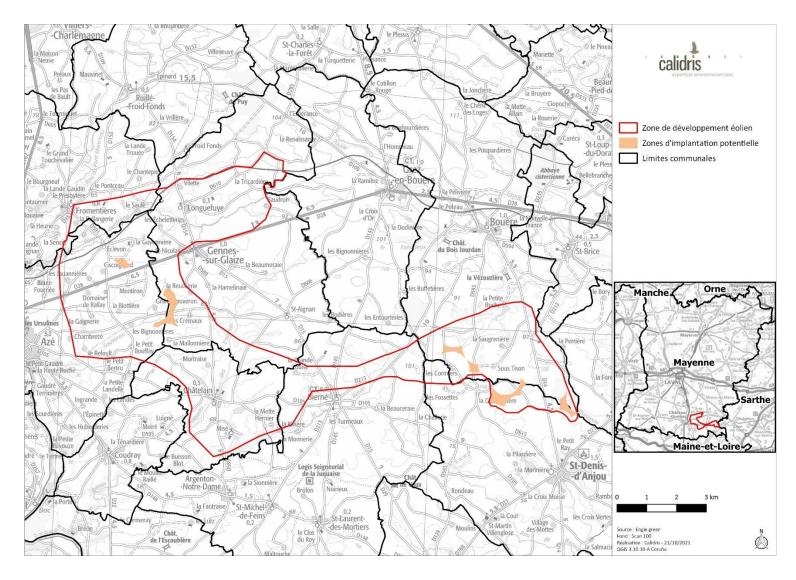


1. Situation et description du site

Le projet de parc éolien de Château-Gontier se situe dans le département de la Mayenne, en région Loire-Atlantique. Située au sud-est du département, la zone d'étude correspond à la Zone de Développement Eolien (ZDE). Elle se situe au cœur de l'entité paysagère « Haut Anjou Mayennais » dans l'Atlas des Paysages de la Mayenne (source DDT).

Les deux vallées, de la Mayenne à l'Ouest, et de la Sarthe à l'Est, encadrent la zone. Le climat est de type océanique avec des vents dominants de secteur Ouest. Le paysage est essentiellement bocager, avec un secteur plus ouvert situé sur le plateau de la D28.





Carte 1 : Localisation de la ZDE et des ZIP du projet de parc éolien de Château-Gontier



2. Protection et statut de rareté des espèces

2.1. Protection des espèces

Les espèces animales figurant dans les listes d'espèces protégées ne peuvent faire l'objet d'aucune destruction ni d'aucun prélèvement, quels qu'en soient les motifs évoqués.

De même pour les espèces végétales protégées au niveau national ou régional, la destruction, la cueillette et l'arrachage sont interdits.

L'étude d'impact se doit d'étudier la compatibilité entre le projet d'aménagement et la réglementation en matière de protection de la nature. Les contraintes réglementaires identifiées dans le cadre de cette étude s'appuient sur les textes en vigueur au moment où l'étude est rédigée.

Droit européen

En droit européen, la protection des espèces est régie par les articles 5 à 9 de la directive 09/147/CE du 26/01/2010, dite directive « Oiseaux », et par les articles 12 à 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore ».

L'État français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001).

Droit français

En droit français, la protection des espèces est régie par le code de l'Environnement :

« **Art. L. 411-1.** Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle



biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel;

 3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales; [...]».

Ces prescriptions générales sont ensuite précisées pour chaque groupe par un arrêté ministériel fixant la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette protection et les modalités précises de celle-ci (article R. 411-1 du CE - cf. tableau ci-après).

Par ailleurs, s'agissant plus particulièrement de l'avifaune, il est à noter que l'arrêté du 29 octobre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, a vocation à protéger tant les espèces d'oiseaux qu'il vise que les éléments biologiques indispensables à la reproduction et au repos.

<u>Remarque</u>: des dérogations au régime de protection des espèces de faune et de flore peuvent être accordées dans certains cas particuliers listés à l'article L.411-2 du code de l'Environnement. L'arrêté ministériel du 19 février 2007 consolidé le 4 juin 2009, en précise les conditions de demande et d'instruction.

Tableau 1 : Synthèse des textes de protection de la faune et de la flore applicables sur l'aire d'étude

	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Oiseaux	2 avril 1979 dite directive	Arrêté du 29 octobre 2009 consolidé au 6 décembre fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.	Aucun statut de protection
Mammifères, reptiles, amphibien et insectes	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 modifié le 15 septembre 2012 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection Arrêté du 9 juillet 1999 consolidé au 30 mai 2009 fixant la liste des espèces de vertébrés protégés menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection	Aucun statut de protection



Tableau 1 : Synthèse des textes de protection de la faune et de la flore applicables sur l'aire d'étude

	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental	
Flore	21 mai 1992, dite directive « Habitats /	Arrêté du 20 janvier 1982 modifié le 31 aout 1995 fixant la liste des espèces de flores protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la	

2.2. Outils de bioévaluation

Les listes d'espèces protégées ne sont pas nécessairement indicatrices de leur caractère remarquable. Si pour la flore les protections légales sont assez bien corrélées au statut de conservation des espèces, aucune considération de rareté n'intervient par exemple dans la définition des listes d'oiseaux protégés.

Cette situation nous amène à utiliser d'autres outils, pour évaluer l'importance patrimoniale des espèces présentes: listes rouges, synthèses régionales ou départementales, liste des espèces déterminantes, littérature naturaliste, etc. Ces documents rendent compte de l'état des populations des espèces et habitats dans les secteurs géographiques auxquels ils se réfèrent: l'Europe, le territoire national, la région, le département. Ces listes de référence n'ont cependant pas de valeur juridique.

Tableau 2 : Synthèse des outils de bioévaluation faune/flore utilisée dans le cadre de cette étude

	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
	European Red List of Vascular Plants (BILZ et al., 2011)	France, flore vasculaire de France	Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire - Evaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN : Document validé par l'UICN le 21/10/2015 et par le CSRPN le 26/11/2015 (Dortel F., Magnanon S., Brindejonc O., 2015)
Flore		Liste rouge des espèces menacées en France, orchidées de France métropolitaine (UICN FRANCE et al., 2010)	Actualisation de la liste des plantes messicoles en Pays de la Loire (version 2) et établissement d'une liste de messicoles prioritaires pour la région (MESNAGE, 2015)
		PNA messicoles (CAMBECEDES <i>et al.</i> , 2012)	Liste des plantes vasculaires invasives des Pays de la Loire. Liste 2015 (DORTEL & LE BAIL, 2019)
Habitats	-	-	Bioévaluation des groupements végétaux en Pays de la Loire (Guitton (coord.), 2015)



Tableau 2 : Synthèse des outils de bioévaluation faune/flore utilisée dans le cadre de cette étude

	Niveau européen Niveau national		Niveau régional et/ou départemental
Avifaune	European Red List of Birds (BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2015)	Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (UICN FRANCE, MNHN, LPO et al., 2016)	Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire (LPO, 2014)
Mammifères	The status and distribution of European mammals (TEMPLE & TERRY, 2007)	Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine (UICN FRANCE <i>et al.</i> , 2017)	Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale (LPO, 2020)
Insectes	European Red List of Butterflies (Swaay et al., 2010) European Red List of Dragonflies (Kalkman et al., 2010) European Red List of Saproxylic Beetles (NIETO & ALEXANDER, 2010) European Red List of Bees (NIETO et al., 2014) European Red List of Grasshoppers, Crickets and Bush-crickets (HOCHKIRCH et al., 2016)	Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET & DEFAUT, 2004) Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine (UICN FRANCE et al., 2012) Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Libellules de France métropolitaine (UICN FRANCE, MNHN, OPIE et al., 2016)	Liste des espèces déterminantes des ZNIEFF continentales en Pays de la Loire (version 2015) Plan national d'actions en faveur des odonates: Déclinaison Pays de la Loire (GRETIA, 2012)
Reptiles et Amphibiens	European Red List of Reptiles (Cox & TEMPLE, 2009) European Red List of Amphibians (TEMPLE & Cox, 2009)	Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN FRANCE et al., 2015)	Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire (Coord. Régionale LPO Pays de la Loire, 2009).

3. Définition des enjeux de conservation en 2021

Un niveau d'enjeu de conservation est attribué pour chaque espèce ou habitat naturel en fonction des outils de bioévaluation aux niveaux européen, national et régional (Tableau 3). L'enjeu le plus important issu des différents outils est retenu comme enjeu final.

Tableau 3 : méthodologie de détermination des enjeux par espèce animale ou végétale

Niveau d'enjeu	Définition
Fort	 Espèce menacée sur une liste rouge, c'est-à-dire cotée « Vulnérable » (VU), « En danger » (EN) ou « En danger critique » (CR) Espèce cotée « Disparue au niveau régional » (RE) sur une liste rouge Espèce inscrite comme prioritaire à l'annexe II de la directive « Habitats »
Modéré	 Espèce cotée « Quasi menacée » (NT) sur une liste rouge Espèce inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux » pour les oiseaux Espèce inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats » pour les autres espèces animales et la flore Espèce déterminante ZNIEFF, uniquement si aucune liste rouge n'existe au niveau régional



Niveau d'enjeu	Définition
Faible	 Espèce cotée « Préoccupation mineure » (LC) sur une liste rouge Espèce cotée « Données insuffisantes » (DD) sur une liste rouge
Nul	 Espèce cotée « Non applicable » (NA) sur une liste rouge Espèce cotée « Non évaluée » (NE) sur une liste rouge





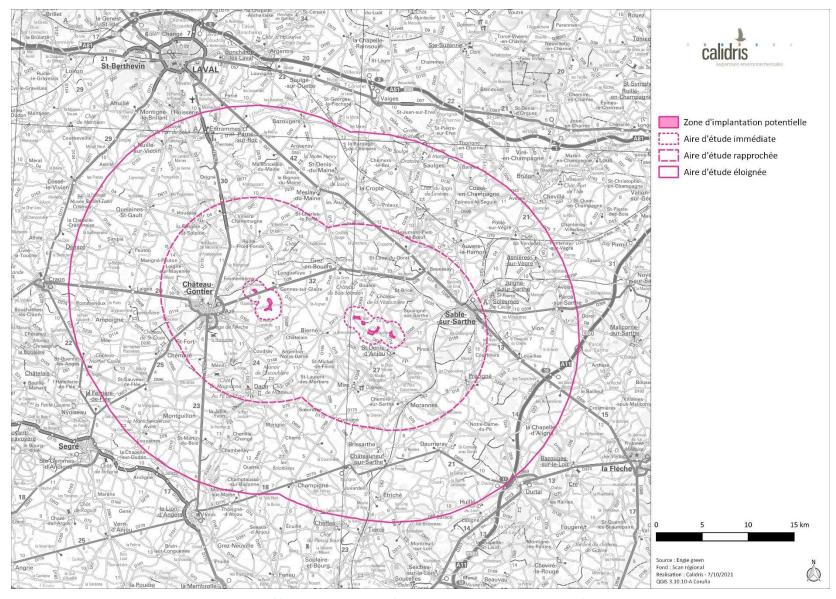
1. Présentation des aires d'étude

Pour la définition des aires d'étude, nous avons repris les préconisations du guide de l'étude d'impact des parcs éoliens (DGPR, 2016). Dans ce document il est prévu de définir trois aires d'étude comme détaillées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Définition des aires d'étude

Nom	Définition
Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)	C'est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.
Aire d'étude immédiate (quelques centaines de mètres autour de la ZIP)	L'aire d'étude immédiate inclut la ZIP et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres ; c'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées en vue d'optimiser le projet retenu. A l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).
L'aire d'étude rapprochée (1 - 10 km autour du projet)	L'aire d'étude rapprochée correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune volante. Ce périmètre sera variable selon les espèces et les contextes, selon les résultats de l'analyse préliminaire.
L'aire d'étude éloignée (10 - 20 km autour du projet)	Cette zone englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiable ou remarquable (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimite, ou sur les frontières biogéographiques (types de milieux, territoires de chasse de rapaces, zones d'hivernage, etc.). Pour la biodiversité, l'aire d'étude éloignée pourra varier en fonction des espèces présentes. L'aire d'étude éloignée comprendra l'aire d'analyse des impacts cumulés du projet avec d'autres projets éoliens ou avec de grands projets d'aménagements ou d'infrastructures.





Carte 2 : Aires d'études de la Zone d'Implantation Potentielle de Château-Gontier



2. Définition des zonages écologiques

Le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) a été consulté en 2021 afin d'actualiser l'inventaire réglementaire réalisé lors de l'étude d'impact initiale, en 2011.

L'ensemble des zonages se rapportant au patrimoine naturel, ainsi que le site du département pour les espaces naturels sensibles, et le site du conservatoire d'espaces naturels. Ont également été consultés les plans nationaux d'actions.

3. Zonages présents dans les aires d'étude

3.1. Dans la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aucun zonage du patrimoine naturel n'est recensé au sein des zones d'implantation potentielle.

3.2. Dans l'aire d'étude immédiate (1 km de la ZIP)

Une ZNIEFF de type I est recensée dans l'aire d'étude immédiate.

Tableau 5 : Zonages du patrimoine naturel dans l'aire d'étude immédiate

Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Statut après actualisation en 2021
		Zone Nature	lle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I	
BOCAGE DE LA CORBELIERE	0,862 km	520320003	Cette petite zone bocagère préservée, repose sur des schistes briovériens, exposés au Sud. Ce sont des sols très séchants. Intérêt: botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 00003152

3.3. Dans l'aire d'étude rapprochée (1 à 10 km de la ZIP)

Une ZSC, 24 ZNIEFF de type I, huit ZNIEFF de type II, un Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et quatre Espaces Naturels Sensibles (ENS) se situent entre 1 et 10 kilomètres autour de la ZIP. A cela se rajoute la ZNIEFF recensée dans l'aire d'étude immédiate.

Tableau 6 : Zonages du patrimoine naturel dans l'aire d'étude immédiate



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN, CEN Pays de la Loire)	Statut après actualisation en 2021
			Zone de Conservation Spéciale	
BASSES VALLEES ANGEVINES, AVAL DE LA RIVIERE MAYENNE ET PRAIRIES DE LA BAUMETTE	5,848 km	FR5200630	Les caractéristiques et contraintes écologiques du site ainsi que le maintien d'activités socio-économiques extensives permettent le maintien de milieux aquatiques, palustres et bocagers spécifiques. Cependant, ces milieux restent de superficie limitée. Habitats naturels recensés au FSD: 3140, 3150, 6430, 6510, 8230, 91E0 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE: Grand Murin, Castor d'Europe, Bouvière, Gomphe serpentin, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes, Grand Capricorne, Lamproie marine, Grande alose, Alose feinte atlantique, Triton crêté, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein	Toujours présente, anciennement nommée « Basses Vallées Angevines »
	Zor	ne Naturelle o	l'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I	
BOIS DE GAUDREE ET CARRIERES DE LA FOSSE-BOIS DE LA TERRERIE	9,938 km	520005891	Les escarpements rocheux dominants la rivière la Mayenne sont couverts de bois frais abritant une végétation printanière riche et typique. Intérêts: entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation
BORDS DE ROUTE A L'OUEST DE MAREIL	8,397 km	520016202	Bords de route abritant une espèce végétale protégée dans les Pays de la Loire et en limite nord-ouest de son aire de répartition: le Peucédan de France (Peucedanum gallicum). Intérêt: botanique	Ajoutée après actualisation
LE RUISSEAU DES VALLEES	9,493 km	520320018	Vallon encaissé et boisé traversé par un ruisseau affluent de la Mayenne, qui offre une belle diversité de milieux botaniques avec des plantes rares, et héberge une diversité de lépidoptères et d'odonates. Belle population de ptéridophytes sous les boisements avec une espèce rare. Présence d'affleurements rocheux et de pelouses sèches à exposition ensoleillée unique pour cette partie de la vallée de la Mayenne. Intérêts: entomologique et botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 20150001
COTEAU BOISE DE CHANTEMESLE ET CARRIERE DE LA MORLIERE	9,486 km	520015229	Cette zone est constituée de terrains primaires d'âge Dévonien avec notamment des calcaires argileux de la formation de Saint Cénéré et des siltites argilo micacées de la formation de Gahard. Cette dernière est bien visible dans la carrière de la Morlière dans la partie ouest de la zone. Intérêt: botanique	Ajoutée après actualisation



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN, CEN Pays de la Loire)	Statut après actualisation en 2021
MARAIS DE LA BAVOUZE	4,597 km	520005886	La rivière la Mayenne offre à la région une qualité paysagère incontestable au travers d'un bocage préservé. Situé sur des alluvions récentes, la zone offre des prairies pâturées, des dépressions longuement inondées, des saulaies, des mégaphorbiaies de végétation aquatique. Intérêt: botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 00003065
FORET DE PINCE A L'OUEST DE SAINT BARTHELEMY	5,533 km	520016203	Ces parcelles forestières occupées majoritairement par la chênaie acidiphile hébergent la plus abondante population connue en Sarthe d'une espèce végétale protégée dans les Pays de la Loire et en limite de son aire de répartition dans notre département. Il s'agit de la Bruyère vagabonde (<i>Erica vagans</i>). Intérêt: botanique	Ajoutée après actualisation
LA RONGERE	8,514 km	520005890	Coteau boisé surplombant la rivière La Mayenne entrecoupé de pelouses rases. En aval du coteau des zones humides ponctuelles bordent la rivière. Ce site possède une riche végétation printanière de bois frais Intérêts: ornithologique, entomologique et botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 30680001
COTEAUX DE LA TAUDE ENTRE LE TERTRE ET LA BEAUPLETTERIE	4,888 km	520030004	La rivière la Taude a entaillé le massif calcaire dit de la "formation de Sablé". Il en résulte des coteaux exposés au sud et recouvert d'une végétation naturelle de pelouses rases. Cet ensemble forme un gradient allant des habitats aquatiques aux habitats thermophiles et xérophiles lorsque le sol devient très peu épais. Intérêt: botanique	Ajoutée après actualisation
VALLEE DE LA MAYENNE A L'ECLUSE DE FORMUSSON	7,866 km	520016138	La rivière la Mayenne est régulée par de nombreuses écluses. La première d'entre elles, située sur le territoire départemental est celle de Formusson. Une zone de frayères est présente en aval de l'écluse. Intérêts: ichtyologique et ornithologique	Toujours présente, anciennement identifiée 20150005 et nommée « Vallée de la Mayenne à Formusson »
COTEAU ROCHEUX DE LA PILARDIERE	1,922 km	520320002	Le coteau de la Piardière repose sur des formations briovériennes de seltites vertes. Elles sont affleurantes dans l'extrémité Nord du coteau. Exposé Sud Ouest, le coteau est très sec et développe une végétation mésoxérophile dans sa partie haute. Intérêt: botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 00003153



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN, CEN Pays de la Loire)	Statut après actualisation en 2021
BOIS DE GOUBY	6,039 km	520015231	Le bois de Gouby, est un bosquet de 15 ha sur sol limoneux quaternaire. Situé dans le sud du département, il possède des végétations à tendance thermophile (faciès à robiniers faux acacia) sur les secteurs le plus secs. Dans d'autres secteurs le frêne est présent ainsi que le châtaignier marquant respectivement une humidité et une acidité plus grande. Intérêt: botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 00003126
COMBLES DANS LE BOURG DE PRECIGNE	9,486 km	520015083	Les combles de ce bâtiment constituent un site de reproduction pour deux espèces de Chiroptères protégées sur l'ensemble du territoire national : il s'agit du Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum) et du Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus). Intérêt : mammalogique	Ajoutée après actualisation
PRAIRIES DE LA SARTHE DE MOYRÈS À LA VOUTONNE	3,259 km	520015201	Cette zone inondable représente certainement le dernier grand ensemble à peu près homogène de prairies humides dans le département de la Sarthe, bordant la rivière éponyme. Peu artificialisées par rapport au contexte local, mais de plus en plus menacées, elles accueillent tout de même six espèces végétales protégées. Intérêts: ichtyologique, batrachologique, entomologique et botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 00004084
ANCIENNES CARRIERES DE L'HOMMEAU	6,457 km	520015249	Ces deux anciennes carrières de calcaire d'âge tournaisien dite formation de Grez en Bouère, sont aujourd'hui abandonnées et partiellement recolonisées par la végétation. L'une est ennoyée, les deux autres le sont temporairement. Elles sont colonisées par une végétation caractéristique de sols calcaires. Intérêts: entomologique et botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 00003098
MARE FORESTIERE AU SUD -EST DE BEAUFORT	5,928 km	520016200	Mare forestière à vocation cynégétique n'ayant d'autre intérêt que celui d'accueillir un espèce végétale protégée au niveau national et inscrite sur le Livre Rouge (Tome II) de la Flore menacée de France. Il s'agit d'une fougère aquatique: la Pilulaire (<i>Pilularia globulifera</i>). Intérêt: botanique	Ajoutée après actualisation



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN, CEN Pays de la Loire)	Statut après actualisation en 2021
COTEAUX DE LA TAUDE ENTRE LE GRAND JOUBERT ET LE PETIT JOUBERT	5,084 km	520030005	La ZNIEFF est une zone bocagère sur terrains calcaires, traversée par la rivière La Taude. Ce sont des calcaires de la série des calcaires de Bouère, datés du Tournaisien. La topographie en coteaux, plateau et fond de vallée permet une succession de végétation. C'est dans la série des coteaux que la diversité végétale est la plus intéressante. Intérêts: ornithologique et botanique	Ajoutée après actualisation
PRE HUMIDE DE COURTEMICHE	5,632 km	520015243	Les prés humides de Courtemiche sont sur des argiles tertiaires dites "argiles des Agêts". Ces prairies sont donc humides et les dépressions se remplissent d'eau et ne s'assèchent que lors de la période estivale. Sur ces terrains argileux se développe une végétation caractéristique de prairies humides et de dépressions inondées. Ce site est aussi le site le plus intéressant pour les odonates, dans le département. Intérêts: herpétologique, ornithologique, entomologique et botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 00003093 et nommée « Prairies humides de Courtemiche »
ETANG DE CURESSY	7,004 km	520005872	Situé en bordure de forêt , cet étang très ancien possède une végétation aquatique remarquable. La prairie humide en queue d'étang est aussi remarquable par le cortège d'espèces présentes. Il est certain que la gestion durable qui en est fait assure la pérennité de la richesse de ce biotope. Intérêts: herpétologique, ornithologique, entomologique et botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 30550001
CARRIERES ET FOUR A CHAUX DE BOIS JOURDAN	3,651 km	520005873	Situées à l'Ouest du bourg de Bouère, les anciennes carrières de marbre sont constituées de calcaire dit "calcaire de Bouère" daté des Tournaisiens supérieurs localisé au synclinal de Bouère. S'y développe une végétation caractéristique de pelouses sèches oligotrophes sur les anciens carreaux et sur les déblais. Intérêts: batrachologique, ornithologique, entomologique et botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 00003056
SABLIERE DE MALABRY	4,084 km	520005874	Cette ancienne carrière de sable constituée d'alluvions modernes et de très basses terrasses de site de nidification à une espèce d'hirondelle figurant sur la liste rouge régionale. Elle héberge également une espèce végétale protégée au niveau national. Intérêts: ornithologique et botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 00003135



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN, CEN Pays de la Loire)	Statut après actualisation en 2021
ETANG AU NORD-EST DE SAINT BARTHELEMY	7,258 km	520016201	Il s'agit, au sein d'un environnement forestier dominé par le Pin maritime, d'un étang accueillant, sur l'une de ses berges une espèce végétale protégée au niveau national et inscrite sur le Livre Rouge (Tome II) de la Flore menacée de France, à savoir la Pilulaire (<i>Pilularia globulifera</i>). Intérêt: botanique	Ajoutée après actualisation
ETANG AU NORD DE LA GOUMONNERIE	7,14 km	520015193	Pièce d'eau anthropisée, à vocation de loisirs, abritant une espèce végétale protégée au niveau national et inscrite sur le Livre Rouge (Tome II) de la Flore menacée de France. Il s'agit d'une fougère aquatique: la Pilulaire (Pilularia globulifera). Intérêt: botanique	Ajoutée après actualisation
FORET DE VALLES	9,303 km	520005860	Le massif forestier de Valles est un ensemble naturel avec des milieux diversifiés : étangs, prairies humides à tendance tourbeuses, landes sèches. Intérêts : herpétologique, ornithologique, entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation
ROCHERS DE LA VALLEE DE LA MAYENNE A DAON	9,204 km	520016137	Rochers et falaises de formation silto gréscuses d'âge biovérien. Les affleurements rocheux orientés à l'ouest et possédant une végétation arborescente dense qui procure une ombre fraiche favorable aux ptéridophytes. Intérêt: botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 20150004 et nommée « Rochers de la vallée de la Mayenne »
	Zon	e Naturelle d	l'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type II	
VALLEE DE LA MAYENNE EN MAINE-ET- LOIRE	7,827 km	520004467	Vallée étroite présentant de nombreux coteaux boisés abrupts en rive droite, ainsi que de nombreuses zones humides et boisements en bordure de rivière. Intérêts: ichtyologique, batrachologique, ornithologique, mammalogique, entomologique et botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 20150000 et nommée « Vallée de la Mayenne, avec des prairies humides offrant de grandes potentialités biologiques »
BORDS DE LA MAYENNE ENTRE SAINT- SULPICE ET ORIGNE	6,294 km	520005889	La rivière la Mayenne a entaillé les socles primaires et a façonné une vallée encaissée aux versants abrupts. Intérêts: mammalogique, entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN, CEN Pays de la Loire)	Statut après actualisation en 2021
BASSES VALLEES ANGEVINES	5,512 km	520015393	Les Basses Vallées Angevines constituent l'un de derniers grands ensembles de prairies inondables de France et sans doute l'un des mieux conservés. Leur caractère inondable et leur grande diversité biologique leur ont valu d'être classées zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar, et d'être proposées au titre de la Directive Habitats pour entrer dans le réseau Natura 2000. Intérêts: ichtyologique, herpétologique, ornithologique, mammalogique, entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation
BOIS DU PUY	5,708 km	520015251	Massif forestier de petite taille sur des sables et graviers de plateaux, d'âge pliocène présumé, souvent empâtés d'argile sur la majeure partie de sa surface. En périphérie au Nord, nous avons des formations paléozoïques datés du tournaisien supérieur et au Sud, des roches de la formation de Changé. Nous avons à la fois des végétations neutres à basiques (chênaies charmaies) et des végétations acides (secteurs à châtaigniers). Intérêts: entomologique et botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 31000000
VALLEE DE LA SARTHE AU NIVEAU DU PORT DE JUIGNE	8,975 km	520620052	Entre Sablé-sur-Sarthe et Juigné-sur-Sarthe, la ZNIEFF comprend la Sarthe et ses prairies et boisements alluviaux. Elle intègre également deux ZNIEFF de type 1, le "COTEAU DU PORT DE JUIGNE" et la "PILE NORD DU VIADUC DE PORT-ETROIT". Intérêts: entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation
FORET DE PINCE	4,291 km	520014661	Ce petit massif forestier de l'extrême sud-ouest sarthois, dominé par le chêne, à moitié enrésiné (principalement par le Pin maritime), accueille plusieurs espèces végétales rares et protégées. Intérêts: ornithologique et botanique	Ajoutée après actualisation
FORET DE BELLEBRANCHE ET BOCAGE DES COTEAUX DE LA TAUDE	4,847 km	520005871	Cet ensemble écologique regroupe des massifs forestiers, des étangs, des prairies humides, des coteaux calcaires et le bocage entre ses éléments forts. Intérêts: herpétologique, ornithologique, entomologique et botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 30550000 et nommée « Forêt domaniale de Bellebranche »
COTEAU DE BALTAZAR	1,334 km	520015241	Coteau gréseux avec un horizon carbonaté qui s'articule dans le paysage autour d'un filon de rhyolites et de microgranite. Ces deux dernières roches plus résistantes à l'érosion ont permis le maintien de ce coteau. Lieu d'une très ancienne culture de la vigne, ce	Toujours présente, anciennement identifiée 30910000



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN, CEN Pays de la Loire)	Statut après actualisation en 2021
			coteau aujourd'hui héberge une diversité de milieux et de biotopes.	
			Intérêts : ornithologique et botanique	
			Conservatoire d'Espaces Naturels	
PRES DE LA CONRAIE	6,012 km	FR1504346	Il s'agit de prairies de fauche alluviales bordant la rivière Sarthe. L'hiver, les crues recouvrent la quasitotalité des parcelles. Le site présente un caractère bocager bien préservé, qui participe à la qualité de son patrimoine naturel et paysager. Peu artificialisé par rapport au contexte local, mais de plus en plus menacé, ce site accueille quatre espèces végétales protégées.	Ajoutée après actualisation
			Espaces Naturels Sensibles	
SABLIERE DE MALABRY	4,084 km		Conf Tableau 3 – ZNIEFF I	Ajoutée après actualisation
RIVIERE MAYENNE	3,886 km		Conf Tableau 3 –ZSC	Ajoutée après actualisation
FORET DE BELLEBRANCHE	4,850 km		Conf Tableau 3 – ZNIEFF II	Ajoutée après actualisation
BASSES VALLEES DE LA MAYENNE	7,827 km		-	Ajoutée après actualisation

3.4. Dans l'aire d'étude éloignée (10 à 20 km de la ZIP)

Deux sites Natura 2000 (1 ZSC et 1 ZPS), 30 ZNIEFF de type I, huit ZNIEFF de type II, une zone RAMSAR, une ZICO, deux Espaces Naturels Sensibles ont été recensés dans l'aire d'étude éloignée. A ces zonages se rajoutent ceux détaillés dans les tableaux précédents.

Tableau 7 : Zonages du patrimoine naturel dans l'aire d'étude éloignée

Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Statut après actualisation en 2021		
Zone Spéciale de Conservation						



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Statut après actualisation en 2021		
VALLEE DE L'ERVE EN AVAL DE SAINT-PIERRE- SUR-ERVE	15,166 km	FR5200639	Le site renferme une bonne diversité d'habitats d'intérêt communautaire sur une superficie réduite : côteaux secs couverts de pelouses calcicoles, pentes rocheuses calcaires avec formations à Buis, pelouses et prés-bois avec faciès à Genévrier. Ces habitats sont d'une grande originalité dans ce secteur en limite du Massif armoricain. Ils sont globalement bien conservés et des actions de gestion conservatoire sont actuellement entreprises. Habitats naturels recensés au FSD: 5110, 5130, 6110, 6210, 8210, 8310 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE: Azuré du Serpolet, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl	Ajoutée après actualisation		
			Zone de Protection Spéciale			
BASSES VALLEES ANGEVINES ET PRAIRIES DE LA BAUMETTE	11,981 km	FR5210115	Les Basses Vallées angevines sont reconnues comme zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar. C'est un site exceptionnel pour sa faune, sa flore et ses habitats, et plus particulièrement pour les oiseaux. Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE: Goéland leucophée, Sterne pierregarin, Sterne naine, Guifette moustac, Guifette noire, Hibou des marais, Martin-pêcheur d'Europe, Alouette lulu, Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique, Pie-grièche écorcheur, Grèbe huppé, Grand Cormoran, Blongios nain, Héron bihoreau, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Héron cendré, Héron pourpré, Cigogne noire, Cigogne blanche, Spatule blanche, Canard siffleur, Canard chipeau, Sarcelle d'hiver, Canard colvert, Canard pilet, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligule milouin, Fuligule nyroca, Bondrée apivore, Milan noir, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Balbuzard pêcheur, Faucon pèlerin, Marouette ponctuée, Marouette de Baillon, Râle des genêts, Foulque macroule, Echasse blanche, Avocette élégante, Pluvier doré, Vanneau huppé, Chevalier combattant, Bécassine sourde, Bécassine des marais, Barge à queue noire, Courlis cendré, Chevalier gambette, Mouette mélanocéphale, Mouette rieuse, Goéland brun	Ajoutée après actualisation		
	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I					
LES COTEAUX DE LA GALARDIERE	15,256 km	520005869	Ensemble de pelouses à graminées sur la formation de calcaire de Sablé. Ces coteaux calcicoles mésoxérophiles hébergent une flore riche et diversifiée. Intérêts: herpétologique, entomologique et botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 30540002		



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Statut après actualisation en 2021
COMBLES D'UNE MAISON PARTICULIERE, RUE DE L'EGLISE, CHÂTEAUNEUF- SUR-SARTHE	14,417 km	520030076	Site de reproduction d'importance régionale (PNAC2, 2013) composé d'une partie de comble d'une ancienne dépendance de collège désormais inutilisée. Les chauves-souris se tiennent dans une partie de combles et visitent à l'occasion le reste du bâti. Ce site abrite une colonie de Grands Rhinolophes (max 50 femelles) et de Murins à oreilles échancrées (100 femelles au moins). Intérêt: mammalogique	Ajoutée après actualisation
EGLISE DE BALLEE	12,802 km	520030106	Combles de l'église accueillant une colonie de Grand Murin. Intérêt : mammalogique	Ajoutée après actualisation
BORD DE ROUTE ET LISIERE ENTRE LA MESSERIE ET LA CITE D'ALSACE	12,356 km	520016207	Bords de route abritant une espèce végétale protégée dans les Pays de la Loire et en limite nord-ouest de son aire de répartition: le Peucedan de France (Peucedanum gallicum). Intérêt : botanique	Ajoutée après actualisation
PRAIRIES ET BOCAGE SUR LES BORDS DE LA SARTHE A DAUMERAY	12,026 km	520016111	Milieu prairial d'une grande richesse botanique. Importantes populations d'orchidées , dont plusieurs espèces rares ou peu communes dans la région, ainsi que d'une ptéridophyte rare en Maine-et-Loire. Intérêts: ornithologique, entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation
BOIS AU NORD DES TREIZE VENTS	15,348 km	520016206	Il s'agit d'un versant boisé de la Vègre, en exposition est, présentant une flore vernale typique mais commune dans le département. Intérêt : botanique	Ajoutée après actualisation
BASSES VALLEES ANGEVINES- PRAIRIES ALLUVIALES DE LA MAYENNE, DE LA SARTHE ET DU LOIR	16,035 km	520015394	Les Basses Vallées Angevines constituent l'un des derniers grands complexes de prairies inondables de France et sans doute l'un des mieux conservés. Intérêts: ichtyologique, herpétologique, ornithologique, mammalogique, entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation
LES GROTTES DE SAULGES	18, 377 km	520005868	Le secteur des grottes de Saulges est unique dans le département et dans le Massif armoricain. Le calcaire primaire travaillé par la rivière l'Erve donne une forme particulière au paysage : celui d'un petit canyon. Une végétation mésoxérophile, voire xérophile s'est adaptée sous la forme d'une buxaie unique pour le	Toujours présente, anciennement identifiée 30540001



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Statut après actualisation en 2021
			Massif armoricain. La flore mycologique est également unique et plusieurs espèces présentent un intérêt européen. Intérêts: herpétologique, ornithologique, mammalogique, entomologique et botanique	
PRAIRIE TOURBEUSE A PARCE-SUR- SARTHE	19,589 km	520620050	Située sur la commune de Parcé-sur-Sarthe au lieu-dit le Petit Montsoreau, cette zone correspond à une prairie tourbeuse abritant une flore particulière et typique de cet habitat avec notamment la Valériane dioïque (<i>Valeriana dioica</i>), la Laîche blonde (<i>Carex hostiana</i>) et la Laîche puce (<i>Carex pulicaris</i>). Intérêt: botanique	Ajoutée après actualisation
COTEAU BOISES AU SUD DE L'ECLUSE DE PERSIGAN A HAUTEUR DE NUILLE-SUR- VICOIN	16,455 km	520016278	Au sud de Laval, la rivière La Mayenne a entaillé le socle pour dégager des coteaux aujourd'hui boisés. Ces espaces pentus, peu transformés, hébergent des végétaux caractéristiques et peu communs en Mayenne. Intérêts: entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation
COTEAU AU NORD DE LA COUR	17,857 km	520016208	Ce côteau de faible largeur, coincé entre les cultures environnantes et la départementale n° 57, épousant les méandres du ruisseau des Deux Fonds, repose sur un affleurement de calcaire jurassique. Intérêt : botanique	Ajoutée après actualisation
SUD DE LA FORET DE MALPAIRE	12,652 km	520620020	L'emprise correspond à la partie sud de la forêt de Malpaire, boisement biologiquement riche et diversifié comprenant notamment des chênaies-charmaies, des chênaies acidiphiles, une fruticée, ainsi qu'un réseau de mares forestières propices aux amphibiens dont le Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>) et la Rainette arboricole (<i>Hyla arborea</i>). Intérêts: batrachologique et ornithologique	Ajoutée après actualisation
VALLEE DU TREULON A LA HAVARDIERE	14,253 km	520015246	Cette zone à cheval sur la Mayenne et la Sarthe, traverse des bancs de formations de Schistes de Laval dits "de Heurtebize" et des formations de siltites brunes et grises, micacées, de grès calcaire décalcifiés et de calcaire argileux. Toutes ces formations sont des formations primaires. La diversité des milieux est remarquable : grottes, coteaux secs et affleurements rocheux, prairies inondables. Cette diversité de milieux induit une diversité biologique. Intérêts: ichtyologique, herpétologique, mammalogique, entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Statut après actualisation en 2021
ZONES HUMIDES DE LA BOUCLE DU LOIR	19,609 km	520220028	Le caractère inondable et la présence de gravières font de ce site une zone d'escale pour les oiseaux migrateurs en transit. Nidification d'espèces peu communes et site potentiel pour le Râle des Genêts, irrégulier sur le site. Les prairies humides et certains secteurs de pelouses présentent des groupements végétaux devenus rares et accueillent une flore originale ainsi qu'une faune invertébrée comportant plusieurs espèces rares ou protégées dans la région. Intérêts: ichtyologique, ornithologique et botanique	Ajoutée après actualisation
COTEAU DU PORT DE JUIGNE	10,728 km	520015429	Extrêmes contreforts du Massif armoricain, cette zone très restreinte repose sur des affleurements calcaires primaires sur lesquels s'est développée une flore originale composée par de nombreuses espèces rares ou peu communes dans le département, établies au sein de pelouses xérophiles. Intérêts: entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation
ECLUSE D'HIERE	19,216 km	520620041	Située sur la Sarthe au niveau d'Avoise, l'écluse d'Hiéré ou d'Ignières abrite dans son emprise immédiate des stations de plantes patrimoniales relativement rares comme l'Orpin de Bologne (Sedum sexangulare) et le Peucédan à feuilles de Cumin (Dichoropetalum carvifolia). Intérêt: botanique	Ajoutée après actualisation
BOIS A L'OUEST DE LA LORTIERE	15,136 km	520016211	Il s'agit d'un versant boisé de la Sarthe en exposition nord, de pente raide, où les conditions édaphiques correspondent parfaitement aux exigences de deux espèces végétales protégées dans les Pays de la Loire, à savoir l'Isopyre faux-pigamon (Thalictrella thalictroides) et la Lathrée écailleuse (Lathraea squamaria). Intérêt: botanique	Ajoutée après actualisation
CARRIERES ET BOIS DE BERGAULT	13,936 km	520015250	Le bois de Bergault repose sur des formations récentes que sont des limons læssiques et des sables et graviers d'âge pliocène présumé, souvent "empâtés" d'argile. La chênaie du bois de Bergault est plutôt thermophile à tendance xérophile localement du fait de la nature du sol. Dans d'autres secteurs la concentration des argiles développent des sols imperméables hydromorphes.	Ajoutée après actualisation



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Statut après actualisation en 2021
			Intérêts : ornithologique, entomologique et botanique	
COTEAU DE L'ERVE AU NORD-EST DU BAS ECURET	10,503 km	520016209	Reposant sur une assise d'origine volcanique, ce côteau et ces affleurements surplombant l'Erve, accueillent une flore originale avec notamment une très abondante population de Carthame laineux (Carthamus lanatus), espèce rare dans la Sarthe, caractéristique de certains terrains primaires de la marge armoricaine. Intérêt: botanique	Ajoutée après actualisation
MARAIS DE LA GRANGE ET PERIPHERIE	13,684 km	520220040	Zone de marais comportant une importante roselière traversée par de nombreux canaux et fossés. Intérêts: ichtyologique, ornithologique, mammalogique et botanique	Ajoutée après actualisation
ETANG DE VASSE	13,093 km	520005866	Cet étang sur sables et graviers, souvent empâté d'argile, d'âge présumé pliocène est une zone unique pour le département. Peu d'étang possède une saulaie aussi grande et aussi dense. Intérêts: ornithologique et botanique	Ajoutée après actualisation
CHÂTEAU DE LA FORGE	18,677 km	520030111	Château abritant une colonie de reproduction de Petit Rhinolophe. Intérêt : mammalogique	Ajoutée après actualisation
COTEAU DE CELANDES ET DU PONT	18,063 km	520015224	La vallée du Trulon a cet endroit, a entaillé des couches successives de formation primaires. Au Nord des schistes et calcaires à Athyris undata d'âge gédinien supérieur, puis du tournaisien, des formations de calcaires durs dite de Sablé et enfin au Sud à nouveau des schistes et calcaires du gédinien supérieur. Cette succession géologique favorise une grande variété de biotopes enrichie par la vallée du Treulon. S'y développe une flore remarquable des coteaux secs mésoxérophiles. Intérêts: herpétologique, ornithologique, mammalogique, entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation
LA COUR	19,004 km	520005865	Situé sur du calcaire primaire de la formation de la série de Sablé (Tournaisien supérieur à viséen moyen), le talus routier du lieu-dit "la cour" héberge une végétation typique de pelouse sèches mésoxéroclines. Limitée dans sa surface par des aménagements, l'ancienne carrière l'ancienne carrière située en face le	Ajoutée après actualisation



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Statut après actualisation en 2021
			talus routier voit sa richesse diminuer du fait de l'usage d'herbicides. Intérêts: herpétologique, entomologique et botanique	
ETANG DE LA NOUSILLIERE	15,247 km	520016204	Il s'agit d'un étang creusé en lisière de la forêt de Malpaire, dont l'une des berges, présentant une pente douce, permet à une flore remarquable de s'épanouir lors de l'exondation estivale. Intérêt : botanique	Ajoutée après actualisation
VALLEE DE L'OUETTE	14,104 km	520005894	L'Ouette dans sa partie avale, coule dans un bocage préservé pour rejoindre la rivière la Mayenne. Fortement boisée cette vallée offre un paysage agréable et favorable à une avifaune caractéristique. Les sous-bois frais et les prairies humides en bordure de rivière accueillent une végétation caractéristique de ces milieux. Intérêts: ornithologique, entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation
CHATEAU DE THEVALLES	16,203 km	520005870	Ensemble paysager sur du calcaire dit formation de sablé. Les coteaux abrupts sont sur des rhyolites et des tufs acides qui offrent plus de résistance à l'action de l'érosion et modèlent ainsi la partie nord de la zone traversée par une route départementale, les talus routiers hébergent une végétation mésoxérophytique intéressante. Intérêts: herpétologique, entomologique et botanique	Toujours présente, anciennement identifiée 30540003
TOURBIERE DE LA MALABRIERE	14,588 km	520320010	Cette zone, quoique de superficie restreinte est particulièrement intéressante. Le dynamisme de la tourbière est actif avec des faciès à potamot en sommet de tourbière bombée. Située dans la vallée de l'Ouette, cette tourbière se développe à la faveur d'une rupture de pente dans des terrains du Dévonien dit formation de Galard. Intérêt: botanique	Ajoutée après actualisation
PONT ENTRE LA BOUSSAIRIE ET LA PRESLE	18,958 km	520016123	Pont dallé enjambant le ruisseau l'Argance. Comprend entre les dalles d'ardoise de nombreuses cavités propices au stationnement des chiroptères. Intérêt : mammalogique	Ajoutée après actualisation



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Statut après actualisation en 2021
			,	
ANCIENNES CARRIERES DE LA FORTINIERE	19,197 km	520015242	Les anciennes carrières de la Fortinière sont de la formation dite calcaire de Sablé d'âge tournaisien supérieur. Elles sont constituées de pelouses sèches mésoxéroclines où se développe une végétation thermophile. Intérêts: batrachologique, mammalogique et botanique	Ajoutée après actualisation
	Zor	ne Naturelle o	l'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type II	
PELOUSES, TALUS ET FOSSES DE BORDS DE ROUTE OU DE CHEMINS (NON INCLUSES DANS AUTRES ZONES DE TYPE II)	12,356 km	520016276	De nombreux abords de routes et chemins de la Sarthe, constitués de pelouses, de végétation pionnière , voire de landes humides sur la risberme, mais aussi, de fossés et talus constituent des milieux refuges pour de nombreuses espèces animales et végétales au sein de régions agricoles fortement restructurés par la modernisation des modes d'exploitations agricoles. Ces milieux constituent parfois des espaces relictuels des structures prairiales exploitées de façon extensives, pour la plupart actuellement disparues. Certains secteurs précis abritent une flore rare ou protégée	Ajoutée après actualisation
			·	
VALLEE DE L'ERVE	15,165 km	520005867	Du nord au sud, la rivière l'Erve entame le plateau de calcaire primaire dit "formation du calcaire de sablé" et des zones de rhyolites et de tufs acides. Cette formation de calcaire unique dans le Massif armoricain induit une flore et une faune remarquable pour le département. Intérêts: herpétologique, ornithologique, mammalogique, entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation
ETANG DE SELENE ET ETANG DE LA HOUSSAYE	16,535 km	520220023	La création de l'étang de la Houssaye remonte à la fin des années 1980. Il ne présente un intérêt que pour l'avifaune. En revanche, l'étang de Sélène et les prairies humides présentent à la fois un intérêt faunistique et floristique. Intérêts: ornithologique, entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation
VALLEE DU LOIR EN MAINE-ET- LOIRE	19,184 km	520007293	Vallée alluviale présentant divers milieux remarquables : prairies naturelles inondables, coteaux calcaires à végétation xérophile, boisements, gravières accueillant une flore originale avec plusieurs espèces protégées. L'ensemble présente un intérêt paysager notamment au niveau de la boucle du Loir et des coteaux proches.	Ajoutée après actualisation



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Statut après actualisation en 2021		
			Intérêts : ichtyologique, ornithologique, mammalogique, entomologique et botanique			
VALLEE DU VICOIN A L'AVAL DE NUILLE-SUR- VICOIN	15,682 km	520005856	Le Vicoin traverse des formations géologiques de différentes résistances créant ainsi une vallée étroite et encaissée. Tous les secteurs trop abrupts sont en taillis caractérisés par une végétation de sous-bois diversifiée. Le développement récent des cultures en bordure de la rivière nuit au maintien de la qualité biologique et paysagère de ce site. Intérêts: entomologique et botanique	Ajoutée après actualisation		
BOIS DU GRIP	13,048 km	520220011	Massif forestier composé de parties en futaie âgée et de taillis. Quelques secteurs sont enrésinés, notamment au nord du château. Présence de nombreux fossés humides et de mares dans la partie nord-ouest du site, zone où la forêt est la plus humide, ainsi que de deux étangs près du château. Ces milieux hébergent les espèces végétales les plus intéressantes. La partie centrale ouverte est composée de prairies entourées de haies basses et de quelques cultures	Ajoutée après actualisation		
BOIS DE VERNAY, DE SINET, DE MONTKERBUT ET DE SAINTE- CATHERINE	17,575 km	520220048	Ensemble boisé intéressant comportant des parties sèches de landes à molinie et des parties humides riches en plantes vernales. Présence d'une belle station de liliacée rare en Maine-et-Loire. Deux étangs contribuent à la diversification des milieux et des espèces. Intérêts: mammalogique et botanique	Ajoutée après actualisation		
BOCAGE ET VERGERS DU SEGREEN	18,64 km	520220046	La commune de Louvaines possède un réseau de haies bien conservées et surtout de nombreux petits vergers, à vocation cidricole Intérêts : ichtyologique et ornithologique	Ajoutée après actualisation		
RAMSAR						
BASSES VALLEES ANGEVINES MARAIS DE BASSE MAINE ET DE SAINT AUBIN	14,808 km	FR7200015	Vaste plaine alluviale à la confluence des rivières Mayenne, Sarthe et Loir et une partie du val de Maine (prairies inondables en aval d'Angers). En période d'inondations, les basses vallées angevines peuvent former un immense lac de 20 à 30 km de long sur 6 km de large. Le lit majeur des cours d'eau est occupé par des prairies de fauche dont la végétation est	Ajoutée après actualisation		



Nom	Distance à la ZIP	Identifiant	Intérêt (source INPN)	Statut après actualisation en 2021			
			caractérisée par diverses associations de la prairie permanente inondable et par un maillage très lâche d'alignements d'arbres à base de frênes et de saules. De tout temps le site est exploité par des pratiques de fauche et de pâturage extensif, liées aux conditions stationnelles hydrologiques.				
ZICO							
BASSES VALLEES ANGEVINES: MARAIS DE BASSE-MAINE, ILE SAINT AUBIN	15,848 km	pl06	Conf Tableau 4 - ZPS	Ajoutée après actualisation			
Espace Naturel Sensible							
ANCIENNES CARRIERES DE LA FORTINIERE ET PELOUSES SECHES DE LA BAZOUGE-DE- CHEMERE	18,951 km		Conf Tableau 4 -ZNIEFF I	Ajoutée après actualisation			
VALLEE DE L'ERVE	15,168 km		Conf Tableau 4 -ZNIEFF II	Ajoutée après actualisation			

3.5. Synthèse

En 2011, 17 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II avaient été recensées contre 55 ZNIEFF de type I et 16 de type II en 2021. Les ZNIEFF recensées en 2011 sont toujours présentes autour du projet à ce jour, seuls leur numéro d'identification ont changé ainsi que, pour certaines, leur dénomination. Concernant les sites Natura 2000, la ZSC recensée en 2011 est toujours présente en 2021, à cette dernière se rajoutent une autre ZSC FR5200639 « VALLEE DE L'ERVE EN AVAL DE SAINT-PIERRE-SUR-ERVE » et une ZPS FR5210115 « BASSES VALLEES ANGEVINES ET PRAIRIES DE LA BAUMETTE ». 9 autres zonages ont été rajouté après actualisation du patrimoine naturel entourant le projet : un CEN, 6 ENS, une zone RAMSAR et une ZICO.

En 2021, le projet de parc éolien de Château-Gontier se situe donc à proximité de plusieurs entités écologiques fonctionnelles comme les basses vallées Angevines, la vallée de la Mayenne, la vallée de l'Evre.



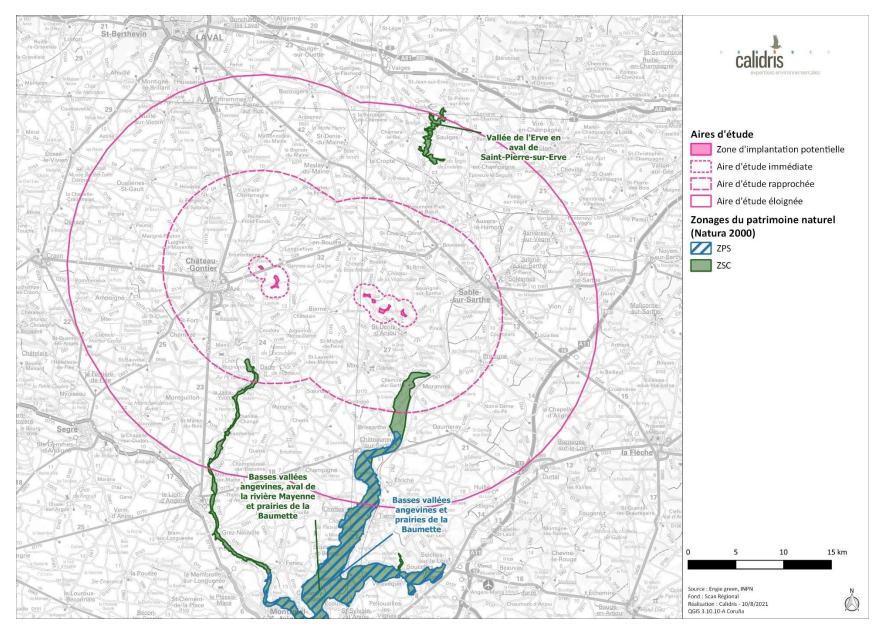
La faune et la flore présentes dans les aires d'étude sont essentiellement liées à la présence de fonds de vallées humides, de boisements et de coteaux.

Plusieurs sites sont également intéressants étant donné la présence de chiroptères.

Si le projet s'inscrivait d'ores et déjà au sein d'un ensemble diversifié d'entités écologiques en 2011, cela est confirmé par l'augmentation de zonages concernant le patrimoine naturel en 2021. De ce fait le site d'étude se situe au sein d'un environnement naturel de qualité.

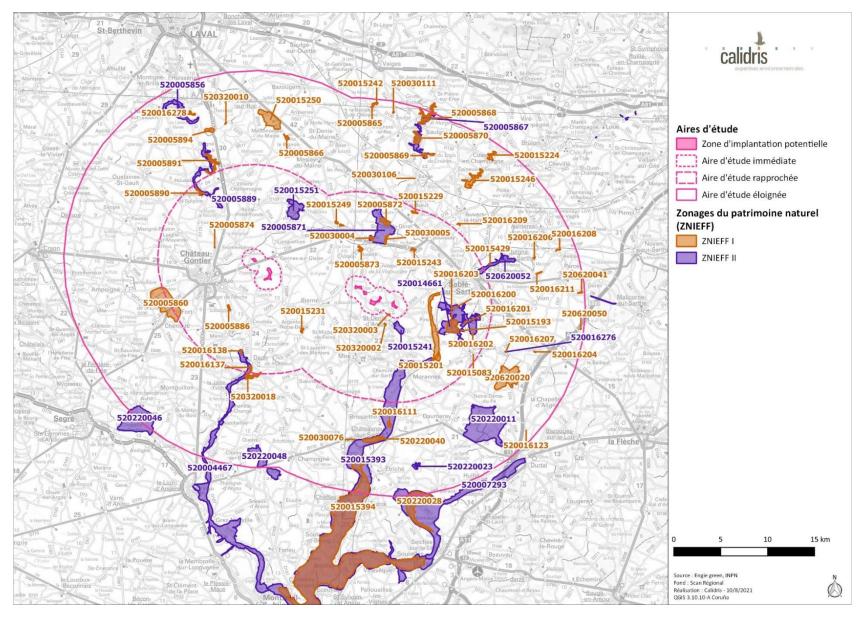
Comme il avait été précisé dans l'étude d'impact de 2011 avec la ZSC recensée à l'époque : au vu de l'éloignement des zones Natura 2000, encore à ce jour, par rapport aux zones d'implantation potentielle du projet, aucune étude d'incidence n'est nécessaire.





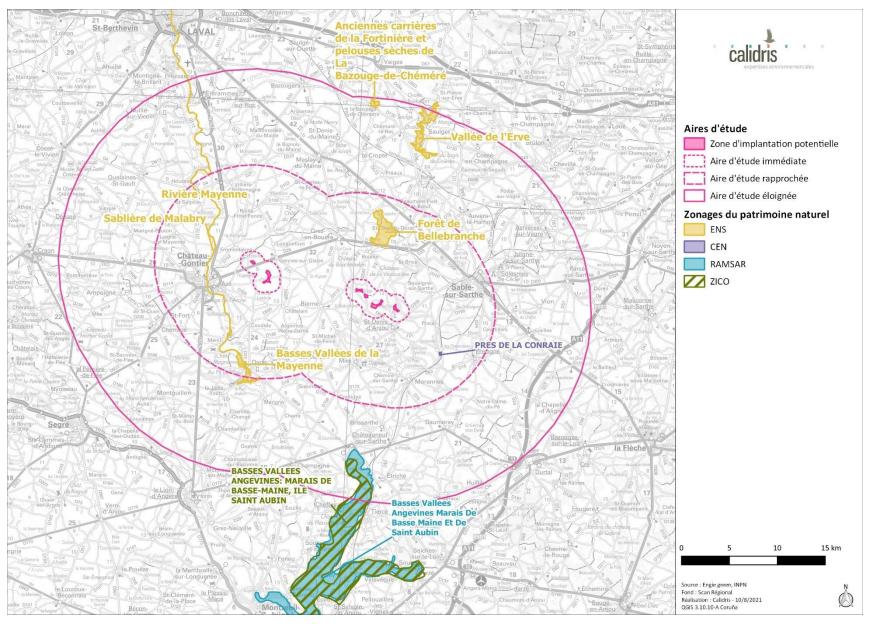
Carte 3 : Zonages du patrimoine naturel (Natura 2000) autour de la ZIP





Carte 4 : Zonages du patrimoine naturel (ZNIEFF) autour de la ZIP





Carte 5 : Zonages du patrimoine naturel (hors ZNIEFF) autour de la ZIP





1. Expertise avifaunistique

Les listes rouges ont été actualisées depuis l'étude d'impact rédigée en 2011, rendant ainsi l'actualisation des statuts de conservation de l'avifaune recensées sur le site nécessaire et décrite ci-dessous.

1.1. Avifaune nicheuse

Au total, 53 espèces d'oiseaux ont été observées sur le secteur Ouest étudié lors d'inventaires systématiques réalisés au printemps 2009.

Tableau 8 : Liste des espèces d'oiseaux observées en 2011 sur et aux alentours du site d'étude en période de nidification – Secteur Ouest (espèces patrimoniales en 2021 en gras)

		LR	LR		LR France		LR Pays de Loire
Nom commun	Nom scientifique	mondiale	Europe	Directive « Oiseaux »	Nicheur	Protection nationale	Nicheur
		2017	2015		2016		2014
Accenteur mouchet	Prunella modularis	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Alouette des champs	Alauda arvensis	LC	LC		NT		NT
Bruant zizi	Emberiza cirlus	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Busard Saint Martin	Circus cyaneus	LC	NT	Ann.l	LC	Art. 3	LC
Buse variable	Buteo buteo	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Caille des blés	Coturnix coturnix	LC	LC		LC		LC
Chevêche d'Athéna	Athene noctua	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Chouette hulotte	Strix aluco	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Corbeau freux	Corvus frugilegus	LC	LC				
Corneille noire	Corvus corone	LC	LC		LC		LC
Coucou gris	Cuculus canorus	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Effraie des clochers	Tyto alba	LC	LC		LC	Art. 3	LC



Epervier d'Europe	Accipiter nisus	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	LC	LC		LC		LC
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	LC	LC		LC		NE
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	LC	LC		NT	Art. 3	LC
Faucon hobereau	Falco subbuteo	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Fauvette grisette	Sylvia communis	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Geai des chênes	Garrulus glandarius	LC	LC		LC		LC
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Grive musicienne	Turdus philomelos	LC	LC		LC		LC
Héron cendré	Ardea cinerea	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Hibou moyen-duc	Asio otus	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	LC	LC		NT	Art. 3	LC
Huppe fasciée	Upupa epops	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	LC	LC		VU	Art. 3	VU
Œdicnème criard	Burhinus oedicnemus	LC	LC	Ann.l		Art. 3	
Martinet noir	Apus apus	LC	LC		NT	Art. 3	LC
Merle noir	Turdus merula	LC	LC		LC		LC
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Mésange charbonnière	Parus major	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Moineau domestique	Passer domesticus	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Perdrix rouge	Alectoris rufa	NT	LC		LC		
Pic épeiche	Dendrocopos major	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Pic noir	Dryocopus martius	LC	LC	Ann.l	LC	Art. 3	LC
Pic vert	Picus viridis	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Pie bavarde	Pica pica	LC	LC		LC		LC
Pigeon biset	Columba livia	LC	LC		DD		
Pigeon colombin	Columba oenas	LC	LC		LC		LC
Pigeon ramier	Columba palumbus	LC	LC		LC		LC
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Pipit des arbres	Anthus trivialis	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Rossignol philomène	Luscinia megarhynchos	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Sittelle torchepot	Sitta europaea	LC	LC		LC	Art. 3	LC
Tarier pâtre	Saxicola rubicola	LC	LC		NT	Art. 3	NT



Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	LC	VU	VU		NT
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	LC	LC	LC		LC
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	LC	LC	LC	Art. 3	LC

Sur le secteur Est, les espèces présentes sont les mêmes que sur le secteur Ouest en y ajoutant trois espèces : la Bondrée apivore, l'Alouette lulu. et le Pic épeichette.

Tableau 9 : Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude dans le secteur Est et non dans le secteur Ouest en période de nidification (espèces patrimoniales en 2021 en gras)

Nom commun	Nom scientifique	LR	LR		LR France		LR Pays de Loire	
		mondiale	Europe	Directive « Oiseaux »	Nicheur	Protection nationale	Nicheur	
		2017	2015		2016		2014	
Alouette Iulu	Lullula arborea	LC	LC	Ann.I	LC	Art. 3	LC	
Bondrée apivore	Pernis apivorus	LC	LC	Ann.I	LC	Art. 3	LC	
Pic épeichette	Dendrocopos minor	LC	LC		VU	Art. 3	LC	

1.2. Avifaune migratrice

1.2.1 Migration prénuptiale

Cette partie de la migration n'est pas facile à mettre en évidence car on assiste, dans le secteur Ouest, à des passages diffus de rapaces (le Faucon hobereau par exemple), de laridés (comme la Mouette rieuse et le Goéland brun), de Tourterelles des bois, de passereaux (Pipit farlouse, Pipit des arbres, les Hirondelles rustiques et de fenêtre, Bergeronnettes printanières, Traquets motteux). Gobemouches gris et noirs sont également notés, de même que d'autres espèces plus communes comme l'Hypolaïs polyglotte, les Fauvettes à tête noire et grisettes, les Pouillots fitis et véloces notamment. Le passage n'est guère organisé et s'effectue de manière diffuse sur un front très large, pour la plus grande majorité des espèces et totalise un peu moins de 100 oiseaux recensés. Il est peu significatif.

Dans le secteur Est, on assiste également à des passages diffus de rapaces (Faucon hobereau), de laridés (Mouette rieuse et Goéland brun), de Tourterelles des bois, de passereaux (Alouette des champs et Alouette Iulu, Pipit farlouse, Pipit des arbres, Hirondelles rustiques et de fenêtre, Bergeronnettes printanières, Tarier des prés, Traquets motteux et Rossignol philomèle). Gobemouches gris et noirs sont également notés, de même que d'autres espèces plus communes comme l'Hypolaïs polyglotte, les Fauvettes à tête noire, grisettes et babillardes, les Pouillots fitis et



véloces notamment. Le passage n'est guère organisé et s'effectue de manière diffuse sur un front très large, pour la plus grande majorité des espèces et totalise un peu moins de 150 oiseaux recensés. Il est peu significatif.

1.2.2 Migration postnuptiale

Dans le secteur Ouest, ce sont 2989 oiseaux de 29 espèces différentes qui ont migré sur ce secteur au cours des suivis migratoires postnuptiaux, ce qui représente des effectifs modérés, sachant que le passage migratoire à l'intérieur des terres est rarement régulier et pas toujours facile à mettre en évidence.

Tableau 10 : Liste des espèces d'oiseaux observées en 2011 sur le site d'étude en période de migration-post-nuptiale – Secteur Ouest (espèces patrimoniales en 2021 en gras)

Nom commun	Nom scientifique
Alouette des champs	Alauda arvensis
Alouette Iulu	Lullula arborea
Bécassine des marais	Gallinago gallinago
Bergeronnette grise	Motacilla alba
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus
Bruant jaune	Emberiza citrinella
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris
Faucon hobereau	Falco subbuteo
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla
Gobemouche gris	Muscicapa striata
Grive draine	Turdus viscivorus
Grive litorne	Turdus pilaris
Grive mauvis	Turdus iliacus
Grive musicienne	Turdus philomelos
Hirondelle rustique	Hirundo rustica
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina
Pigeon colombin	Columba oenas
Pigeon ramier	Columba palumbus
Pinson des arbres	Fringilla coelebs
Pinson du nord	Fringilla montifringilla
Pipit des arbres	Anthus trivialis
Pipit farlouse	Anthus pratensis
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus



Pouillot véloce	Phylloscopus collybita
Tarier des prés	Saxicola rubetra
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe
Vanneau huppé	Vanellus vanellus

Dans le secteur Est, ce sont au total 3816 oiseaux de 37 espèces différentes qui ont migré sur ce secteur au cours des suivis migratoires postnuptiaux, ce qui représente des effectifs importants, sachant que le passage migratoire à l'intérieur des terres est rarement régulier et pas toujours facile à mettre en évidence.

Tableau 11 : Liste des espèces d'oiseaux observées en 2011 sur le site d'étude en période de migration-post-nuptiale – Secteur Est (espèces patrimoniales en 2021 en gras)

Nom commun	Nom scientifique
Alouette des champs	Alauda arvensis
Alouette Iulu	Lullula arborea
Bergeronnette grise	Motacilla alba
Bergeronnette printanière	Motacilla flava flavissima
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus
Bruant jaune	Emberiza citrinella
Bruant zizi	Emberiza cirlus
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis
Epervier d'Europe	Accipiter nisus
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris
Faucon émérillon	Falco columbarius
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla
Fauvette des jardins	Sylvia borin
Gobemouche gris	Muscicapa striata
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca
Grive draine	Turdus viscivorus
Grive litorne	Turdus pilaris
Grive mauvis	Turdus iliacus
Grive musicienne	Turdus philomelos
Hirondelle rustique	Hirundo rustica
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina
Merle noir	Turdus merula
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus
Oie cendrée	Anser anser



Pigeon colombin	Columba oenas
Pigeon ramier	Columba palumbus
Pinson des arbres	Fringilla coelebs
Pipit des arbres	Anthus trivialis
Pipit farlouse	Anthus pratensis
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita
Rouge-gorge familier	Erithacus rubecula
Tarier des prés	Saxicola rubetra
Tarin des aulnes	Spinus spinus
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe
Vanneau huppé	Vanellus vanellus

1.3. Avifaune hivernante

A l'Ouest, quelques espèces hivernent en nombre modéré dans la zone d'étude, telles le Pigeon ramier, l'Alouette des champs, le Vanneau huppé, la Grive litorne, l'Etourneau sansonnet, la Corneille noire et le Corbeau freux. Ces espèces traversent la zone d'étude par petites troupes ou par bandes et, pour la dernière espèce citée, stationne parfois sur les chaumes des parcelles cultivées.

Tableau 12 : Liste des espèces d'oiseaux observées en 2011 sur le site d'étude en période d'hivernation— Secteur Ouest (espèces patrimoniales en 2021 en gras)

Nom commun	Nom scientifique
Alouette des champs	Alauda arvensis
Alouette lulu	Lullula arborea
Bergeronnette grise	Motacilla alba
Bruant jaune	Emberiza citrinella
Bruant zizi	Emberiza cirlus
Buse variable	Buteo buteo
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis
Choucas des tours	Corvus monedula
Corbeau freux	Corvus frugilegus
Corneille noire	Corvus corone
Epervier d'Europe	Accipiter nisus
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris



Faucon crécerelle	Falco tinnunculus
Geai des chênes	Garrulus glandarius
Goéland brun	Larus fuscus
Grand cormoran	Phalacrocorax carbo
Grive draine	Turdus viscivorus
Grive litorne	Turdus pilaris
Grive mauvis	Turdus iliacus
Grive musicienne	Turdus philomelos
Héron cendré	Ardea cinerea
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina
Merle noir	Turdus merula
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus
Moineau domestique	Passer domesticus
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus
Oie cendrée	Anser anser
Pie bavarde	Pica pica
Pigeon ramier	Columba palumbus
Pinson des arbres	Fringilla coelebs
Pipit farlouse	Anthus pratensis
Pluvier doré	Pluvialis apricaria
Vanneau huppé	Vanellus vanellus
Verdier d'Europe	Chloris chloris

A l'Est, quelques espèces hivernent en nombre important dans la zone d'étude, telles le Vanneau huppé, la Mouette rieuse, l'Etourneau sansonnet, la Grive litorne, le Pigeon ramier, l'Alouette des champs, le Pluvier doré, la Grive mauvis.

Tableau 13 : Liste des espèces d'oiseaux observées en 2011 sur le site d'étude en période d'hivernation— Secteur Est (espèces patrimoniales en 2021 en gras)

Nom commun	Nom scientifique
Alouette des champs	Alauda arvensis
Alouette lulu	Lullula arborea
Bergeronnette grise	Motacilla alba
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus
Bruant jaune	Emberiza citrinella
Bruant zizi	Emberiza cirlus
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus
Buse variable	Buteo buteo



Chardonneret élégant	Carduelis carduelis
Cistole des joncs	Cisticola juncidis
Corneille noire	Corvus corone
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus
Geai des chênes	Garrulus glandarius
Grand cormoran	Phalacrocorax carbo
Grive draine	Turdus viscivorus
Grive litorne	Turdus pilaris
Grive mauvis	Turdus iliacus
Héron cendré	Ardea cinerea
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina
Merle noir	Turdus merula
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus
Pie bavarde	Pica pica
Pigeon colombin	Columba oenas
Pigeon ramier	Columba palumbus
Pinson des arbres	Fringilla coelebs
Pinson du nord	Fringilla montifringilla
Pipit farlouse	Anthus pratensis
Pluvier doré	Pluvialis apricaria
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto
Vanneau huppé	Vanellus vanellus

1.4. Espèces patrimoniales

Tableau 14 : Liste des espèces d'oiseaux patrimoniales observées sur le site d'étude toutes périodes et tous secteurs confondus (2021)

					L	R Franc	e		LR Pays de Loire	
Nom commun	Nom scientifique	LR mondiale	LR Europe	Directive « Oiseaux »	Nicheur	Hivernant	De passage	Protection nationale	Nicheur	Hivernant
		2017	2015		2016	2011	2011		2014	
Alouette lulu	Lullula arborea	LC	LC	Ann.I	LC	NAc		Art. 3	LC	
Bondrée apivore	Pernis apivorus	LC	LC	Ann.I	LC		LC	Art. 3	LC	
Busard Saint Martin	Circus cyaneus	LC	NT	Ann.I	LC	NAc	NAd	Art. 3	LC	



Faucon émerillon	Falco columbarius	LC	LC	Ann.l		DD	NAd	Art. 3		
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	LC	LC		VU	NAd	NAc	Art. 3	VU	
Œdicnème criard	Burhinus oedicnemus	LC	LC	Ann.l				Art. 3		
Pic épeichette	Dendrocopos minor	LC	LC		VU			Art. 3	LC	
Pic noir	Dryocopus martius	LC	LC	Ann.l	LC			Art. 3	LC	
Pluvier doré	Pluvialis apricaria	LC	LC	Ann.l		LC				
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	VU	VU		VU		NAc		NT	

1.5. Actualisation des enjeux

1.5.1 Avifaune nicheuse

En 2011, les enjeux avaient été évalués comme modérés concernant le secteur Ouest au vu du nombre d'espèces nicheuses ainsi que de la présence de plusieurs espèces d'intérêt communautaire et donc considérées comme patrimoniales (Œdicnème criard, le Busard Saint Martin). En ce qui concerne le secteur Est, les enjeux, liés aux mêmes critères que le secteur Ouest, avaient été évalués comme forts, le nombre d'espèces nicheuses était plus important et plusieurs espèces d'intérêt communautaire telles que l'Œdicnème criard, le Busard Saint-Martin, l'Alouette lulu, la Bondrée apivore ou bien le Pic noir, étaient recensées sur le site.

En 2021, huit espèces nicheuses sont considérées comme patrimoniales : L'Alouette Lulu, la Bondrée apivore, le Busard Saint-Martin, l'Œdicnème criard, la Linotte mélodieuse, le Pic épeichette, le Pic noir et la Tourterelle des bois.

En se basant sur l'évaluation des enjeux de l'étude d'impact réalisée initialement ainsi que sur la définition des enjeux réalisée en 2021 (conf Cadre général de l'étude-chapitre 3.) les enjeux, sur les secteurs Ouest et Est, restent modérés et forts puisque les espèces d'intérêt communautaires, considérées comme patrimoniales, restent les mêmes. Trois espèces supplémentaires sont considérées comme telles : la Linotte mélodieuse, le Pic épeichette et la Tourterelle des bois.

1.5.2 Avifaune migratrice

En 2011, les enjeux pour les secteurs Ouest et Est étaient globalement faibles. En effet seulement deux espèces d'intérêt communautaire avaient été recensées pour sur les secteurs (L'Alouette lulu pour le secteur Ouest et le Faucon émérillon et l'Alouette lulu pour le secteur Est), aucun couloir de migration n'avait pu être établi et les observations de halte migratoire sont minces.

En se basant sur l'évaluation des enjeux de l'étude d'impact réalisée initialement ainsi que sur la définition des enjeux réalisée en 2021 (conf Cadre général de l'étude-chapitre 3.), les enjeux restent



faibles puisque les espèces d'intérêt communautaire restent les mêmes : L'Alouette lulu et le Faucon émerillon.

1.5.3 Avifaune hivernante

En 2011, malgré la faible présence d'espèces d'intérêt communautaire, l'effectif d'espèces présentes en période d'hivernage est modéré sur le site. Plusieurs observations de stationnement de vanneaux, d'étourneaux, de Grive litorne et de mouettes ont été faites.

En se basant sur l'évaluation des enjeux de l'étude d'impact réalisée initialement ainsi que sur la définition des enjeux réalisée en 2021 (conf Cadre général de l'étude-chapitre 3.), les enjeux restent modérés puisqu'une seule espèce patrimoniale est recensée : le Pluvier doré mais l'effectif et l'intérêt de stations d'hivernage restent les mêmes.

2. Expertise chiroptérologique

Les listes rouges ont été actualisées depuis l'étude d'impact rédigée en 2011, rendant ainsi l'actualisation des statuts de conservation des chiroptères recensés sur le site nécessaire et décrite ci-dessous.

En 2011, sur le secteur Ouest sont recensées six espèces différentes de chauves-souris, dont deux espèces d'intérêt communautaire : le Murin de Bechstein et la Barbastelle d'Europe, toutes deux classées à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore. Avec l'actualisation des listes rouges la Noctule commune et la Pipistrelle de Nathusius sont maintenant classées comme Vulnérable dans la liste rouge des Pays de la Loire et donc également d'intérêt communautaire.

Tableau 15 : Liste des espèces de chiroptères observées en 2011 sur le site d'étude – Secteur Ouest (espèces patrimoniales en 2021 en gras)

Nom commun	Nom scientifique
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus
Noctule commune	Nyctalus noctula
Pipistrelle de Kuhl / Nathusius	Pipistrellus kuhlii/ Pipistrellus nathusii

En 2011, sur le secteur Est, ce sont huit espèces différentes de chauves-souris, dont le Murin de Bechstein, espèce classée à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore, qui ont été recensées.



Avec l'actualisation des listes rouges, le Grand et le Petit Rhinolophe sont maintenant également inscrits en annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore et donc d'intérêt communautaire. La Sérotine commune, quant à elle, est classée comme Vulnérable dans la liste rouge des Pays de la Loire, elle devient donc également d'intérêt communautaire.

Tableau 16 : Liste des espèces de chiroptères observées en 2011 sur le site d'étude – Secteur Est (espèces patrimoniales en 2021 en gras)

Nom commun	Nom scientifique
Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros
Murin à moustache	Myotis mystacinus
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus
Sérotine commune	Eptesicus serotinus
Pipistrelle de Kuhl / Nathusius	Pipistrellus kuhlii/ Pipistrellus nathusii

2.1. Espèces patrimoniales

Tableau 17 : Liste des espèces de chiroptères patrimoniales observées sur le site d'étude toutes périodes et tous secteurs confondus (2021)

Nom commun	Nom scientifique	LR mondiale	LR Europe	Directive « Habitat- Faune- Flore »	LR France	Protection nationale	LR Pays de la Loire
		2017	2015	riole "	2017		2020
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	NT	VU	Ann.II	NT	Art.2	NT
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	NT	VU	Ann.II	LC	Art.2	LC
Noctule commune	Nyctalus noctula	LC	LC		VU	Art.2	VU
Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	LC	NT	Ann.II	LC	Art.2	LC
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	LC	NT	Ann.II	LC	Art.2	NT
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	LC	LC		NT	Art.2	VU
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	LC			NT	Art.2	VU

2.2. Actualisation des enjeux



En 2011, les enjeux avaient été évalués en forts concernant les deux secteurs Ouest et Est, deux espèces d'intérêt communautaire avaient été recensées pour chaque secteur: Le Murin de Bechstein et la Barbastelle d'Europe.

En 2021, cinq espèces supplémentaires sont considérées comme patrimoniales au vu de leur inscription à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore et de leur statut de conservation sur les listes rouges : la Noctule commune, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, la Pipistrelle de Nathusius et la Sérotine commune.

En se basant sur l'évaluation des enjeux de l'étude d'impact réalisée initialement ainsi que sur la définition des enjeux réalisée en 2021 (conf Cadre général de l'étude-chapitre 3.), les enjeux chiroptérologiques restent forts sur les deux secteurs.

3. Expertise botanique

3.1. Expertise en 2011

D'après les données provenant de l'Atlas de la flore de la Mayenne, le secteur Ouest, sur les communes d'Azé et Gennes-sur-Glaize, le potentiel de plantes est de 593 plantes dont 64 avec un statut patrimonial. En gras sont les plantes protégées sur les communes en 2011.

Tableau 18 : Liste des espèces végétales patrimoniales issue de la bibliographie en 2011 – Secteur

Ouest

Nom commun	Nom scientifique
Ail paniculé	Allium paniculatum
Barbarée intermédiaire	Barbarea intermedia
Barbarée printanière	Barbarea verna
Brome faux seigle	Bromus secalinus
Buis	Buxus sempervirens
Calament ascendant	Calamintha sylvatica
Callitriche à angle obtus	Callitriche obtusangula
Callitriche pédonculé	Callitriche brutia
Camomille mixte	Chamaemelum mixtum
Camomille puante	Anthemis cotula
Cardamine impatiente	Cardamine impatiens
Cardère velue	Dipsacus pilosus
Catapode des graviers	Micropyrum tenellum
Céraiste nain	Cerastium pumilum



Confauil dos duns	Anthricaus caucalis
Charden à notites flours	Anthriscus caucalis
Chardon à petites fleurs	Carduus tenuiflorus
Chiendent des chiens	Elymus caninus
Colchique d'automne	Colchicum autumnale
Corydale solide	Corydalis solida
Euphorbe douce	Euphorbia dulcis
Fausse camomille	Anthemis arvensis
Faux riz	Leersia oryzoides
Fragon	Ruscus aculeatus
Geranium pourpré	Geranium purpureum
Germandrée petit chêne	Teucrium chamaedrys
Gesse des bois	Lathyrus sylvestris
Helléborine commune	Epipactis helleborine
Inule fétide	Dittrichia graveolens
Isopyre faux pigamon	Isopyrum thalictroide
Jonc comprimé	Juncus compressus
Jonquille	Narcissus pseudonarcissus
Laîche des renards	Carex vulpina
Laîche paniculée	Carex paniculata
Laîche de Paira	Carex muricata
Laitue des murailles	Mycelis muralis
Lentille d'eau gibbeuse	Lemna gibba
Lindernie fausse gratiole	Lindernia dubia
Luzerne polymorphe	Medicago polymorpha
Marrube	Marrubium vulgare
Merisier à grappes	Prunus padus
Millepertuis à feuilles de linaire	Hypericum linarifolium
Montie printanière	Montia fontana
Myosotis des bois	Myosotis sylvatica
Orobanche du trèfle	Orobanche minor Sm. subsp minor
Orobanche unicolore	Orobanche minor Sm. subsp. unicolor
Orpin rougeâtre	Sedum rubens
Patience maritime	Rumex maritimus
Petite brize	Briza minor
Pigamon jaune	Thalictrum flavum
Plantain moyen	Plantago media
Potamot à feuilles perfoliées	Potamogeton perfoliatus



Pulicaire commune	Pulicaria vulgaris
Raiponce en épi	Phyteuma spicatum
Rorripe à petites fleurs	Rorippa palustris
Rorippe des champs	Rorippa sylvestris
Saule rampant	Salix repens
Saxifrage granulée	Saxifraga granulata
Scirpe des bois	Scirpus sylvaticus
Scirpe épingle	Eleocharis acicularis
Souchet brun	Cyperus fuscus
Stellaire négligée	Stellaria neglecta
Tabouret des champs	Thlaspi arvense
Trèfle aggloméré	Trifolium glomeratum
Véronique des montagnes	Veronica montana

D'après les données provenant de l'Atlas de la flore de la Mayenne, le secteur Est, sur les communes de Bouère et Saint Denis d'Anjou, le potentiel de plantes est de 513 plantes dont 53 avec un statut patrimonial. En gras sont les plantes protégées sur les communes en 2011.

Tableau 19 : Liste des espèces végétales patrimoniales – Secteur Est

Nom commun	Nom scientifique
Aristoloche	Aristolochia clematitis
Barbarée intermédiaire	Barbarea intermedia
Barbarée printanière	Barbarea verna
Camomille puante	Anthemis cotula
Cardamine impatiente	Cardamine impatiens
Cerfeuil des dunes	Anthriscus caucalis
Chardon à petites fleurs	Carduus tenuiflorus
Chiendent des chiens	Elymus caninus
Cynoglosse officinale	Cynoglossum officinale
Eufragie visqueuse	Parentucellia viscosa
Euphorbe douce	Euphorbia dulcis
Faux riz	Leersia oryzoides
Fragon	Ruscus aculeatus
Geranium pourpré	Geranium purpureum
Grand tordyle	Tordylium maximum
Héliotrope d'Europe	Heliotropium europaeum
Jonc comprimé	Juncus compressus
Laîche des renards	Carex vulpina



Lamier maculé	Lamium maculatum
Lysimaque des bois	Lysimachia nemorum
Moenchie	Moenchia erecta
Myriophylle verticillé	Myriophyllum verticillatum
Onopordon à feuilles d'acanthe	Onopordum acanthium
Orchis bouc	Himantoglossum hircinum
Orchis brûlé	Orchis ustulata
Orpin rougeâtre	Sedum rubens
Passerage des champs	Lepidium campestre
Peigne de Vénus	Scandix pecten-veneris
Peucédan à feuilles de carvi	Peucedanum carvifolia
Pigamon jaune	Thalictrum flavum
Plantain moyen	Plantago media
Populage	Caltha palustris
Potamot de Berchtold	Potamogeton berchtoldii
Potamot luisant	Potamogeton lucens
Pulicaire commune	Pulicaria vulgaris
Renoncule à feuilles d'ophioglosse	Ranunculus ophioglossifolius
u opinogiosse	
Rorripe à petites fleurs	Rorippa palustris
	Rorippa palustris Rorippa sylvestris
Rorripe à petites fleurs	
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs	Rorippa sylvestris
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs Rosier des haies	Rorippa sylvestris Rosa agrestis
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs Rosier des haies Sauge des prés	Rorippa sylvestris Rosa agrestis Salvia pratensis
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs Rosier des haies Sauge des prés Saxifrage granulée	Rorippa sylvestris Rosa agrestis Salvia pratensis Saxifraga granulata
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs Rosier des haies Sauge des prés Saxifrage granulée Scirpe des bois	Rorippa sylvestris Rosa agrestis Salvia pratensis Saxifraga granulata Scirpus sylvaticus
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs Rosier des haies Sauge des prés Saxifrage granulée Scirpe des bois Souchet brun	Rorippa sylvestris Rosa agrestis Salvia pratensis Saxifraga granulata Scirpus sylvaticus Cyperus fuscus
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs Rosier des haies Sauge des prés Saxifrage granulée Scirpe des bois Souchet brun Souchet long	Rorippa sylvestris Rosa agrestis Salvia pratensis Saxifraga granulata Scirpus sylvaticus Cyperus fuscus Cyperus longus
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs Rosier des haies Sauge des prés Saxifrage granulée Scirpe des bois Souchet brun Souchet long Souci des champs	Rorippa sylvestris Rosa agrestis Salvia pratensis Saxifraga granulata Scirpus sylvaticus Cyperus fuscus Cyperus longus Calendula arvensis
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs Rosier des haies Sauge des prés Saxifrage granulée Scirpe des bois Souchet brun Souchet long Souci des champs Stellaire négligée	Rorippa sylvestris Rosa agrestis Salvia pratensis Saxifraga granulata Scirpus sylvaticus Cyperus fuscus Cyperus longus Calendula arvensis Stellaria neglecta
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs Rosier des haies Sauge des prés Saxifrage granulée Scirpe des bois Souchet brun Souchet long Souci des champs Stellaire négligée Stellaire sans pétales	Rorippa sylvestris Rosa agrestis Salvia pratensis Saxifraga granulata Scirpus sylvaticus Cyperus fuscus Cyperus longus Calendula arvensis Stellaria neglecta Stellaria pallida
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs Rosier des haies Sauge des prés Saxifrage granulée Scirpe des bois Souchet brun Souchet long Souci des champs Stellaire négligée Stellaire sans pétales Torilis hétérophylle	Rorippa sylvestris Rosa agrestis Salvia pratensis Saxifraga granulata Scirpus sylvaticus Cyperus fuscus Cyperus longus Calendula arvensis Stellaria neglecta Stellaria pallida Torilis arvensis
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs Rosier des haies Sauge des prés Saxifrage granulée Scirpe des bois Souchet brun Souchet long Souci des champs Stellaire négligée Stellaire sans pétales Torilis hétérophylle Trèfle aggloméré	Rorippa sylvestris Rosa agrestis Salvia pratensis Saxifraga granulata Scirpus sylvaticus Cyperus fuscus Cyperus longus Calendula arvensis Stellaria neglecta Stellaria pallida Torilis arvensis Trifolium glomeratum
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs Rosier des haies Sauge des prés Saxifrage granulée Scirpe des bois Souchet brun Souchet long Souci des champs Stellaire négligée Stellaire sans pétales Torilis hétérophylle Trèfle aggloméré Tulipe sauvage	Rorippa sylvestris Rosa agrestis Salvia pratensis Saxifraga granulata Scirpus sylvaticus Cyperus fuscus Cyperus longus Calendula arvensis Stellaria neglecta Stellaria pallida Torilis arvensis Trifolium glomeratum Tulipa sylvestris
Rorripe à petites fleurs Rorippe des champs Rosier des haies Sauge des prés Saxifrage granulée Scirpe des bois Souchet brun Souchet long Souci des champs Stellaire négligée Stellaire sans pétales Torilis hétérophylle Trèfle aggloméré Tulipe sauvage Véronique des campagnes	Rorippa sylvestris Rosa agrestis Salvia pratensis Saxifraga granulata Scirpus sylvaticus Cyperus fuscus Cyperus longus Calendula arvensis Stellaria neglecta Stellaria pallida Torilis arvensis Trifolium glomeratum Tulipa sylvestris Veronica agrestis



3.1.1 Synthèse des enjeux

Aucune des espèces végétales protégées ou à valeur patrimoniale n'a été trouvée à proximité immédiate du projet d'implantation des éoliennes ou le long des chemins d'accès. Malgré tout, un nombre important d'espèces a été observé sur les deux secteurs (66 sur le secteur Ouest et 53 sur le secteur Est) dont de nombreuses espèces inscrites en liste rouge (11 sur le secteur Ouest et 8 sur le secteur Est).

3.2. Mise à jour de l'inventaire botanique en 2021

Afin d'évaluer si les habitats naturels présents sur les sites ont fortement évolué, une mise à jour de l'inventaire botanique est réalisée en 2021.

3.2.1 Méthodologie d'inventaire

a. Dates de prospections

Tableau 20 : Prospections de terrain pour l'étude de la flore et des habitats

Date	Commentaires
12/08/2021	Cartographie des habitats et inventaire de la flore.

b. Protocole d'inventaire

Un inventaire systématique a été réalisé afin d'inventorier la flore vasculaire et les habitats présents sur l'ensemble du périmètre de la zone d'implantation potentielle. Toutes les parcelles de la ZIP ont donc été visitées ainsi que les chemins bordant les parcelles ; les efforts se concentrant néanmoins sur celles les plus susceptibles de renfermer des habitats ou des espèces à valeur patrimoniale, comme cela est préconisé par le guide de l'étude d'impacts sur l'environnement des parcs éolien (2016). Les investigations ont été menées à la fin de l'été 2021.

Chaque habitat cartographié est décrit à partir de sa végétation caractéristique. Des relevés phytosociologiques ont été réalisés sur l'ensemble des habitats. Ces relevés ont ensuite été analysés, ce qui a permis de rattacher l'habitat à la nomenclature phytosociologique, la typologie CORINE biotopes, EUR 28 (pour les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire), et EUNIS.



c. Détermination des enjeux



Fnjeux par habitat

Un niveau d'enjeu est attribué pour chaque habitat en fonction des outils de bioévaluation (européen, national et régional). L'enjeu le plus important est retenu.

Tableau 21: Méthodologie de détermination des enjeux par habitats

Outils de bioévaluation	Niveaux d'enjeux	
Bioévaluation des groupements végétaux en Pays de la Loire		
Syntaxon très rare – RR	Fort	
Syntaxon rare – R	Modéré	
Syntaxon peu commun – PC	Faible	
Syntaxon commun – C	raible	
Directive Habitats		
Annexe I – habitat prioritaire	Fort	
Annexe I	Modéré	



Fnjeux pour la flore

Un niveau d'enjeu est attribué pour chaque espèce en fonction des outils de bioévaluation (européen, national et régional). L'enjeu le plus important est retenu. En cas d'absence de liste rouge régionale, la liste des espèces déterminantes ZNIEFF est utilisée.

Tableau 22 : Méthodologie de détermination des enjeux pour la flore

Outils de bioévaluation	Niveaux d'enjeux		
Liste rouge nationale & liste rouge régionale Pays de la Loire			
Eteint (RE)			
En danger critique (CR)	Fort		
En danger (EN)	FOIL		
Vulnérable (VU)			
Quasi menacée (NT)	Modéré		
Préoccupation mineure (LC)	Faible		
Données insuffisantes (DD)	raible		
Non applicable (NA) Non étudié (NE)	Nul		



Outils de bioévaluation	Niveaux d'enjeux
Directive	Habitats
Annexe II – espèce prioritaire	Fort
Annexe II	Modéré

d. Analyse de la méthodologie

La méthodologie employée pour l'inventaire de la flore et des habitats est classique et permet d'avoir une représentation claire et complète de l'occupation du sol ainsi que de la présence ou de l'absence d'espèces ou d'habitats naturels patrimoniaux, voire protégés. Une seule journée a été dédiée à la cartographie des habitats et à la recherche d'espèces à enjeux de conservation ou réglementaire. La période de prospection fut un peu tardive, toutefois cet effort d'inventaire peut être considéré comme suffisant pour appréhender la richesse floristique du site, étant donné l'occupation du sol actuel.

3.2.2 Résultats d'inventaire

a. Bibliographie

La base de données eCalluna (Conservatoire botanique national de Brest, n.d.) de l'observatoire de la flore et des végétations du Conservatoire botanique national (CBN) de Brest a été consultée (voir résultats dans le paragraphe concernant la flore). Consulter le site internet du CBN, mis à jour régulièrement, permet d'avoir des données d'observation plus récentes que l'Atlas de la flore de la Mayenne, d'où ce choix pour extraire la bibliographie de 2021.

b. Les habitats naturels et semi-naturels

Située dans le département de la Mayenne en région Pays de la Loire, la ZIP prend place à l'étage collinéen, à cheval entre les régions naturelles du pays de Laval et la Mayenne angevine. Faisant l'objet d'une exploitation agricole intensive, la ZIP développe une flore fortement influencée par l'activité humaine.

L'ensemble des habitats naturels sont localisés sur les cartes 6 à 11.

Tableau 23 : Liste des habitats présents sur la ZIP



Habitats	Code EUNIS	Code Corine	Code EUR 28	Surface ou linéaire	Pourcentage de la ZIP
Haies	FA	84.2	-	17,7 km	-
Ruisseaux	C2.5	24.16	-	6,8 km	-
Chênaies acidophiles	G1.8	41.5	-	91,4 ha	15,8 %
Chênaies-Charmaies	G1.A1	41.1	-	0,2 ha	0 %
Plantations de conifères	G3.F	83.31	-	8,8 ha	1,5 %
Taillis de Châtaignier	G1.8	41.5	-	1,6 ha	0,3 %
Fourrés	F3.11	31.81	-	0,6 ha	0,1 %
Prairies mésophiles	E2.1	38.1	-	80,4 ha	13,9 %
Prairies améliorées	E2.61	81.1	-	3,6 ha	0,6 %
Bandes enherbées	E2.1	38.1	-	4,4 ha	0,8 %
Cultures et jachères	11.1 & 11.5	82.11 & 87.1	-	387,2 ha	67 %
Mares	C1	22	-	0,1 ha	0 %

Les codes EUR 28 sont attribués aux habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.

Statut Directive Habitats : DH : Habitat menacé en Europe, DH* : Habitat menacé en Europe prioritaire



Code EUNIS : FA – Haies

Code CORINE Biotopes: 84.2 – Bordures de haies

Code Natura 2000: -

Rattachement phytosociologique : non rattachable





Haie avec têtards de Chêne (Quercus sp)

S'étendant sur un linéaire total de plus de 17 km, les haies sont très présentes au sein des ZIP. Elles constituent un maillage bocager relativement important dans certaines zones. Elles sont composées d'un mélange d'essence arborées et arbustives, avec notamment le Frêne commun (Fraxinus excelsior), le Chêne pédonculé (Quercus robur), le Prunellier (Prunus spinosa), le Noisetier (Corylus avellana), etc. Certaines haies présentent un intérêt botanique avec la présence du Frêne commun.



Ruisseaux et mares

Code EUNIS: C2.5 – Eaux courantes temporaires & C1 – Eaux dormantes de surface Code CORINE Biotopes: 24.16 – Cours d'eau intermittents & 22 – Eaux douces stagnantes Code Natura 2000: -

Rattachement phytosociologique: Apion nodiflori Segal in Westhoff & den Held 1969





Fossé en eau une partie de l'année



Mare

Plusieurs ruisseaux parcourent les ZIP sur un linéaire total de près de 7 km. La plupart du temps ces ruisseaux s'écoulent dans des fossés plus ou moins profonds, et sont assec une partie de l'année, ces cours d'eau sont artificiels. Quelques espèces hygrophiles s'y développent telles que la Salicaire (Lythrum salicaria), l'Epilobe hérissée (Epilobium hirsutum), la Menthe aquatique (Mentha aquatica) et le Cresson des fontaines (Nasturtium officinale). L'entretien irrégulier de ces fossés et la proximité des cultures aboutit souvent à la colonisation d'espèces eutrophes, dont le Liseron des champs (Convolvulus arvensis), l'Ortie dioïque (Urtica dioica), le Cirse des champs (Cirsium arvense), etc.



Une mare est localisée dans la ZIP n°5. Aucune végétation aquatique ne semble s'y développer. En revanche, les berges sont occupées par le Saule roux-cendré (Salix atrocinerea) et le Saule blanc (Salix alba), du Jonc (Juncus sp) et des Iris (Iris sp), la Menthe aquatique (Mentha aquatica) et le Lycope d'Europe (Lycopus europaeus).

la Chênaies acidophiles et taillis de Châtaignier

Code EUNIS: G1.8 – Boisements acidophiles dominés par Quercus

Code CORINE Biotopes : 41.5 – Chênaies acidiphiles

Code Natura 2000: -

Rattachement phytosociologique: Quercion roboris Malcuit 1929



Chênaie acidophile



Taillis de Châtaignier



Les chênaies acidophiles sont localisées dans le secteur Est, dans les ZIP n°2 et 4. Elles occupent plus de 90 ha, soit un peu plus de 15 % du site d'étude. Leur strate arborée est dominée par le Chêne pédonculé (Quercus robur). Celui-ci est accompagné du Châtaignier (Castanea sativa) également très présent en strate arbustive. Les Ronces (Rubus sp), le Houx (Ilex aquifolium), le Genêt à balai (Cytisus scoparius) et l'Alisier des bois (Sorbus torminalis) complètent la sous-strate.

Une partie de ces chênaies acidophiles a subi une coupe forestière ancienne. Cette coupe a depuis évolué en taillis de Châtaignier et a permis le développement d'une sous-strate herbacée composée notamment de Calluna vulgaris), d'Agrostide capillaire (Agrostis capillaris), et de Germandrée (Teucrium sp).

🗜 Chênaies-Charmaies

Code EUNIS: G1.A1 - Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus , Fraxinus et Carpinus betulus

Code CORINE Biotopes: 41.1 – Chênaies-charmaies

Code Natura 2000: -

Rattachement phytosociologique: Carpinion betuli Issler 1931



Chênaie-Charmaie

La chênaie-charmaie est située dans la ZIP n°5 et occupe 0,2 ha. Celle-ci est dominée par le Frêne commun (Fraxinus excelsior), l'Erable champêtre (Acer campestre) et l'Orme (Ulmus sp) en essence arborée. Le Charme (Carpinus betulus) occupe majoritairement la sous-strate arbustive. Tandis que la sous-strate herbacée est quasi inexistante avec la présence de très peu d'espèce, dont l'Alliaire (Alliaria petiolata), le Sceau de Notre-Dame (Dioscorea communis) et le Lierre grimpant (Hedera helix).



Plantations de conifères

Code EUNIS: G3.F – Plantations très artificielles de conifères Code CORINE Biotopes: 83.31 – Plantations de conifères

Code Natura 2000: -

Rattachement phytosociologique: -

Une plantation de Pin (Pinus sp) est située en limite de la ZIP n°4. Celle-ci ne présente pas d'intérêt botanique particulier.



Fourrés 🖟

Code EUNIS: F3.11 – Fourrés médio-européens sur sols riches

Code CORINE Biotopes: 31.81 – Fourrés médio-européens sur sol fertile

Code Natura 2000: -

Rattachement phytosociologique: Prunetalia spinosae Tüxen 1952



Fourré

Un fourré est présent dans la ZIP n°4, suivant la continuité du ruisseau et de la haie bordants celuici. Les ronces (Rubus sp), colonisent l'habitat. Elles sont associées au Prunellier (Prunus spinosa) ainsi qu'au Merisier vrai (Prunus avium) et au Sureau noir (Sambucus nigra), entres autres.



Prairies mésophiles et bandes enherbées

Code EUNIS: E2.1 – Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage

Code CORINE Biotopes: 38.1 – Pâtures mésophiles

Code Natura 2000: -

Rattachement phytosociologique: Cynosurion cristati Tüxen 1947

Les prairies mésophiles occupent environ 80 ha, soit près de 14 % des ZIP. Elles sont fauchées ou pâturées par des ovins. Ces prairies sont peu diversifiées et dominées par des graminées communes



telles que le Dactyle aggloméré (Dactylis glomerata), la Fétuque faux-roseau (Schedonorus arundinaceus), etc.

De part et d'autre des ruisseaux sont présentes des bandes enherbées servant de tampon avec les parcelles cultivées. Elles occupent 4,4 ha, soit moins d'1 % des ZIP. Ces zones appartiennent au même type d'habitat que les prairies mésophiles. Toutefois, elles possèdent une richesse spécifique plus importante du fait de leur enfrichement. Le cortège floristique est composé d'un mélange d'espèces prairiales et de friche avec notamment l'Agrimoine eupatoire (Agrimonia eupatoria), la Marguerite commune (Leucanthemum vulgare), le Trèfle rampant (Trifolium repens), la Linaire vulgaire (Linaria vulgaris), le Cabaret des oiseaux (Dipsacus fullonum), etc.

1

Prairies améliorées

Code EUNIS : E2.61 – Prairies améliorées sèches ou humides Code CORINE Biotopes : 81.1 – Prairies sèches améliorées

Code Natura 2000: -

Rattachement phytosociologique: non rattachable



Prairie intensive

Deux prairies intensives sont localisées dans les ZIP, occupant au total 3,6 ha, soit moins d'1 % du site d'étude. L'une d'elle est pâturée par des ovins, tandis que l'autre est semée en Ray-grass d'Italie (Lolium multiflorum) dans un but fourrager. Ces prairies ne présentent pas d'intérêt particulier.



Cultures et jachères

Code EUNIS : I1.1 – Monocultures intensives & I1.5 – Friches, jachères et terres arables récemment abandonnées

Code CORINE Biotopes: 82.11 – Grandes cultures & 87.1 – Terrains en friche

Code Natura 2000: -

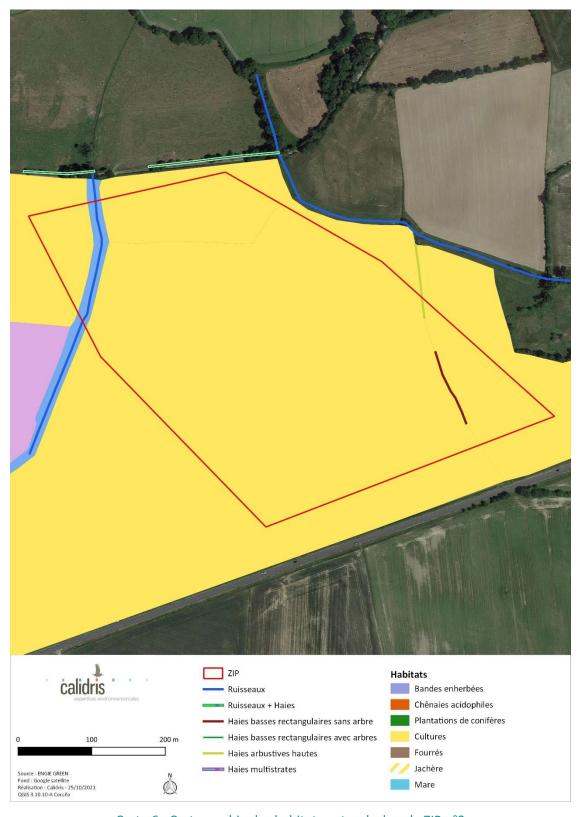
Rattachement phytosociologique: non rattachable



Jachère

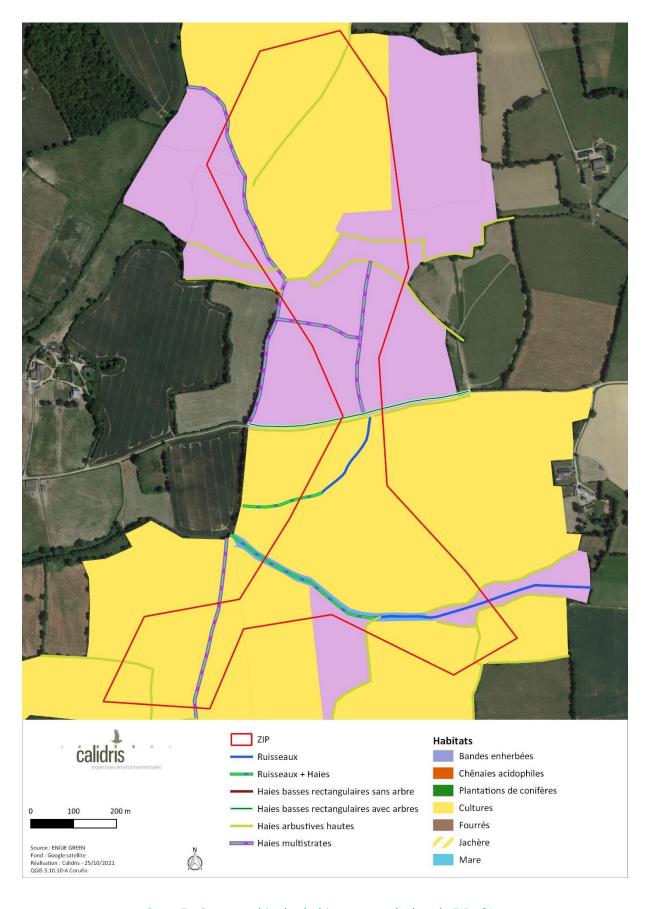
Les cultures et jachères sont l'habitat le plus représenté au sein des ZIP, occupant une surface de plus de 385 ha, soit 87 % du site d'étude. Les parcelles sont cultivées de manière intensive, empêchant le développement d'une flore compagne. Lorsque celle-ci est présente, elle est cantonnée aux bordures de champs. La parcelle laissée en jachère dans la ZIP n°5 est colonisée par des espèces rudérales telles que le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Cirse commun (*Cirsium vulgare*), le Laiteron maraîcher (*Sonchus oleraceus*), etc.





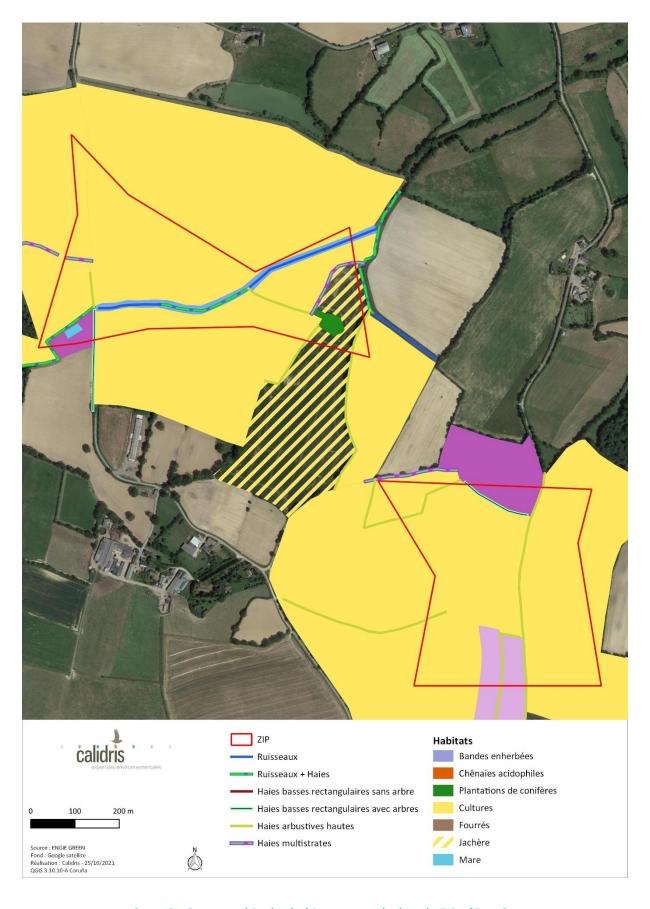
Carte 6 : Cartographie des habitats naturels dans la ZIP n°3





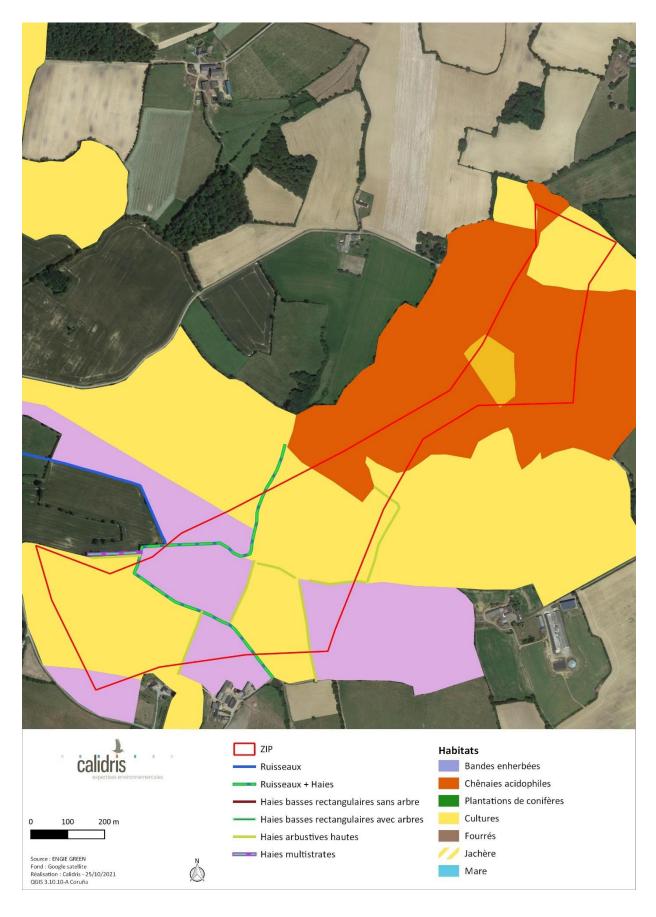
Carte 7: Cartographie des habitats naturels dans la ZIP n°1





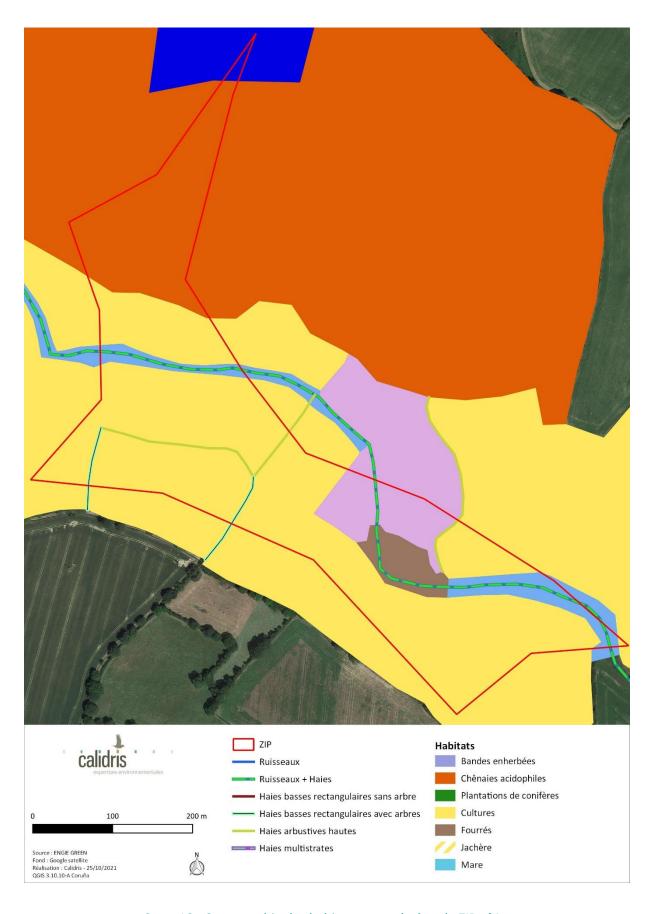
Carte 8 : Cartographie des habitats naturels dans la ZIP n°5 et 6





Carte 9 : Cartographie des habitats naturels dans la ZIP $n^{\circ}2$





Carte 10 : Cartographie des habitats naturels dans la ZIP n°4



c. La flore

62 taxons ont été notés sur la ZIP lors de la journée de prospection en 2021. La liste hiérarchisée des taxons végétaux présents dans la ZIP est disponible dans la partie enjeux flore.

🗜 Flore à enjeu réglementaire

Aucune espèce protégée n'a été observée lors de la prospection.

La consultation de la base de données eCalluna du CBN de Brest a mis en évidence la présence de 5 espèces protégées connues sur les communes concernées par le projet. Parmi elles, Tulipa sylvestris était aussi une espèce protégée en 2011.

Tableau 24 : Bibliographie des espèces protégées connues sur les communes du projet

Nom scientifique	Nom commun	Protection nationale	Liste rouge France	Protection Pays de la Loire	Liste rouge Pays de la Loire	Commune
Coeloglossum viride	Orchis vert		NT	Art. 1	VU	Bouère
Gratiola officinalis	Gratiole officinale	Art. 2			NT	Azé
Nymphoides peltata	Faux nénuphar		NT	Art. 1	NT	Bouère/St Denis d'Anjou
Ranunculus lingua	Grande douve	Art. 1	VU		NT	Bouère
Tulipa sylvestris subsp. sylvestris	Tulipe des bois	Art. 1			NT	St Denis d'Anjou

L'orchis vert (Coeloglossum viride) est une orchidée pouvant s'observer dans les prairies mésophiles oligotrophiles. Les prairies prospectées dans les ZIP sont eutrophes et ne sont donc pas favorables au développement de ce taxon. La probabilité de présence de l'espèce est donc faible.

La Gratiole officinale (Gratiola officinalis), le Faux nénuphar (Nymphoides peltata) et la Grande douve (Ranunculus lingua) sont des espèces hygro à hydrophiles se développant dans les étangs, marais et/ou cours d'eau. La seule mare localisée dans le site d'étude n'abritait pas ces espèces. Les ruisseaux parcourant les ZIP sont quant à eux défavorables au développement de ces espèces du fait de l'eutrophisation, de l'enfrichement et des berges parfois très abruptes observées lors de la journée de prospection. La probabilité de présence de ces espèces est donc faible.

Enfin, la Tulipe des bois (Tulipa sylvestris subsp sylvestris) affectionne les vignes et les friches vivaces culturales. L'exploitation intensive des cultures situées dans les ZIP ne sont pas favorables à



l'implantation de l'espèce. De plus, aucune vigne n'est présente dans le site d'étude. La probabilité de présence du taxon est donc faible.



Flore à enjeu de conservation

Une espèce quasi-menacée a été observée lors de la prospection : le Frêne commun (Fraxinus excelsior). Cette espèce n'avait pas été recensée dans l'étude d'impact initiale, en 2011.

Une fiche espèce décrivant l'écologie et les menaces pesant sur ce taxon est disponible en page suivante.





Frêne commun- Fraxinus excelsior L. 1753

© Calidris

Statuts de conservation

Directive « Habitats » : non
Liste rouge Europe : NT
Liste rouge France : LC
Liste rouge Pays de la Loire : LC



Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel – base de données en ligne INPN (inpn-mnhn.fr) – consultation sept. 2021

Le Frêne commun est réparti dans toute l'Europe, hormis les bordures est, nord et sud.

En France, il est assez commun et peut s'observer partout, jusqu'à 1 800 m. Il est toutefois plus rare en région méditerranéenne (RICHIN, 2020).

Biologie et écologie

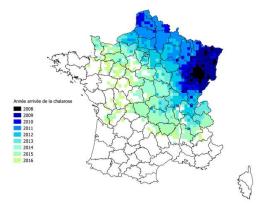
Le Frêne se reconnaît facilement par ses feuilles composées comportant de 7 à 15 folioles, et surtout par ses bourgeons noirs. Il fleurit d'avril à mai, bien avant sa feuillaison qui a lieu à la fin du printemps.

Pouvant mesurer jusqu'à 45 m de haut, le Frêne commun affectionne les lieux ombragés, frais à humides sur des sols plutôt basiques. Il peut supporter des conditions d'ensoleillement et de sécheresse sous forme réduite, c'est-à-dire dans les haies, ripisylves, chênaies, pelouses sèches embroussaillées, etc.

Même si l'espèce est assez répandue, le Frêne commun est tout de même quasi-menacé en Europe (statut UICN: NT). En effet, plusieurs menaces pèsent sur cet arbre. Tout d'abord la pollution génétique causée par la plantation de cultivars. Quelques maladies affectent également les populations de *Fraxinus excelsior*: le chancre du Frêne, les galles en chou-fleur d'*Aceria fraxinivorus* et la chalarose.

Le chancre du Frêne affecte les sujets déjà affaiblis, entraînant la mort en 2 à 3 ans. Les galles en chou-fleur d'Aceria fraxinivorus sont peu néfastes et entraînent des déformations et une certaine mortalité des jeunes pousses (RICHIN, 2020).

La chalarose est sans doute la menace la plus importante actuellement pour le Frêne commun. Cette maladie est causée par un champignon, *Chalara fraxinea*, originaire d'Asie orientale. Celui-ci provoque le flétrissement des feuilles, une nécrose des tiges ainsi qu'un dessèchement des branches atteintes. Arrivé en Europe dans les années 90, le champignon pathogène s'est rapidement disséminé. Il est installé en Pologne et dans les pays baltes. En France, arrivé en 2008, *Chalara fraxinea* couvre aujourd'hui une grande partie du territoire (Husson & MARÇAIS, 2017).



Pénarition de la chalarges en France. Département de la partié des forés

Répartition sur le site

Sur le site d'étude, le Frêne commun est localisé dans la chênaie-charmaie de la ZIP n°5, ainsi que dans la haie longeant le ruisseau dans la ZIP n°4 et celle perpendiculaire à la première.

Menaces



D'après la base de données eCalluna du CBN de Brest, 3 espèces menacées et 16 espèces quasimenacées sont connues sur les communes concernées par le projet.

Tableau 25 : Bibliographie des espèces à enjeu de conservation

Nom scientifique	Nom commun	Liste rouge France	Liste rouge Pays de la Loire	Commune
Alisma gramineum	Flûteau à feuilles de Graminée	NT	EN	Bouère
Anthemis cotula	Anthémis puante		NT	Azé
Briza minor	Petite amourette		NT	Bouère
Cirsium eriophorum	Cirse laineux		NT	Bouère
Gastridium ventricosum	Gastridie		NT	Bouère
Hyoscyamus niger	Jusquiame noire		VU	Bouère
Lactuca perennis	Laitue vivace		NT	Bouère
Lathyrus sylvestris	Gesse des bois		NT	Azé
Buglossoides arvensis	Charée		NT	Bouère
Melica ciliata	Mélique ciliée		NT	Azé
Myriophyllum verticillatum	Myriophylle verticillé		NT	St Denis d'Anjou
Nardus stricta	Nard raide		NT	Bouère
Phelipanche purpurea	Orobanche pourprée		NT	Azé/Bouère
Dichoropetalum carvifolia	Peucédan à feuilles de Cumin		NT	St Denis d'Anjou
Potamogeton berchtoldii	Potamot de Berchtold		NT	St Denis d'Anjou
Scandix pecten-veneris	Scandix Peigne-de-Vénus		NT	Bouère/St Denis d'Anjou
Stachys germanica	Sauge molle		EN	Bouère
Thlaspi arvense	Tabouret des champs		NT	Bouère
Valerianella dentata	Mâche dentée		NT	Bouère/St Denis d'Anjou

L'Anthémis fétide (Anthemis cotula), la Petite amourette (Briza minor), la Charée (Buglossoides arvensis), le Scandix peigne-de-Vénus (Scandix pecten-veneris), le Tabouret des champs (Thlaspi arvense) et la Mâche dentée (Valerianella dentata) sont des messicoles. Malgré la journée de prospection réalisée, ces taxons n'ont pas été rencontrés. Les cultures étant fortement représentées dans les ZIP, leur probabilité de présence est donc modérée.

Le Cirse laineux (Cirsium eriophorum), la Gastridie (Gastridium ventricosum), la Jusquiame noire (Hyoscyamus niger), la Laitue vivace (Lactuca perennis) et la Sauge molle (Stachys germanica) se développent dans les friches, lieux vagues ou décombres. Ces habitats ne sont pas présents dans les ZIP. La probabilité de présence de ces espèces est donc nulle.

La Gesse des bois (*Lathyrus sylvestris*) peut s'observer dans les boisements et au pied des haies. Malgré la prospection réalisée mi-août, l'espèce n'a pas été rencontrée. La probabilité de présence de l'espèce est toutefois modérée étant donné le maillage bocager important dans certaines ZIP.



La Mélique ciliée (*Melica ciliata*) affectionne les lieux secs et arides. Cet habitat n'est pas présent dans les ZIP. Il est donc peu probable que l'espèce soit présente.

Le Nard raide (*Nardus stricta*) peut se rencontrer dans les pelouses oligotrophiles acidiphiles. Cet habitat n'est pas présent dans les ZIP. Il est donc peu probable que l'espèce soit présente.

L'Orobanche pourprée (*Phelipanche purpurea*) est une plante parasite des espèces du genre Achillea, Artemisia, etc. Malgré la prospection réalisée mi-août, l'espèce n'a pas été rencontré. La probabilité de présence de l'espèce est donc faible.

Enfin, le Flûteau à feuilles de graminée (Alisma gramineum), le Myriophylle verticillé (Myriophyllum verticillatum), le Peucédan à feuilles de Cumin (Dichoropetalum carvifolia) et le Potamot de Berchtold (Potamogeton berchtoldii) sont des espèces hygro à hydrophiles se développant dans les prairies humides, étangs, marais et/ou cours d'eau. Aucune prairie humide n'a été observée dans les ZIP. La seule mare localisée dans le site d'étude n'abritait pas ces espèces. Les ruisseaux parcourant les ZIP sont quant à eux défavorables au développement de ces espèces du fait de l'eutrophisation, de l'enfrichement et des berges parfois très abruptes observées lors de la journée de prospection. La probabilité de présence de ces espèces est donc faible.



Flore invasive

Aucune espèce invasive n'a été observée sur la ZIP.



d. Détermination des enjeux pour la flore et les habitats naturels

Confer chapitre méthodologie de détermination des enjeux



Enjeux liés aux habitats

Tableau 26 : Enjeux liés aux habitats

Habitats	Phytosociologie	Code EUNIS	Directive Habitats Ann.I	Bioévaluation PDL	Enjeux
Haies	-	FA	non	-	Faible
Ruisseaux	Apion nodiflori	C2.5	non	С	Faible
Chênaies acidophiles	Quercion roboris	G1.8	non	PC	Faible
Chênaies-Charmaies	Carpinion betuli	G1.A1	non	PC	Faible
Plantations de conifères	-	G3.F	non	-	Faible
Taillis de Châtaignier	Quercion roboris	G1.8	non	PC	Faible
Fourrés	Prunetalia spinosae	F3.11	non	-	Faible
Prairies mésophiles	Cynosurion cristati	E2.1	non	PC	Faible
Prairies améliorées	-	E2.61	non	-	Faible
Bandes enherbées	Cynosurion cristati	E2.1	non	PC	Faible
Cultures et jachères	-	11.1 & 11.5	non	-	Faible
Mares	-	C1	non	-	Faible

Tous les habitats identifiés dans les ZIP sont d'enjeux faibles.



Fnjeux liés à la flore

Sur les 62 taxons inventoriés, un seul est d'enjeu modéré : le Frêne commun (Fraxinus excelsior). Les autres espèces ne présentent pas d'enjeux particuliers.



Tableau 27 : Enjeux pour la flore

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Annexe II directive « Habitats »	Liste rouge Europe	Protection France	Liste rouge France	Protection Pays de la Loire	Liste rouge Pays de la Loire	EEE Pays de la Loire	Enjeux
Abies sp	Sapin sp								
Acer campestre	Érable champêtre		LC		LC		LC		Faible
Agrimonia eupatorium	Aigremoine eupatoire		LC		LC		LC		Faible
Agrostis capillaris	Agrostide capillaire		NE		LC		LC		Faible
Alliaria petiolata	Alliaire		NE		LC		LC		Faible
Bellis perennis	Pâquerette		NE		LC		LC		Faible
Bryonia dioica	Bryone dioïque		NE		LC		LC		Faible
Calluna vulgaris	Callune		LC		LC		LC		Faible
Carpinus betulus	Charme		LC		LC		LC		Faible
Castanea sativa	Châtaignier		LC		LC		LC		Faible
Cirsium arvense	Cirse des champs		NE		LC		LC		Faible
Convolvulus arvensis	Liseron des champs		NE		LC		LC		Faible
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin		NE		LC		LC		Faible
Corylus avellana	Noisetier		LC		LC		LC		Faible
Crataegus monogyna	Aubépine à un style		LC		LC		LC		Faible
Cytisus scoparius	Genêt à balai		NE		LC		LC		Faible
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré		NE		LC		LC		Faible
Dioscorea communis	Sceau de Notre Dame		LC		LC		LC		Faible
Dipsacus fullonum	Cabaret des oiseaux		NE		LC		LC		Faible
Elytrigia repens	Chiendent commun		NE		LC		LC		Faible
Epilobium hirsutum	Épilobe hérissé		NE		LC		LC		Faible
Equisetum sp	Prêle sp								
Fagopyrum esculentum	Sarrasin commun		NE		NA				Nul
Fraxinus excelsior	Frêne commun		NT		LC		LC		Modéré
Galium mollugo	Gaillet commun		NE		LC		LC		Faible



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Annexe II directive « Habitats »	Liste rouge Europe	Protection France	Liste rouge France	Protection Pays de la Loire	Liste rouge Pays de la Loire	EEE Pays de la Loire	Enjeux
Hedera helix	Lierre grimpant		LC		LC		LC		Faible
Heracleum sphondylium	Grande Berce		NE		LC		LC		Faible
Hordeum sp	Orge sp								
llex aquifolium	Houx		LC		LC		LC		Faible
Iris sp	Iris sp								
Jacobaea vulgaris	Séneçon jacobée		NE		LC		LC		Faible
Juncus sp	Jonc sp								
Lactuca serriola	Laitue scariole		LC		LC		LC		Faible
Leucanthemum vulgare	Marguerite commune		NE		DD		LC		Faible
Linaria vulgaris	Linaire commune		NE		LC		LC		Faible
Lolium multiflorum	Ray-grass d'Italie		LC		LC				Faible
Lotus corniculatus	Lotier corniculé		LC		LC		LC		Faible
Lycopus europaeus	Lycope d'Europe		LC		LC		LC		Faible
Lythrum salicaria	Salicaire commune		LC		LC		LC		Faible
Mentha aquatica	Menthe aquatique		LC		LC		LC		Faible
Nasturtium officinale	Cresson des fontaines		LC		LC		LC		Faible
Persicaria maculosa	Renouée persicaire		LC		LC		LC		Faible
Pinus sp	Pin sp								
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé		LC		LC		LC		Faible
Prunus avium	Merisier vrai		LC		LC		LC		Faible
Prunus spinosa	Prunellier		LC		LC		LC		Faible
Quercus robur	Chêne pédonculé		LC		LC		LC		Faible
Ranunculus sp	Renoncule sp								
Rosa sp	Rosier sp								
Rubus sp	Ronces sp								
Ruscus aculeatus	Fragon		LC		LC		LC		Faible



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Annexe II directive « Habitats »	Liste rouge Europe	Protection France	Liste rouge France	Protection Pays de la Loire	Liste rouge Pays de la Loire	EEE Pays de la Loire	Enjeux
Salix alba	Saule blanc		LC		LC		LC		Faible
Salix atrocinerea	Saule roux-cendré		LC		LC		LC		Faible
Sambucus nigra	Sureau noir		LC		LC		LC		Faible
Schedonorus arundinaceus	Fétuque Roseau		NE		LC		LC		Faible
Sonchus oleraceus	Laiteron maraîcher		NE		LC		LC		Faible
Sorbus torminalis	Alisier des bois		LC		LC		LC		Faible
Teucrium sp	Blé sp								
Trifolium pratense	Trèfle des prés		LC		LC		LC		Faible
Trifolium repens	Trèfle rampant		LC		LC		LC		Faible
Ulmus sp	Orme sp								
Urtica dioica	Ortie dioïque		LC		LC		LC		Faible



Spatialisation des enjeux

La spatialisation des enjeux relatifs à la flore et aux habitats est une hiérarchisation relative de l'importance des éléments constituant l'environnement du site.

D'après la détermination des enjeux liés aux habitats et à la flore, la chênaie-charmaie et quelques haies sont d'enjeux modérés en raison de la présence du Frêne commun (Fraxinus excelsior).





Carte 11 : Enjeux liés à la flore et aux habitats naturels dans les ZIP n°1 et 3





Carte 12 : Enjeux liés à la flore et aux habitats naturels dans les ZIP n°5 et 6





Carte 13 : Enjeux liés à la flore et aux habitats naturels dans la ZIP n°2





Carte 14 : Enjeux liés à la flore et aux habitats naturels dans la ZIP n°4



4. Expertise entomologique

En 2011, une prospection avait été réalisée sur les haies près des éoliennes ainsi que sur les chemins d'accès aux futures machines.

Sur l'aire d'étude le réseau bocager encore existant possède des arbres têtards susceptibles d'accueillir des insectes saproxyliques et xylophages. Ces arbres ont été prospectés ainsi que leurs cavités afin de déterminer les éventuelles espèces patrimoniales.

4.1. Espèce patrimoniale

Tableau 28 : Liste des espèces d'entomofaune patrimoniales observées sur le site d'étude toutes périodes et tous secteurs confondus (2021)

Nom commun	Nom scientifique	LR mondiale Nom scientifique		Directive « Habitat-Faune-Flore »	Protection nationale
		2017	2015		
Grand Capricorne	Cerambyx cerdo	VU	NT	Ann.II	Art.2

4.2. Actualisation des enjeux

En 2011, une espèce d'intérêt communautaire a été recensée : Le Grand Capricorne, sur les deux secteurs.

Seule une espèce d'entomofaune patrimoniales observée sur le site d'étude au niveau des arbres têtards présente un intérêt communautaire de sorte que les enjeux entomologiques restent **modérés** et ce, exclusivement au niveau des arbres têtards.

5. Zones humides

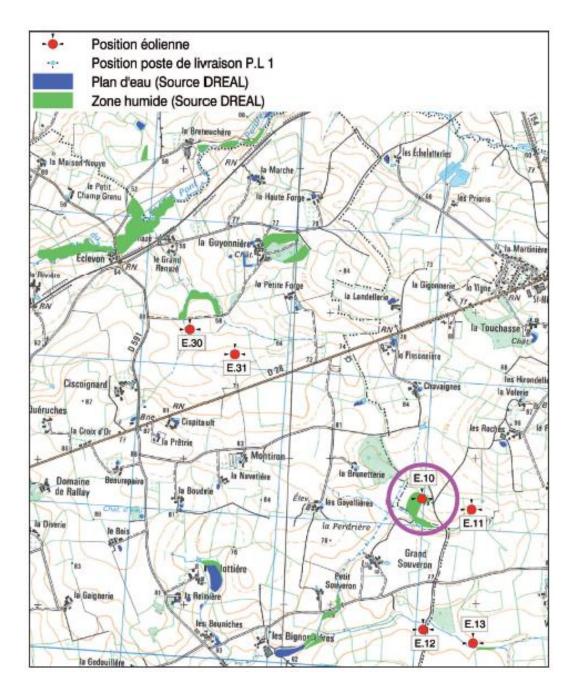
Dans l'étude d'impact initiale, deux zones potentiellement humides seront affectées par la mise en place de deux éoliennes (E10 dans le bassin versant de la Mayenne et E50 dans le bassin versant de la Sarthe) (conf carte 15 et 16). De plus, plusieurs cours d'eau seront impactés également par la mise en place du projet.

Les zones potentiellement humides présentent sont définies comme telle du fait des sols hydromorphes. En 2011, la zone d'implantation de l'éolienne E10 est constituée d'une prairie de fauche et la zone d'implantation de l'éolienne E50 d'un champ cultivé. Ces deux zones ne présentent aucune végétation hygrophyte ni de rôle hydraulique du fait que les deux secteurs sont

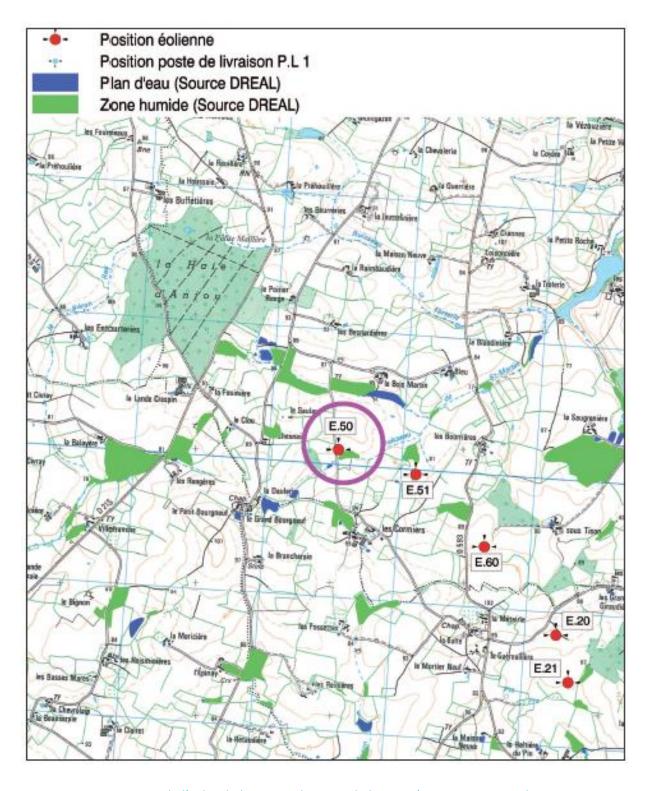


en pente vers un cours d'eau. En 2021, les habitats des deux éoliennes concernées sont les mêmes et la localisation des zones humides est identique.





Carte 15 : Extrait de l'Atlas de la DREAL des Pays de la Loire (SIGLoire, 2017) — Eolienne E10



Carte 16: Extrait de l'Atlas de la DREAL des Pays de la Loire (SIGLoire, 2017) — Eolienne E50





L'implantation d'un parc éolien sur un site peut engendrer un certain nombre d'impacts sur l'environnement et plus particulièrement sur les oiseaux et les chiroptères. Ces impacts sont bien entendus variables suivant la localisation géographique du site, le nombre d'éoliennes présentes, la topographie et les milieux présents sur le site.

1. Analyse des impacts bruts

Les impacts déterminés dans l'étude d'impact initiale restent les mêmes, cependant leurs niveaux sont rappelés et comparés suite à l'actualisation des outils de bioévaluation.

1.1. Impacts directs

Avifaune - Risques de collision

L'avifaune nicheuse présente est commune pour la majorité des espèces. L'aire d'étude abrite cependant des espèces peu communes dont 16 d'entre elles sont des espèces à valeur patrimoniale (classées à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, 1979). Au vu de l'absence de bibliographie sur ce type d'impact ce risque de collision apparaissait peu important en 2011. En 2021, le risque de collision reste faible, aucune espèce sensible à ce risque n'a été observée sur le site. Ainsi le niveau d'impact lié au risque de collision de l'avifaune reste **faible**.

Concernant l'avifaune migratrice, une étude réalisée par la LPO (Site de Port-la-Nouvelle-Aude, 1997), a montré que bon nombre d'espèces d'oiseaux modifiaient leur comportement et leur trajectoire à l'approche des machines, créant donc des situations à risque par déviation de cette trajectoire. Le passage migratoire, rarement régulier et assez diffus à l'intérieur des terres est identifié sur une succession de points hauts (plateaux au niveau de la Guyonnière, Azé-Gennes et de Bois-Martin-Bouère), notamment et sur deux zones de resserrement du couloir migratoire entre



le bois d'Anjou et le bois des Grignons. Les impacts paraissaient donc modérés. Au vu de la similitude des statuts de conservation entre 2011 et 2021, les impacts concernant le risque de collision pour l'avifaune migratrice reste les mêmes, soit **modérés**.

Pour ce qui est de l'avifaune hivernante, très peu de données existent quant aux problèmes de collisions sur l'avifaune hivernante. Ce risque de collision apparait peu important. Au vu de la similitude des statuts de conservation entre 2011 et 2021, les impacts concernant le risque de collision pour l'avifaune hivernante reste les mêmes soit **faible**.

Chiroptères - Risques de collisions

En 2011, la bibliographie relate l'abondance de collisions lors des périodes de migration. En revanche, très peu d'informations existent sur les risques de collisions avec les chiroptères fréquentant les abords des éoliennes lors de la période d'estivage. Ce point apparait donc peu sensible.

En 2021, la bibliographie existante permet d'affirmer que les espèces présentes sur le site ne sont pas ou peu sensibles au risque de collision en grande majorité. Exceptions faites pour :

- La Noctule commune compte 1 565 cas de collisions documentés en Europe dont 104 en France (DÜRR, 2020), sa sensibilité au risque de collision est donc forte. Sa présence étant relativement faible (uniquement contactée au point 3, à la Guyonnière) cependant.
- La Sérotine commune, pour cette espèce, 123 cas de collisions avec les éoliennes sont connus en Europe dont 34 en France (DÜRR, 2020), sa sensibilité au risque de collision est modérée.
- Lae groupe Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius, où 469 cas de mortalité dus à des collisions avec les éoliennes sont connus en Europe dont 219 en France (DÜRR, 2020) ont été recensés pour la Pipistrelle de Kuhl et 1 623 cas de collisions avec les éoliennes sont connus en Europe dont 276 en France (DÜRR, 2021) pour la Pipistrelle de Nathusius. C'est principalement lors de leur vol de transit (déplacements entre zone de chasse et gite ou déplacements saisonniers) que ces espèces sont les plus impactées (vol à haute altitude). Ainsi la sensibilité au risque de collision est modérée pour la Pipistrelle de Kuhl et forte pour la Pipistrelle de Nathusius.

Au vu du nombre d'espèces patrimoniales et la sensibilité de plusieurs de ces espèces telles que la Noctule commune et la Pipistrelle de Nathusius aux risques de collisions, les impacts concernant ces risques sur les chiroptères sont **forts**.



Zones humides - Altérations

A ce jour, les éoliennes E10 et E50 sont toujours présentes en zones à dominante humide et les cours d'eau sont également impactés par le projet. En effet, en 2011, des sondages pédologiques ont été réalisés et ont démontré que les zones d'implantations des éoliennes E10 et E50 étaient bel et bien sur des sols à dominantes humides.

L'implantation de l'éolienne E10 en bordure de zone humide potentielle entraine la destruction d'environ 2 155 m² de terrain hydromorphe (600 m² de chemin d'accès, 1 300 m² de plate-forme et 255 m² de fondation de l'éolienne)

L'implantation de l'éolienne E50 en bordure d'une zone humide potentielle entraine, quant à elle, la destruction d'environ 1 710m² de terrain hydromorphe (330 m² de chemin, 1125 m² de plateforme et 255 m² de fondation de l'éolienne).

Ainsi le projet est concerné par un dossier « Loi sur Eau », qui a d'ores et déjà été transmis à l'administration et annexé au dossier de demande d'autorisation ICPE. Les impacts du projet sont les mêmes que ceux précisés dans l'étude d'impact initiale c'est-à-dire fort. Les mesures d'évitement, d'accompagnement et compensatoires envisagées initialement sont préservées et mises à jour au besoin.

1.2. Impacts indirects

Avifaune



Modification du comportement

L'analyse réalisée en 2011 indique que l'avifaune comportait plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale en période de reproduction et sensibles au risque de dérangement, notamment durant les travaux. Cette analyse reste pertinente à ce jour. Les impacts concernant les risques de perturbation en période de reproduction sont considérés comme forts. Les travaux de préparation et d'installation des turbines devront être réalisées impérativement en dehors de cette période.

En ce qui concerne l'avifaune migratrice, l'éloignement des couloirs de migration et des zones de resserrement de ces couloirs prévus lors de l'implantation des machines permettra d'éviter les risques de perturbation de l'avifaune migratrice. Les risques de perturbation apparaissent donc faibles.



Pour l'avifaune hivernante, le site, bien que non situé sur une zone d'hivernage reconnue, comporte une espèce à forte valeur patrimoniale en hivernage : le Pluvier doré, qui présente un effectif intéressant et qui présente une sensibilité faible à modérée quant à la perturbation. Les impacts attendus sont donc modérés.

Perte d'habitat

Les éoliennes ne seront implantées qu'en milieu cultivé (parcelles cultivées et prairies temporaires), et les éoliennes les plus proches seront situées à environ 100 mètres des plantations et zones enherbées. La création de chemins et plateformes de montage ne devra se faire qu'en milieu cultivé, néanmoins, pour accéder aux éoliennes, de nouveaux chemins d'accès devront être créés (3 300 m environ), quelques défrichements seront alors à prévoir. Des mesures d'évitement seront mise en place afin d'éviter les haies présentant un intérêt important pour la diversité faunistique.

En ce qui concerne la perte de surface de champs cultivés utilisés par l'avifaune (seul habitat impliqué lors de la création du parc), la superficie perdue pour l'avifaune sera négligeable comptetenu du nombre d'éoliennes prévu (11 machines) et du nombre d'espèces potentiellement impactées.

La perte d'habitats, si minime soit-elle, ne concernera que quelques espèces communes, typiques des zones de champs ouverts.

Les impacts concernant la perte d'habitat restent les mêmes, c'est à dire faible.

Chiroptères



🎤 Perturbation du comportement en vol

L'inventaire faunistique a permis la mise en évidence de l'intérêt chiroptérologique de la zone d'étude, et plus particulièrement sur la Guyonnière (lieu-dit situé au Nord de la zone d'implantation 3) pour le secteur Ouest et le Bois-Martin, l'étang et ses abords, le Bois d'Anjou et le Bois des Grignons pour le secteur Est. Au vu du nombre d'espèces patrimoniales recensées en 2021 (cinq) ainsi que la présence de nombreuses haies sur et autour des zones d'implantation potentielle (notamment la ZIP 3) les impacts concernant les modifications du comportement en vol des chiroptères sont forts.



Perte d'habitats



Les éoliennes ne seront implantées qu'en milieu cultivé. De même, la création de chemins et de plateformes de montage ne se fera qu'en milieu cultivés, néanmoins, pour accéder aux éoliennes, de nouveaux chemins d'accès devront être créés (3 300 m environ), quelques défrichements seront alors à prévoir. Des mesures d'évitement seront mise en place afin d'éviter les haies présentant un intérêt important pour la diversité faunistique

La perte d'habitats privilégiés pour les chiroptères de type haie ou bois sur ce site sera donc négligeable. En revanche une légère perte de zones de chasse secondaires, à savoir les champs cultivés, sera à attendre. Compte-tenu de la diversité des milieux présents dans le secteur, cette perte de surface peut être également considérée comme négligeable.

Les impacts concernant la perte d'habitats restent les mêmes, c'est à dire négligeable

1.3. Synthèse des impacts bruts sur par espèces

Avifaune

Tableau 29 : Synthèse des impacts bruts sur l'avifaune, avant intégration des mesures d'évitement et de réduction

Nom commun	Nom scientifique	Impacts en	phase travaux	Impacts en phase d'exploitation	
		Destruction d'habitats	Perturbation de la reproduction	Pertes d'habitat	Collisions
	Avifa	une nicheuse			
Accenteur mouchet	Prunella modularis	Faible	Fort	Faible	Faible
Alouette des champs	Alauda arvensis	Faible	Fort	Faible	Faible
Alouette lulu	Lullula arborea	Faible	Fort	Faible	Faible
Bondrée apivore	Pernis apivorus	Faible	Fort	Faible	Faible
Bruant zizi	Emberiza cirlus	Faible	Fort	Faible	Faible
Busard Saint Martin	Circus cyaneus	Faible	Fort	Faible	Faible
Buse variable	Buteo buteo	Faible	Fort	Faible	Faible
Caille des blés	Coturnix coturnix	Faible	Fort	Faible	Faible
Chevêche d'Athéna	Athene noctua	Faible	Fort	Faible	Faible
Chouette hulotte	Strix aluco	Faible	Fort	Faible	Faible
Corbeau freux	Corvus frugilegus	Faible	Fort	Faible	Faible
Corneille noire	Corvus corone	Faible	Fort	Faible	Faible
Coucou gris	Cuculus canorus	Faible	Fort	Faible	Faible
Effraie des clochers	Tyto alba	Faible	Fort	Faible	Faible



Epervier d'Europe	Accipiter nisus	Faible	Fort	Faible	Faible
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	Faible	Fort	Faible	Faible
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	Faible	Fort	Faible	Faible
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	Faible	Fort	Faible	Faible
Faucon hobereau	Falco subbuteo	Faible	Fort	Faible	Faible
Fauvette grisette	Sylvia communis	Faible	Fort	Faible	Faible
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Faible	Fort	Faible	Faible
Geai des chênes	Garrulus glandarius	Faible	Fort	Faible	Faible
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	Faible	Fort	Faible	Faible
Grive musicienne	Turdus philomelos	Faible	Fort	Faible	Faible
Héron cendré	Ardea cinerea	Faible	Fort	Faible	Faible
Hibou moyen-duc	Asio otus	Faible	Fort	Faible	Faible
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	Faible	Fort	Faible	Faible
Huppe fasciée	Upupa epops	Faible	Fort	Faible	Faible
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	Faible	Fort	Faible	Faible
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	Faible	Fort	Faible	Faible
Œdicnème criard	Burhinus oedicnemus	Faible	Fort	Faible	Faible
Martinet noir	Apus apus	Faible	Fort	Faible	Faible
Merle noir	Turdus merula	Faible	Fort	Faible	Faible
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Faible	Fort	Faible	Faible
Mésange charbonnière	Parus major	Faible	Fort	Faible	Faible
Moineau domestique	Passer domesticus	Faible	Fort	Faible	Faible
Perdrix rouge	Alectoris rufa	Faible	Fort	Faible	Faible
Pic épeiche	Dendrocopos major	Faible	Fort	Faible	Faible
Pic épeichette	Dendrocopos minor	Faible	Fort	Faible	Faible
Pic noir	Dryocopus martius	Faible	Fort	Faible	Faible
Pic vert	Picus viridis	Faible	Fort	Faible	Faible
Pie bavarde	Pica pica	Faible	Fort	Faible	Faible
Pigeon biset	Columba livia	Faible	Fort	Faible	Faible
Pigeon colombin	Columba oenas	Faible	Fort	Faible	Faible
Pigeon ramier	Columba palumbus	Faible	Fort	Faible	Faible
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Faible	Fort	Faible	Faible
Pipit des arbres	Anthus trivialis	Faible	Fort	Faible	Faible
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	Faible	Fort	Faible	Faible
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	Faible	Fort	Faible	Faible
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	Faible	Fort	Faible	Faible
Rossignol philomène	Luscinia megarhynchos	Faible	Fort	Faible	Faible
Sittelle torchepot	Sitta europaea	Faible	Fort	Faible	Faible



Tarier pâtre Saxicola rubicola Faible Fort Faible Tourterelle des bois Streptopelia turtur Faible Fort Faible Tourterelle turque Streptopelia decaocto Faible Fort Faible Fort Faible Troglodyte mignon Troglodytes troglodytes Faible Avifaune migratrice Alouette des champs Alauda arvensis Faible Faible	Faible Faible Faible Faible Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré
Tourterelle turque Streptopelia decaocto Faible Fort Faible Troglodyte mignon Troglodytes troglodytes Faible Fort Faible Avifaune migratrice Alouette des champs Alauda arvensis Faible Faible Faible Alouette lulu Lullula arborea Faible Faible Faible Bécassine des marais Gallinago gallinago Faible Faible Faible Bergeronnette grise Motacilla alba Faible Faible Faible Bergeronnette printanière Motacilla flava flavissima Faible Faible Faible Bruant des roseaux Emberiza schoeniclus Faible Faible Faible Bruant jaune Emberiza citrinella Faible Faible Faible	Faible Faible Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré
Troglodyte mignon Troglodytes troglodytes Avifaune migratrice Alouette des champs Alauda arvensis Faible	Faible Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré
Avifaune migratrice Alouette des champs Alauda arvensis Faible Faible Faible Alouette lulu Lullula arborea Faible Faible Faible Bécassine des marais Gallinago gallinago Faible Faible Faible Bergeronnette grise Motacilla alba Faible Faible Faible Bergeronnette printanière Motacilla flava flavissima Faible Faible Faible Bruant des roseaux Emberiza schoeniclus Faible Faible Faible Bruant jaune Emberiza citrinella Faible Faible Faible	Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré
Alouette des champs Alauda arvensis Faible Faible Faible Alouette lulu Lullula arborea Faible Faible Faible Bécassine des marais Gallinago gallinago Faible Faible Faible Bergeronnette grise Motacilla alba Faible Faible Faible Bergeronnette printanière Motacilla flava flavissima Faible Faible Faible Bruant des roseaux Emberiza schoeniclus Faible Faible Faible Bruant jaune Emberiza citrinella Faible Faible Faible	Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré
Alouette Iulu Lullula arborea Faible	Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré
Bécassine des marais Gallinago gallinago Faible Faible Faible Bergeronnette grise Motacilla alba Faible Faible Faible Bergeronnette printanière Motacilla flava flavissima Faible Faible Faible Bruant des roseaux Emberiza schoeniclus Faible Faible Faible Bruant jaune Emberiza citrinella Faible Faible Faible	Modéré Modéré Modéré Modéré
Bergeronnette grise Motacilla alba Faible Faible Faible Bergeronnette printanière Motacilla flava flavissima Faible Faible Faible Bruant des roseaux Emberiza schoeniclus Faible Faible Faible Bruant jaune Emberiza citrinella Faible Faible Faible	Modéré Modéré Modéré
Bergeronnette printanière Motacilla flava flavissima Faible Faible Faible Bruant des roseaux Emberiza schoeniclus Faible Faible Faible Bruant jaune Emberiza citrinella Faible Faible Faible	Modéré Modéré
Bruant des roseaux Emberiza schoeniclus Faible Faible Faible Bruant jaune Emberiza citrinella Faible Faible Faible	Modéré
Bruant jaune Emberiza citrinella Faible Faible Faible	
	Modéré
Bruant zizi Emberiza cirlus Faible Faible Faible	Modéré
Chardonneret élégant Carduelis carduelis Faible Faible Faible	Modéré
Epervier d'Europe Accipiter nisus Faible Faible Faible	Modéré
Étourneau sansonnet Sturnus vulgaris Faible Faible Faible	Modéré
Faucon émérillon Falco columbarius Faible Faible Faible	Modéré
Faucon hobereau Falco subbuteo Faible Faible Faible	Modéré
Fauvette à tête noire Sylvia atricapilla Faible Faible Faible	Modéré
Fauvette babillarde Sylvia curruca Faible Faible Faible	Modéré
Fauvette des jardins Sylvia borin Faible Faible Faible	Modéré
Fauvette grisette Sylvia communis Faible Faible Faible	Modéré
Gobemouche gris Muscicapa striata Faible Faible Faible	Modéré
Gobemouche noir Ficedula hypoleuca Faible Faible Faible	Modéré
Goéland brun Larus fuscus Faible Faible Faible	Modéré
Grive draine Turdus viscivorus Faible Faible Faible	Modéré
Grive litorne Turdus pilaris Faible Faible Faible	Modéré
Grive mauvis Turdus iliacus Faible Faible Faible	Modéré
Grive musicienne Turdus philomelos Faible Faible Faible	Modéré
Hirondelle de fenêtre Delichon urbicum Faible Faible Faible	Modéré
Hirondelle rustique Hirundo rustica Faible Faible Faible	Modéré
Hypolaïs polyglotte Hippolais polyglotta Faible Faible Faible	Modéré
Linotte mélodieuse Linaria cannabina Faible Faible Faible	Modéré
Merle noir Turdus merula Faible Faible Faible	Modéré
Mouette rieuse Chroicocephalus ridibundus Faible Faible Faible	Modéré
Oie cendrée Anser anser Faible Faible Faible	Modéré
Pigeon colombin Columba oenas Faible Faible Faible	Modéré
Pigeon ramier Columba palumbus Faible Faible Faible	Modéré



Diagram day adams	Falsailla and ba	F. W.L.	e.u.i.	F. 9.1.	N 4 1 4 4
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Faible	Faible	Faible	Modéré
Pinson du nord	Fringilla montifringilla	Faible	Faible	Faible	Modéré
Pipit des arbres	Anthus trivialis	Faible	Faible	Faible	Modéré
Pipit farlouse	Anthus pratensis	Faible	Faible	Faible	Modéré
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	Faible	Faible	Faible	Modéré
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	Faible	Faible	Faible	Modéré
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	Faible	Faible	Faible	Modéré
Rouge-gorge familier	Erithacus rubecula	Faible	Faible	Faible	Modéré
Tarier des prés	Saxicola rubetra	Faible	Faible	Faible	Modéré
Tarin des aulnes	Spinus spinus	Faible	Faible	Faible	Modéré
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	Faible	Faible	Faible	Modéré
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	Faible	Faible	Faible	Modéré
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Faible	Faible	Faible	Modéré
	Avifau	ine hivernante			
Alouette des champs	Alauda arvensis	Faible	Modéré	Faible	Faible
Alouette lulu	Lullula arborea	Faible	Modéré	Faible	Faible
Bergeronnette grise	Motacilla alba	Faible	Modéré	Faible	Faible
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Bruant jaune	Emberiza citrinella	Faible	Modéré	Faible	Faible
Bruant zizi	Emberiza cirlus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Buse variable	Buteo buteo	Faible	Modéré	Faible	Faible
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Faible	Modéré	Faible	Faible
Choucas des tours	Corvus monedula	Faible	Modéré	Faible	Faible
Cistole des joncs	Cisticola juncidis	Faible	Modéré	Faible	Faible
Corbeau freux	Corvus frugilegus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Corneille noire	Corvus corone	Faible	Modéré	Faible	Faible
Epervier d'Europe	Accipiter nisus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	Faible	Modéré	Faible	Faible
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Geai des chênes	Garrulus glandarius	Faible	Modéré	Faible	Faible
Goéland brun	Larus fuscus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Grand cormoran	Phalacrocorax carbo	Faible	Modéré	Faible	Faible
Grive draine	Turdus viscivorus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Grive litorne	Turdus pilaris	Faible	Modéré	Faible	Faible
Grive mauvis	Turdus iliacus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Grive musicienne	Turdus philomelos	Faible	Modéré	Faible	Faible



Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	Faible	Modéré	Faible	Faible
Merle noir	Turdus merula	Faible	Modéré	Faible	Faible
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Moineau domestique	Passer domesticus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Oie cendrée	Anser anser	Faible	Modéré	Faible	Faible
Pigeon colombin	Columba oenas	Faible	Modéré	Faible	Faible
Pie bavarde	Pica pica	Faible	Modéré	Faible	Faible
Pigeon ramier	Columba palumbus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Faible	Modéré	Faible	Faible
Pinson du nord	Fringilla montifringilla	Faible	Modéré	Faible	Faible
Pipit farlouse	Anthus pratensis	Faible	Modéré	Faible	Faible
Pluvier doré	Pluvialis apricaria	Faible	Modéré	Faible	Faible
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	Faible	Modéré	Faible	Faible
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Faible	Modéré	Faible	Faible
Verdier d'Europe	Chloris chloris	Faible	Modéré	Faible	Faible

Chiroptères

Tableau 30 : Synthèse des impacts bruts sur les chiroptères, avant intégration des mesures d'évitement et de réduction

Nom commun	Nom scientifique	Impacts en phase travaux	Impacts en d'exploita	
		Destruction de gîtes	Perturbation du comportement en vol	Collisions
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	Négligeable	Fort	Modéré
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Négligeable	Fort	Modéré
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Négligeable	Fort	Modéré
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	Négligeable	Fort	Modéré
Noctule commune	Nyctalus noctula	Négligeable	Fort	Modéré
Pipistrelle de Kuhl / Nathusius	Pipistrellus kuhlii/Pipistrellus nathusii	Négligeable	Fort	Modéré
Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	Négligeable	Fort	Modéré
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Négligeable	Fort	Modéré
Murin à moustache	Myotis mystacinus	Négligeable	Fort	Modéré
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	Négligeable	Fort	Modéré



Habitats naturels et flore

Tableau 31 : Synthèse des impacts bruts sur les habitats naturels, avant intégration des mesures d'évitement et de réduction

Nom commun	Impacts en phase travaux Destruction d'habitat d'intérêt communautaire
Haies	Nul
Ruisseaux	Nul
Chênaies acidophiles	Nul
Chênaies-Charmaies	Nul
Plantations de conifères	Nul
Taillis de Châtaignier	Nul
Fourrés	Nul
Prairies mésophiles	Nul
Prairies améliorées	Nul
Bandes enherbées	Nul
Cultures et jachères	Nul
Mares	Nul

Tableau 32 : Synthèse des impacts bruts sur la flore, avant intégration des mesures d'évitement et de réduction

Nom scientifique	Impacts en phase travaux
	Destruction d'espèces protégées ou rares
Abies sp	Nul
Acer campestre	Nul
Agrimonia eupatorium	Nul
Agrostis capillaris	Nul
Alliaria petiolata	Nul
Bellis perennis	Nul
Bryonia dioica	Nul
Calluna vulgaris	Nul
Carpinus betulus	Nul
Castanea sativa	Nul



Cirsium arvense	Nul
Convolvulus arvensis	Nul
Cornus sanguinea	Nul
Corylus avellana	Nul
Crataegus monogyna	Nul
Cytisus scoparius	Nul
Dactylis glomerata	Nul
Dioscorea communis	Nul
Dipsacus fullonum	Nul
Elytrigia repens	Nul
Epilobium hirsutum	Nul
Equisetum sp	Nul
Fagopyrum esculentum	Nul
Fraxinus excelsior	Nul
Galium mollugo	Nul
Hedera helix	Nul
Heracleum sphondylium	Nul
Hordeum sp	Nul
Ilex aquifolium	Nul
Iris sp	Nul
Jacobaea vulgaris	Nul
Juncus sp	Nul
Lactuca serriola	Nul
Leucanthemum vulgare	Nul
Linaria vulgaris	Nul
Lolium multiflorum	Nul
Lotus corniculatus	Nul
Lycopus europaeus	Nul
Lythrum salicaria	Nul
Mentha aquatica	Nul
Nasturtium officinale	Nul
Persicaria maculosa	Nul
Pinus sp	Nul
Plantago lanceolata	Nul
Prunus avium	Nul
Prunus spinosa	Nul
Quercus robur	Nul
Ranunculus sp	Nul



Rosa sp	Nul
Rubus sp	Nul
Ruscus aculeatus	Nul
Salix alba	Nul
Salix atrocinerea	Nul
Sambucus nigra	Nul
Schedonorus arundinaceus	Nul
Sonchus oleraceus	Nul
Sorbus torminalis	Nul
Teucrium sp	Nul
Trifolium pratense	Nul
Trifolium repens	Nul
Ulmus sp	Nul
Urtica dioica	Nul

Entomofaune

Tableau 33 : Synthèse des impacts bruts sur l'entomofaune, avant intégration des mesures d'évitement et de réduction

Nom commun	Nom scientifique	Impacts en phase travaux ue	ts en phase travaux
		Destruction d'habitat d'espèces	Destruction d'individus d'espèces protégées
Grand Capricorne	Cerambyx cerdo	Nul	Nul

Zones humide

Tableau 34 : Synthèse des impacts bruts sur les zones humides, avant intégration des mesures d'évitement et de réduction





2. Mesures d'évitement, de réduction, compensatoires et d'accompagnement

2.1. Mesures d'évitement

ME 1- Remise en état du site

La mise en place d'éolienne demande la création de plateformes, chemins, poste de livraison et enfouissement d'un câble de raccordement. L'objectif de cette mesure est de permettre un retour normal des activités en milieu agricole et de la biodiversité.

Toutes les actions de génie civil et écologique nécessaire seront employées pour permettre un retour des activités en milieu agricole et de la biodiversité. Les éléments constitutifs et les déchets induits seront retirés du chantier au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Le nivellement du terrain sera effectué de manière à permettre un retour normal à son exploitation agricole. Les éventuelles espèces invasives installées au niveau des éoliennes devront être traitées selon les méthodes adaptées à chaque espèce.

Cette mesure se rajoute à celles précisées dans l'étude d'impact initiale. Elle est à mettre en œuvre sur l'ensemble de la zone du chantier.

ME 2- Choix des sites

La sensibilité des zones potentielles d'implantation, de moyenne à forte, induit la prise en compte les contraintes environnementales telles que les zones humides et les zones de resserrement d'axe migratoire (zones du Pont Perdreau sur le secteur Ouest (effectivement abandonné en cours d'étude), et du bois des Grignons sur le secteur Est (non retenu dans la variante finale)) et ce afin de trouver le meilleur compromis entre la localisation des éoliennes et les contraintes environnementales et règlementaires.

Cette mesure a donc été respectée lors de la conception du projet.

ME 3- Période de chantier

Les travaux de terrassement et l'implantation d'éoliennes doivent impérativement être réalisés hors-période de nidification, soit entre septembre et mars, en évitant le dépôt des matériaux hors des zones terrassées.

Afin de limiter l'incidence sur les cours d'eau par les travaux de franchissement des pistes et des câbles électriques mais aussi par la nécessité probable de réaliser un rabattement de nappe pour la



mise en place des fondations, ces travaux seront réalisés en période d'étiage. En effet, les cours d'eau proche des éoliennes sont en assec complet sur cette période ce qui limitera le risque de départ de matière en suspension. Au niveau du rabattement de nappe, la période d'étiage a été privilégiée afin de limiter les pompages et les flux. Sur certaine éolienne, le fait de travailler durant la période d'étiage permettra de n'avoir aucun rabattement de nappe à faire et d'avoir une incidence nulle sur le milieu naturel.

Cette mesure est conservée suite à la mise à jour de l'étude d'impact

ME 4- Disposition du parc

Les éoliennes doivent impérativement être disposées en lignes s'éloignant le plus possible d'un axe perpendiculaire à l'axe des flux migratoires et respectant une distance minimum de 350 mètres entre les mâts. Comme les contraintes techniques et de terrain ne permettront pas de s'éloigner de l'axe perpendiculaire aux flux migratoires sur le secteur Est, il est nécessaire de prévoir des mesures de réduction. En outre, sur le secteur du bois d'Anjou, les éoliennes respecteront un recul minimum de 200 mètres par rapport à la lisière du bois.

Cette mesure est conservée suite à la mise à jour de l'étude d'impact.

ME 5- Evitement des haies et chemins ruraux contenant une biodiversité importante

En concertation avec Mayenne Nature Environnement, les élus des communes concernées et les exploitants agricoles locaux, le porteur de projet a décidé d'utiliser le moins possible les chemins ruraux existants pour accéder aux éoliennes E10, E11, E12 et E13. Ces chemins sont situés à la limite entre Château-Gontier-en-Mayenne et Gennes-Longuefuye, de part et d'autre de la voie communale n°101 de Terre Rouge.

Afin d'accéder aux éoliennes, des chemins seront créés à l'intérieur des parcelles, le long des haies existantes, préservant ainsi les anciens chemins, qui hébergent une biodiversité importante et constituent un élément majeur du maillage bocager local.

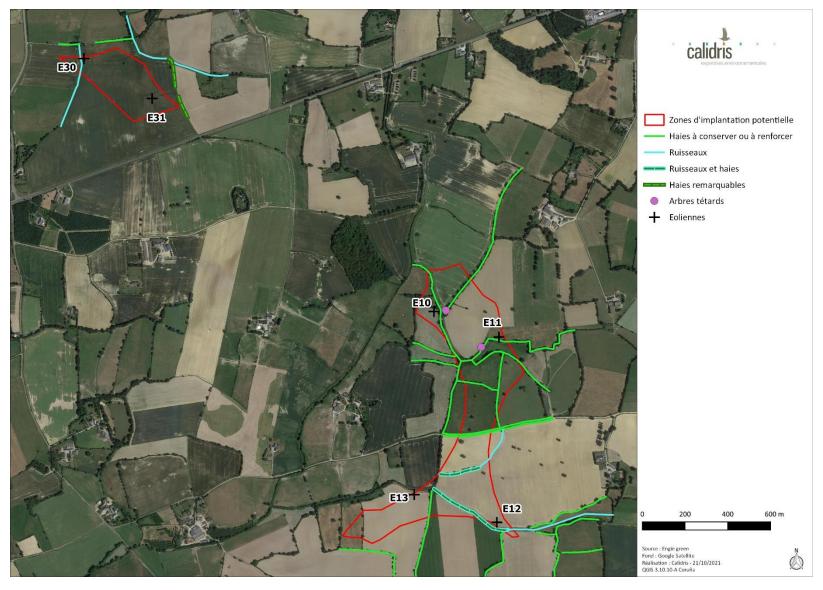
Les haies et les arbres restants dans un contexte environnemental de bocage dégradé par l'intensification de l'agriculture doivent être maintenus et renforcées au regard de leur rôle de zones-refuges et de maintien de la biodiversité, pour compenser la disparition de milieux naturels à l'emplacement même des turbines et lors de la création des chemins d'accès. Depuis 2011, le réseau de haies a légèrement été modifié, quelques haies ont disparu (notamment dans le secteur Est). La présence de faibles réseaux de haies remarquables est également notée, à l'Ouest de la



zone 3, dans la zone 5 et à l'Ouest de la zone 4. Les haies à préserver sont indiquées sur les cartes 17 et 18. Ces haies ne devront en aucun cas être arasées. Si un chemin d'accès nécessite de les traverser il est demandé que les arbres têtards et de hauts jets soient impérativement conservés. Il faut notamment prendre en compte la présence de chênes têtards hébergeant des individus de Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), espèce protégée sur le territoire français et inscrite à l'annexe II de la directive Habitats (secteur de l'éolienne E10 et secteur des Cormiers).

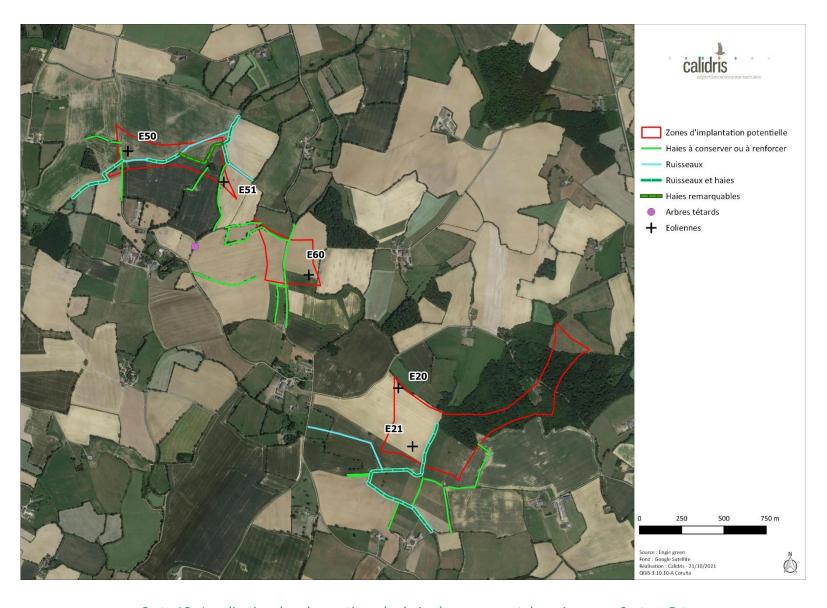
Cette mesure est conservée suite à la mise à jour de l'étude d'impact





Carte 17 : Localisation des observations d'arbres têtards, des haies à conserver et des ruisseaux – Secteur Ouest





Carte 18: Localisation des observations des haies à conserver et des ruisseaux – Secteur Est



2.2. Mesures de réduction

MR 1- Éclairage nocturne du parc compatible avec les chiroptères

Sur certains parcs, de fortes mortalités de chauves-souris ont été enregistrées en lien avec un probable éclairage nocturne inapproprié. BEUCHER et al. (2013) ont d'ailleurs pu mettre en évidence sur un parc aveyronnais qu'un arrêt de l'éclairage nocturne, couplé à un bridage des machines, permettait de réduire drastiquement le risque de mortalité des chauves-souris. Cet éclairage nocturne était déclenché par un détecteur de mouvements. Le passage de chauves-souris en vol pouvait déclencher le système qui attirait alors les insectes sous les éoliennes, attirant à leur tour les chauves-souris qui concentraient probablement leur activité sur une zone hautement dangereuse du fait de la proximité des pales.

L'absence d'éclairage nocturne représente le meilleur moyen d'éviter d'attirer les chauves-souris au pied des éoliennes. Néanmoins, dans certains cas, les exigences liées à la maintenance des machines peuvent nécessiter d'avoir un éclairage nocturne sur le parc.

Le cas échéant, un certain nombre de préconisations peuvent être facilement mises en place :

- préférer un éclairage déclenché via un interrupteur, plutôt qu'avec un détecteur automatique de mouvements ;
- dans le cas d'un détecteur de mouvements, réduire au maximum le faisceau de détection ;
- en cas d'éclairage minuté, réduire au maximum la durée programmée de l'éclairage;
- orienter l'éclairage vers le sol et en réduire la portée.

Cette mesure se rajoute à celles précisées dans l'étude d'impact initiale. Elle est à mettre en œuvre sur toutes les éoliennes du projet.

MR 2- Bridage des éoliennes

En 2011, à défaut de disposer de données précises exploitables concernant les conditions d'exposition des chiroptères, l'étude d'impact initiale n'a pas envisagé de mesure de bridage des éoliennes. Il convient aujourd'hui, compte tenu des données disponibles, de mettre en place une mesure de réduction correspondant à la mesure E4.2b et R3.2b - Adaptation des horaires d'exploitation / d'activité / d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne, tenant compte des



horaires de marées) du Guide d'aide à la définition des mesures ERC (Commissariat général au développement durable, 2018).

Les impacts concernant le risque de collision pour les chiroptères sont forts, notamment au vu de la forte sensibilité de deux espèces patrimoniales, la Noctule commune et la Pipistrelle de Nathusius et de la sensibilité modérée pour deux autres espèces dont une patrimoniale, la Sérotine commune et la Pipistrelle de Kuhl.

Par mesure conservatoire, du fait des enjeux en présence, il est ainsi nécessaire de mettre au point un plan de bridage sur les onze éoliennes du projet afin de limiter les collisions et ainsi ne pas remettre en cause le bon état écologique des espèces locales et migratrices.

Les caractéristiques proposées dans ce plan de bridage reposent sur la bibliographie ainsi que sur les données récoltées lors de l'étude en 2011. Les valeurs seuil choisies, en particulier concernant la vitesse de vent et le niveau des températures, se veulent être le meilleur compromis entre la diminution du risque de mortalité des chauves-souris et la minimisation des pertes économiques induites par le bridage des éoliennes.

Cette mesure concerne toutes les éoliennes du projet qui comportent un risque de collision non négligeable pour les chiroptères et sera mise en place dans les conditions suivantes :

- du 1er mai au 31 octobre, en effet les études concernant la mortalité par collisions indiquent une forte corrélation avec la période de l'année (Erickson et al., 2001). Cette étude indique qu'aux États-Unis, 90 % de la mortalité est observée entre mi-juillet et mi-septembre dont 50 % en août. (Bach, 2005) indique des rapports similaires en Allemagne où 85 % de la mortalité est observée entre mi-juillet et mi-septembre. Enfin, (Dulac, 2008) montre également que 91 % de la mortalité a été constatée entre juillet et octobre, sur le parc de Bouin, en Vendée. La majorité des espèces impactées étant des espèces migratrices
- sur les huit premières heures de la nuit, en moyenne l'activité des chiroptères est plus importante durant le premier quart de la nuit. Après ce pic en début de nuit, l'activité va diminuer de manière plus ou moins constante jusqu'au lever du soleil. Cependant, il a été observé des distributions d'activité avec deux pics ou un pic également important juste à l'aube (Brinkmann et al., 2011). Certaines espèces assez précoces comme la Pipistrelle commune s'envolent un quart d'heure avant le coucher du soleil, tandis que d'autres attendent que l'obscurité soit totale comme la Barbastelle d'Europe (Arthur & Lemaire, 2015).
- lorsque la vitesse du vent est inférieure à 6 m/s ET la température supérieure à 10 °C, Différentes études ont testé la mise en place de différentes conditions de bridage sur le taux



de mortalité. Arnett et son équipe ont montré qu'un bridage à 5 m/s engendre 3 % de perte de productivité et qu'un bridage à 6,5 m/s engendre 11 % de perte, sur une durée de test de 75 jours (Arnett et al., 2011). Cela correspondrait, sur une année complète, pour un bridage de 3 à 6,5 m/s, à une perte de seulement 1 % de la production. De plus, Amorim et al., 2012 ont démontré que 94 % de la mortalité induite par les éoliennes à lieu à des températures supérieures à 13°C. De plus, le Groupe Chiroptères de la SFEPM préconise des sorties d'écoute des chauves-souris, lorsque la température est supérieure à 10°C car, en dessous, l'activité décroît fortement (Rodrigues et al., 2015 ; Groupe Chiroptères de la SFEPM, 2016).

- en l'absence de pluie.

Cette mesure, conçue pour les chiroptères, est également favorable à l'avifaune, notamment aux rapaces nocturnes ou encore aux passereaux migrant de nuit.

En fonction des résultats des suivis post-implantation, des adaptations pourront être apportées sur la mise en œuvre de cette mesure.

Un enregistrement automatique de l'activité en altitude à hauteur de nacelle d'éolienne durant un cycle biologique complet après mise en service du parc permettra également d'adapter les protocoles de bridage.

Cette mesure se rajoute à celles précisées dans l'étude d'impact initiale. Elle est à mettre en œuvre sur toutes les éoliennes du projet.

MR 3- Création de haies

Si des haies, non remarquables, doivent être détruites, il est recommandé de créer ou de restaurer des haies bocagères sur talus en lien avec les communes de Château-Gontier-en-Mayenne et Gennes-Longuefuye (secteur Ouest) et de Bouère et Saint-Denis d'Anjou (secteur Est) et les exploitants agricoles : replantation minimum d'un linéaire équivalent de 3 à 5 fois la longueur potentiellement détruite par le projet d'implantation d'éoliennes (préconisation de la DDT 53 pour boisement compensateur forestier).

Ces mesures sont conservées suite à la mise à jour de l'étude d'impact.



MR 4- La gestion des flux hydrauliques

Le projet comprend une augmentation des surfaces imperméabilisées (Pistes d'accès et platesformes de levage et d'entretien)

Cependant les volumes issus de l'emprise du projet restent les mêmes qu'initialement mais ce sont les zones de gestion qui se trouvent réduites.

Le projet prévoit de mettre en place des systèmes de gestion des eaux pluviales au plus proche des zones de ruissellement.

Ces dispositifs sont composés d'un réseau de noues pour la gestion des eaux de ruissellement des pistes et des plates-formes de levage et d'entretien.

L'objectif de la dispersion des flux au plus près de la source est de maintenir le fonctionnement de l'hydrosystème d'origine avec une continuité hydraulique au niveau de l'alimentation des nappes et des eaux superficielles.

De plus, la gestion des flux d'eaux pluviales permet de réduire les risques d'inondation sur les secteurs en aval du projet.

Cette mesure est conservée suite à la mise à jour de l'étude d'impact.

MR 5- Gestion de la pollution

Le projet prévoit la mise en place de pistes d'accès susceptibles de générer un flux de pollution lié au trafic automobile. De plus, le substratum composant la base du projet est composé de limon argileux qui est favorable au traitement naturel de l'eau.

La gestion des flux de pollutions est réalisée par deux principes :

- Une décantation des polluants par un réseau de noues d'infiltration,
- Un traitement des eaux pluviales des eaux pluviales par le sol.

Les surfaces susceptibles d'être une source de pollution représentent environ 15000 m². Les eaux issues de ces surfaces seront infiltrées sur une surface d'environ 6900 m². Le rapport entre les deux est d'environ ½. Les calculs précédents ont montré que les flux polluants à gérer sont très faibles.

Cette mesure est conservée suite à la mise à jour de l'étude d'impact.

MR 6- La gestion du risque inondation



Les sites ne sont pas potentiellement inondables lors d'évènements pluvieux exceptionnels. Dans ce projet, il a été défini des noues d'infiltrations surdimensionnées qui permettent de gérer par stockages et infiltration les eaux issues du projet pour des événements supérieurs à la pluie décennale mais aussi à la pluie pour le débit de pointe 1 heure.

Cette mesure est conservée suite à la mise à jour de l'étude d'impact.

2.3. Analyse des impacts résiduels après application des mesures environnementales par espèces

Avifaune

Tableau 35 : Synthèse des impacts résiduels sur l'avifaune, après intégration des mesures d'évitement et de réduction

Nom commun	Nom scientifique	Impacts en phase travaux		Impacts en phase d'exploitation		Mesures mises en	Impacts résiduels après
		Destruction d'habitats	Perturbation de la reproduction	Pertes d'habitat	Collisions	place	mesure ER
		Avi	faune nicheuse				
Accenteur mouchet	Prunella modularis	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Alouette des champs	Alauda arvensis	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Alouette lulu	Lullula arborea	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Bondrée apivore	Pernis apivorus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Bruant zizi	Emberiza cirlus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Busard Saint Martin	Circus cyaneus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Buse variable	Buteo buteo	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Caille des blés	Coturnix coturnix	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Chevêche d'Athéna	Athene noctua	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Chouette hulotte	Strix aluco	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Corbeau freux	Corvus frugilegus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible



Corneille noire	Corvus corone	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Coucou gris	Cuculus canorus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Effraie des clochers	Tyto alba	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
	Accipiter nisus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Epervier d'Europe Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3;	Faible
Faisan de Colchide	Phasianus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 4, MR 3 ME 2; ME 3;	Faible
	colchicus Falco tinnunculus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 4, MR 3 ME 2; ME 3;	Faible
Faucon crécerelle	Falco subbuteo	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 4, MR 3 ME 2; ME 3;	Faible
Faucon hobereau	Sylvia communis	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 4, MR 3 ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Fauvette grisette Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3;	Faible
Geai des chênes	Garrulus glandarius	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 4, MR 3 ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Grive musicienne	Turdus philomelos	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Héron cendré	Ardea cinerea	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Hibou moyen-duc	Asio otus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Huppe fasciée	Upupa epops	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Œdicnème criard	Burhinus oedicnemus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Martinet noir	Apus apus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Merle noir	Turdus merula	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Mésange charbonnière	Parus major	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible



Moineau domestique	Passer domesticus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Perdrix rouge	Alectoris rufa	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Pic épeiche	Dendrocopos major	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pic épeichette	Dendrocopos minor	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pic noir	Dryocopus martius	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pic vert	Picus viridis	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pie bavarde	Pica pica	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pigeon biset	Columba livia	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pigeon colombin	Columba oenas	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pigeon ramier	Columba palumbus	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pipit des arbres	Anthus trivialis	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Rossignol philomène	Luscinia megarhynchos	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Sittelle torchepot	Sitta europaea	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Tarier pâtre	Saxicola rubicola	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Faible	Fort	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Avifaune migratrice							
Alouette des champs	Alauda arvensis	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Alouette lulu	Lullula arborea	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible



Bécassine des marais	Gallinago gallinago	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Bergeronnette grise	Motacilla alba	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Bergeronnette printanière	Motacilla flava flavissima	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Bruant jaune	Emberiza citrinella	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Bruant zizi	Emberiza cirlus	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Epervier d'Europe	Accipiter nisus	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Faucon émérillon	Falco columbarius	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Faucon hobereau	Falco subbuteo	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Fauvette babillarde	Sylvia curruca	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Fauvette des jardins	Sylvia borin	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Fauvette grisette	Sylvia communis	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Gobemouche gris	Muscicapa striata	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Goéland brun	Larus fuscus	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Grive draine	Turdus viscivorus	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Grive litorne	Turdus pilaris	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Grive mauvis	Turdus iliacus	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Grive musicienne	Turdus philomelos	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible



Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Merle noir	Turdus merula	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Oie cendrée	Anser anser	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pigeon colombin	Columba oenas	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pigeon ramier	Columba palumbus	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pinson du nord	Fringilla montifringilla	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pipit des arbres	Anthus trivialis	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pipit farlouse	Anthus pratensis	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Rouge-gorge familier	Erithacus rubecula	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Tarier des prés	Saxicola rubetra	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Tarin des aulnes	Spinus spinus	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Faible	Faible	Faible	Modéré	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
		Avif	aune hivernante				
Alouette des champs	Alauda arvensis	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Alouette lulu	Lullula arborea	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Bergeronnette grise	Motacilla alba	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible



Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Bruant jaune	Emberiza citrinella	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Bruant zizi	Emberiza cirlus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Buse variable	Buteo buteo	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Choucas des tours	Corvus monedula	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Cistole des joncs	Cisticola juncidis	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Corbeau freux	Corvus frugilegus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Corneille noire	Corvus corone	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Epervier d'Europe	Accipiter nisus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Geai des chênes	Garrulus glandarius	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Goéland brun	Larus fuscus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Grand cormoran	Phalacrocorax carbo	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Grive draine	Turdus viscivorus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Grive litorne	Turdus pilaris	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Grive mauvis	Turdus iliacus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Grive musicienne	Turdus philomelos	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Héron cendré	Ardea cinerea	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Merle noir	Turdus merula	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2 ; ME 3 ; ME 4, MR 3	Faible
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible



Moineau domestique	Passer domesticus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Oie cendrée	Anser anser	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Pigeon colombin	Columba oenas	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Pie bavarde	Pica pica	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Pigeon ramier	Columba palumbus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Pinson du nord	Fringilla montifringilla	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Pipit farlouse	Anthus pratensis	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Pluvier doré	Pluvialis apricaria	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible
Verdier d'Europe	Chloris chloris	Faible	Modéré	Faible	Faible	ME 2; ME 3; ME 4, MR 3	Faible

Chiroptères

Tableau 36 : Synthèse des impacts bruts sur les chiroptères, avant intégration des mesures d'évitement et de réduction

Nom commun	Nom scientifique	Impacts en phase travaux	Impacts en phase d'exploitation		Mesures mises en	Impacts résiduels
		Destructio n de gîtes	Perturbation du comporteme nt en vol	Collision s	place	après mesure ER
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	Négligeabl e	Fort	Modéré	ME 5, MR 1; MR 2; MR 3	Faible
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Négligeabl e	Fort	Modéré	ME 5, MR 1; MR 2; MR 3	Faible



Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Négligeabl e	Fort	Modéré	ME 5, MR 1; MR 2; MR 3	Faible
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	Négligeabl e	Fort	Modéré	ME 5, MR 1; MR 2; MR 3	Faible
Noctule commune	Nyctalus noctula	Négligeabl e	Fort	Modéré	ME 5, MR 1; MR 2; MR 3	Faible
Pipistrelle de Kuhl / Nathusius	Pipistrellus kuhlii/Pipistrellus nathusii	Négligeabl e	Fort	Modéré	ME 5, MR 1; MR 2; MR 3	Faible
Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	Négligeabl e	Fort	Modéré	ME 5, MR 1; MR 2; MR 3	Faible
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Négligeabl e	Fort	Modéré	ME 5, MR 1; MR 2; MR 3	Faible
Murin à moustache	Myotis mystacinus	Négligeabl e	Fort	Modéré	ME 5, MR 1; MR 2; MR 3	Faible
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	Négligeabl e	Fort	Modéré	ME 5, MR 1; MR 2; MR 3	Faible

Habitats naturels et flore

Tableau 37 : Synthèse des impacts bruts sur les habitats naturels, avant intégration des mesures d'évitement et de réduction

Nom commun	Impacts en phase travaux Destruction d'habitat d'intérêt communautaire	Mesures mises en place	Impacts résiduels après mesure ER
Haies	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Ruisseaux	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Chênaies acidophiles	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Chênaies-Charmaies	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Plantations de conifères	Nul	ME 1; ME 2	Nul
Taillis de Châtaignier	Nul	ME 1; ME 2	Nul



Fourrés	Nul	ME 1; ME 2	Nul
Prairies mésophiles	Nul	ME 1; ME 2	Nul
Prairies améliorées	Nul	ME 1; ME 2	Nul
Bandes enherbées	Nul	ME 1; ME 2	Nul
Cultures et jachères	Nul	ME 1; ME 2	Nul
Mares	Nul	ME 1; ME 2	Nul

Tableau 38 : Synthèse des impacts bruts sur la flore, avant intégration des mesures d'évitement et de réduction

Nom scientifique	Impacts en phase travaux Destruction d'espèces protégées ou rares	Mesures mises en place	Impacts résiduels après mesure ER
Abies sp	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Acer campestre	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Agrimonia eupatorium	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Agrostis capillaris	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Alliaria petiolata	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Bellis perennis	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Bryonia dioica	Nul	ME 1; ME 2	Nul
Calluna vulgaris	Nul	ME 1; ME 2	Nul
Carpinus betulus	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Castanea sativa	Nul	ME 1; ME 2	Nul
Cirsium arvense	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Convolvulus arvensis	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Cornus sanguinea	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul



Corylus avellana	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Crataegus monogyna	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Cytisus scoparius	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Dactylis glomerata	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Dioscorea communis	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Dipsacus fullonum	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Elytrigia repens	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Epilobium hirsutum	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Equisetum sp	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Fagopyrum esculentum	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Fraxinus excelsior	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Galium mollugo	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Hedera helix	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Heracleum sphondylium	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Hordeum sp	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
llex aquifolium	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Iris sp	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Jacobaea vulgaris	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Juncus sp	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Lactuca serriola	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Leucanthemum vulgare	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Linaria vulgaris	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Lolium multiflorum	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Lotus corniculatus	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul



Lycopus europaeus	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Lythrum salicaria	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Mentha aquatica	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Nasturtium officinale	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Persicaria maculosa	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Pinus sp	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Plantago lanceolata	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Prunus avium	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Prunus spinosa	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Quercus robur	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Ranunculus sp	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Rosa sp	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Rubus sp	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Ruscus aculeatus	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Salix alba	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Salix atrocinerea	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Sambucus nigra	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Schedonorus arundinaceus	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Sonchus oleraceus	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Sorbus torminalis	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Teucrium sp	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Trifolium pratense	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Trifolium repens	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul
Ulmus sp	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul



Urtica dioica	Nul	ME 1;	Nicel
		ME 2	Nul

Entomofaune

Tableau 39 : Synthèse des impacts bruts sur l'entomofaune, avant intégration des mesures d'évitement et de réduction

Nom commun	Nom scientifique	Impac	ts en phase travaux	Mesures mises en place	Impacts résiduels après mesure
		Destruction d'habitat d'espèces	Destruction d'individus d'espèces protégées		ER
Grand Capricorne	Cerambyx cerdo	Nul	Nul	ME 5, MR 3	Nul

Zones humide

Tableau 40 : Synthèse des impacts bruts sur les zones humides, avant intégration des mesures d'évitement et de réduction

Impacts en phase travaux	Mesures mises en place	Impacts résiduels après mesure ER	
Altération et destruction de zones humide			
Fort	MR 4 ; MR 5 ; MR 6	Modéré	

2.4. Analyse des impacts résiduels après application des mesures environnementales pas classe

Tableau 41 : Synthèse des impacts résiduels après intégration des mesures d'évitement et de réduction

Phase du projet	Type d'impact	pe d'impact Nature		Mesures mises en place	Niveau après mesures <i>ER</i>			
Oiseaux								
Chantier	Direct temporaire	Destruction d'habitat toutes saisonnalités confondues	Faible	ME 2 ; MR 3	Faible			



Phase du projet	Type d'impact	Niv 'impact Nature ⁿ		Mesures mises en place	Niveau après mesures ER				
			Fort en période de travaux pour les nicheurs	ME 3	Faible				
Chantier	Indirect temporaire	Perturbation de la reproduction de l'avifaune	Faible pour les migrateurs	ME 3	Faible				
			Modéré pour les hivernants	ME 3	Faible				
Exploitation	Indirect permanent	Perte d'habitat toutes saisons confondues	Faible	ME 2 ; MR 3	Faible				
Exploitation	Direct	Collisions	Faible pour les nicheurs et les hivernants	ME 2; ME 4	Faible				
	permanent		Modéré pour les migrateurs	ME 2; ME 4	Faible				
Chiroptères									
Chantier	Indirect permanent	Destruction d'habitat	Négligeable	ME 5; MR 3	Négligeable				
Chantier	Indirect temporaire	Perturbation du comportement en vol	Fort	MR 1; MR 2	Faible				
Exploitation	Direct permanent	Collisions	Modéré	MR 1; MR 2	Faible				
		FI	ore						
Chantier	Direct permanent	Destruction d'habitat d'intérêt communautaire	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul				
Chantier	Direct permanent	Destruction d'espèces protégées ou rares	Nul	ME 1 ; ME 2	Nul				
Entomofaune									
Chantier	Direct permanent	Destruction d'habitat d'espèce	Nul	ME 5 ; MR 3	Nul				
Chantier	Direct permanent	Nul		ME 5 ; MR 3	Nul				
Zones humides									
Chantier Direct permanent		Altération de zones humides	Fort	MR 4; MR 5; MR 6	Modéré				

2.5. Mesures compensatoires

Compensation des zones humides



Deux zones potentiellement humides, ne présentant pas d'intérêt ni hydraulique ni écologique sont affectées par le projet.

Conformément à la disposition 8B1 du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 évoqué comme suit « [...]À défaut d'alternative avérée et après réduction des impacts du projet, dès lors que sa mise en œuvre conduit à la dégradation ou à la disparition de zones humides, la compensation vise prioritairement le rétablissement des fonctionnalités. À cette fin, les mesures compensatoires proposées par le maître d'ouvrage doivent prévoir la recréation ou la restauration de zones humides, cumulativement :

- équivalente sur le plan fonctionnel;
- équivalente sur le plan de la qualité de la biodiversité;
- dans le bassin versant de la masse d'eau.[...] »

et en accord avec les propriétaires riverains des deux zones affectées, deux zones humides seront reconstituées:

- Bassin versant de la Mayenne

Une zone humide de 2500 m² environ sera reconstituée par la création d'une mare à batracien de 950 m² ayant une profondeur variable entre 20cm et 1 m, 500 m² de roselière sera implanté le long de la mare et le reste sera maintenant hors culture par la mise en place d'une prairie humide à fauche tardive.

- Bassin versant de la Sarthe

Une zone humide de 1750 m² environ sera reconstituée par la création d'une mare à batracien de 710 m² ayant une profondeur variable entre 20 cm et 1 m et le reste est maintenu hors culture par la mise en place d'une prairie humide à fauche tardive.

Cette mesure est conservée suite à la mise à jour de l'étude d'impact

2.6. Mesures d'accompagnement

Prise en compte des risques de libération de matière en suspension dans les cours d'eau

Lors des travaux de terrassement, afin de mettre en place les franchissements busés et les câbles électriques, des filtres à pailles doublés d'un géotextile seront mis en place en cas d'écoulement des eaux.



Si le débit est très faible et uniquement pour les passages de câbles, un isolement complet de la zone de travaux par la mise en place de batardeaux en amont sera effectué pendant les quelques heures nécessaires au terrassement, passage de la gaine et rebouchage de la cavité.

Concernant les rabattements de nappe, un bassin de décantation des eaux pompées sera mis en place avec, au niveau de l'exutoire du bassin, un filtre à ballot de paille.

Les eaux seront ensuite transférées vers une tranchée de diffusion de 25ml doublée d'un filtre à paille et géotextile.

Aucun rejet direct ne sera effectué directement dans un cours d'eau. La tranchée de diffusion sera située, au plus proche, à la limite des bandes enherbées de 6 mètres longeant les cours d'eau.

Afin de vérifier que les eaux renvoyées dans les cours d'eau respectent bien les seuils inférieurs à 90 mg/l, une sonde de mesure de la turbidité de l'eau sera installée en aval du dispositif avec une mesure continue. Le chantier sera arrêté en cas de dépassement du seuil de 90mg/l afin de réaliser l'entretien nécessaire au niveau du bassin (curage) ou de filtres à pailles (remplacement des géotextiles et des ballots de pailles).

Cette mesure est conservée suite à la mise à jour de l'étude d'impact

Prise en compte des risques de pollution liés aux engins

Comme tous travaux en milieu naturel, une zone spécifique pour l'entretien des engins de terrassement et de levage sera prévue afin de limiter le risque de pollution accidentelle lors des travaux de maintenance (fluides hydrauliques) ou lors du remplissage des réservoirs de carburants (fuite de gasoils).

Toutes pollutions accidentelles sur cette aire d'entretien seront retirées et traitées par un organique compétent.

Cette mesure est conservée suite à la mise à jour de l'étude d'impact

Enfouissement de certaines lignes électriques HT

La présence d'une ligne électrique HTA à Bouère est notée, parallèle à l'alignement des éoliennes E50, E51 et E60 (Zone 5 et 6). L'ensemble est orienté perpendiculairement à l'axe des flux migratoires et à l'axe des principaux déplacements locaux sur cette zone, générant une situation à risque pour les oiseaux migrateurs qui traversent le parc éolien, pour les oiseaux en stationnements



hivernaux et pour les chauves-souris. Ce risque est modéré par la distance entre les mâts de ces 3 éoliennes, qui est supérieurs à 600 mètres et l'offre donc un passage pour les oiseaux et chauves-souris.

Afin de réduire l'impact de cette ligne électrique, son enfouissement devra être étudié à proximité des éoliennes du secteur Est, avec l'accord du gestionnaire du réseau.

Cette mesure est conservée suite à la mise à jour de l'étude d'impact.

Plan de restauration du bocage sur les communes concernées

La conservation et la restauration d'un réseau bocager fonctionnel et de qualité sont un élément essentiel pour la préservation des populations d'oiseaux et de la faune.

La reconstitution des haies doit être pensée comme étant des couloirs devant permettre de conduire les oiseaux en dehors des champs de fonctionnement des machines.

Cette reconstitution doit aussi être accompagnée d'un plan de gestion du bocage visant à recréer des arbres têtards favorables au maintien des populations d'insectes xylophages.

Cette mesure est conservée suite à la mise à jour de l'étude d'impact.

Mettre en œuvre des mesures agri-environnement (MAE)

Le maintien des prairies humides riveraines des bois et la mise en place de jachères et de bandes enherbées dans les parcelles cultivées le long des cours d'eau sont des éléments de création de corridors écologiques facteurs d'enrichissement de la diversité. La mise en œuvre des mesures agrienvironnement et notamment la mesure maintien des prairies naturelles serait de nature à pérenniser le milieu de cette espèce.

Cette mesure est conservée suite à la mise à jour de l'étude d'impact.

2.7. Mesures de suivis post-implantation

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 26 août 2011, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement modifié par l'arrêté du 22 juin 2020 :



« L'exploitant met en place un suivi environnemental permettant notamment d'estimer la mortalité de l'avifaune et des chiroptères due à la présence des aérogénérateurs. Sauf cas particulier justifié et faisant l'objet d'un accord du préfet, ce suivi doit débuter dans les 12 mois qui suivent la mise en service industrielle de l'installation afin d'assurer un suivi sur un cycle biologique complet et continu adapté aux enjeux avifaune et chiroptères susceptibles d'être présents. Dans le cas d'une dérogation accordée par le préfet, le suivi doit débuter au plus tard dans les 24 mois qui suivent la mise en service industrielle de l'installation.

Ce suivi est renouvelé dans les 12 mois si le précédent suivi a mis en évidence un impact significatif et qu'il est nécessaire de vérifier l'efficacité des mesures correctives. A minima, le suivi est renouvelé tous les 10 ans d'exploitation de l'installation.

Le suivi mis en place par l'exploitant est conforme au protocole de suivi environnemental reconnu par le ministre chargé des installations classées.

Les données brutes collectées dans le cadre du suivi environnemental sont versées, par l'exploitant ou toute personne qu'il aura mandatée à cette fin, dans l'outil de téléservice de "dépôt légal de données de biodiversité" créé en application de l'arrêté du 17 mai 2018. Le versement de données est effectué concomitamment à la transmission de chaque rapport de suivi environnemental à l'inspection des installations classées imposée au II de l'article 2.3. Lorsque ces données sont antérieures à la date de mise en ligne de l'outil de téléservice, elles doivent être versées dans un délai de 6 mois à compter de la date de mise en ligne de cet outil.

Dans le cas d'un projet de renouvellement d'une installation existante, autre qu'un renouvellement à l'identique ou une extension au sens de l'article R. 181-46-I du code de l'environnement, l'exploitant met en place un suivi environnemental, permettant d'atteindre les objectifs visés au 1er alinéa du présent article, dans les 3 ans qui précèdent le dépôt du porter à connaissance au préfet prévu par l'article R. 181-46 du code de l'environnement.»

IV	Mesure MS-1		Suivi de mortalité								
E	R	С	Α	Suivi de mortalité des chiroptères et des oiseaux en phase d'exploitation							
	Habitats & Fl		lore Avifaune			Chiroptères		Autre faune			
Contexte et objectifs			t	Dans les 12 mois suivant le début de l'exploitation du parc éolien, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place un suivi de mortalité pour la faune volante chiroptères et oiseaux. Les données collectées dans le cadre de ce suivi serviront de base à la réadaptation du modèle de bridage proposé (cf. mesure MR-3).							
				Ce protocole demande que le suivi de mortalité pour les oiseaux et les chiroptères soit constitué au minimum de 20 prospections réparties en fonction des enjeux du site (MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, 2018).							
				s	emaine n°	1 à 19		20 à 30	31 à 43	44 à 52	
De	Descriptif de la mesure		de la mortal		Le suivi de ortalité doit cre réalisé	Si enjeux avifaunisti ou risque d'impact s chiroptères spécifiq	ur les	Dans tous les cas*		Si enjeux avifaunistiques ou risque d'impact sur les chiroptères spécifiques*	
					* Le suivi de mortalité des oiseaux et des chiroptères est mutualisé. Ainsi, tout suivi de mortalité devra conduire à rechercher à la fois les oiseaux et les chiroptères (y compris par exemple, en cas de suivi étendu motivé par des enjeux avifaunistiques). Pour l'avifaune, les enjeux sont majoritairement présents en période de reproduction. Pour les chiroptères, des enjeux sont présents essentiellement en période de reproduction et de transit automnal. Le suivi de mortalité devra donc se dérouler entre mi-mai et fin octobre (soit entre les semaines 20 à 43) car aucun enjeu spécifique aux oiseaux et aux chiroptères n'a été défini hors de ces périodes.						
L	.ocali	satio	า	Le su	ivi de la mortal	ité sera fait sur les 11	éolieni	nes.			
	Moda			Conformément à l'article 12 de l'arrêté ICPE du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020 : L'exploitant met en place un suivi environnemental permettant notamment d'estimer la mortalité de l'avifaune et des chiroptères due à la présence des aérogénérateurs. Sauf cas particulier justifié et faisant l'objet d'un accord du préfet, ce suivi doit débuter dans les 12 mois qui suivent la mise en service industrielle afin d'assurer un suivi sur un cycle biologique complet et continu adapté aux enjeux avifaune et chiroptères susceptibles d'être présents. Dans le cas d'une dérogation accordée par le préfet, le suivi doit débuter au plus tard dans les 24 mois qui suivent la mise en service industrielle de l'installation. Ce suivi est renouvelé dans les 12 mois si le précédent suivi a mis en évidence un impact significatif et qu'il est nécessaire de vérifier l'efficacité des mesures correctives. A minima, le suivi est renouvelé tous les 10 ans d'exploitation de l'installation. Le suivi mis en place par l'exploitant est conforme au protocole de suivi environnemental reconnu par le ministre chargé des installations classées. Les rapports de suivi environnemental sont transmis à l'inspection des installations classées au plus tard 6 mois après la dernière campagne de prospection sur le terrain réalisée dans le cadre de ces suivis.							
		Ce suivi devra être cependant réalisé conjointement au suivi d'activité en altitude des chiropté mesure MS-2) afin d'éventuellement réévaluer le modèle de bridage.							, ,		
C	oût in	dicat	if	Avec un coût journalier estimé à 560 €, les suivis de mortalité devraient représenter un budget entre 20 000 et 25 000 € /an (suivi de mortalité, tests d'efficacité de l'observateur et tests de prédation compris).							
	Suivi mes			Réception du rapport de suivi de mortalité							



Mesure	ure MS-2 Suivi de l'activité des chiroptères en altitude											
E R	С	Α	Suivi des chiroptères en phase d'exploitation									
Habitats & Flore Avifaune Chiroptères Autre faune												
Conte obje		Les données collectées dans le cadre de ce suivi serviront de base à la réadantation du modèle de bridas										
	Ce protocole demande la mise en place d'un suivi croisé de l'activité au niveau des nacelles et de la morta au sol, conformément à la mesures MS-1 précédente.											
			9	Semaine n°	1 à 19	20 à 30	31 à 43	44 à 52				
	Descriptif de la mesure		ł	vi d'activité en nauteur des chiroptères	Si enjeux sur les chiroptères	Si pas de suivi en hauteur dans l'étude d'impact	Dans tous les ca	Si enjeux sur les chiroptères				
			Étant donné que la présente étude d'impact n'a pas fait l'objet d'un suivi d'activité des chiroptères en hauteur, le suivi d'activité sera réalisé entre les semaines 20 à 43. Il n'y a pas d'enjeux chiroptérologiques entre les semaines 1 à 19 et entre les semaines 44 à 52, donc il ne sera pas nécessaire de réaliser des mesures à ces périodes-là.									
Localis	satio	on	Le suivi de l'activité chiro en hauteur sera fait sur une éolienne.									
Moda techn			Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser un suivi, conformément à la réglementation (article 12 de l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement), c'est-à-dire au moins une fois au cours des trois premières années.									
			Ce suivi devra être cependant réalisé conjointement au suivi de mortalité (voir mesure MS-1) à d'éventuellement réévaluer le modèle de bridage.									
Coût in	ndica	tif	La mise en place d'écoute en nacelle, l'analyse des enregistrements acoustiques et la rédaction du rapport de synthèse représente un budget d'environ 12 000 € /an.									
Suivi	de la sure	а	Réception du rapport de suivi d'activité									

Cette mesure est renforcée suite à la mise à jour de l'étude d'impact.

Acquisitions de sites naturels à proximité des projets

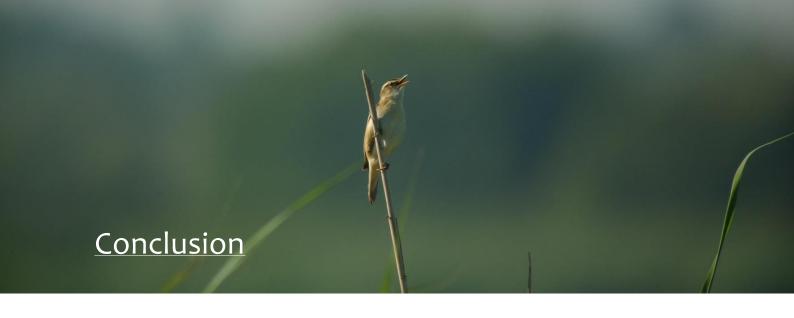


Sur la commune de Saint-Denis d'Anjou, deux ZNIEFF hébergent les seules populations mayennaises de Tulipe sauvages (*Tulipa sylvestris*): La ZNIEFF du bocage de la Corbelière et la ZNIEFF de coteaux de la Pilardière.

L'acquisition de ces deux sites par la commune ou la communauté de communes, aidés en cela par le Conseil général au titre des Espaces Naturels Sensibles et ENGIE GREEN, pérenniserait la gestion de ces deux sites. A noter que ces deux sites sont inscrits dans le plan régional de conservation de cette espèce et bénéficie d'une aide à la gestion dans le cadre de l'appel à projets biodiversité de la région des Pays de la Loire.

Cette mesure est conservée suite à la mise à jour de l'étude d'impact.





En 2011, les prospections réalisées sur site sur un cycle biologique complet ont mis en évidence la relative importance du secteur pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de chiroptères, de plantes et d'invertébrés dont certaines font partie de la Directive Oiseaux ou Habitats-Faune-Flore: Œdicnème criard, Busard Saint-Martin, Alouette Lulu, Pic noir, Pic mar, Barbastelle, Murin de Bechstein, Grand Capricorne.

En 2021, les statuts de conservation des espèces aviaires ont peu évolué pour les espèces observées sur site. Les espèces considérées comme patrimoniales en 2011 le sont encore aujourd'hui, à ces dernières se rajoutent trois espèces : la Linotte mélodieuse, le Pic épeichette et la Tourterelle des bois. Ainsi, les impacts bruts sur l'avifaune restent les mêmes que ceux précisés dans l'étude d'impact initiale, c'est-à-dire faible en ce qui concerne la destruction et la perte d'habitats, faible à fort selon la phénologie des espèces en ce qui concerne la perturbation de leur reproduction et enfin faible pour les nicheurs et les hivernants et modérés pour les migrateurs en ce qui concerne les impacts liés aux collisions.

Pour les chauves-souris, cinq espèces ont vu leur statut de protection modifié depuis la rédaction de l'étude d'impact en 2011: la Noctule commune, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, la Pipistrelle de Nathusius et la Sérotine commune. Des perturbations sont à prévoir sur les espèces sensibles à l'éolienne (notamment la Noctule commune et la Pipistrelle de Nathusius qui y sont fortement sensibles). Les impacts bruts attendus quant aux collisions et aux modifications de comportement en vol sont forts. Ils sont négligeables, en revanche, en ce qui concerne la destruction d'habitats.

Les habitats naturels en 2021 font l'objet d'une exploitation agricole intensive ainsi la ZIP développe une flore fortement influencée par l'activité humaine. Tout comme en 2011, aucune espèce protégée en flore n'a été observée lors de la prospection en 2021. Cependant, une espèce quasimenacée a été observé: le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). Aucune destruction d'habitat



d'intérêt communautaire ou d'espèces florale protégée ou rare n'est attendue, les impacts sont donc nuls.

Enfin, le Grand Capricorne, espèce patrimoniale recensée dans l'étude d'impact de 2011, est toujours considérée comme telle en 2021. Ainsi les enjeux et impacts concernant l'espèce restent les mêmes. Aucun impact n'est attendu.

Les statuts de conservation des espèces faunistiques observées sur les zones d'implantation potentielle n'ont relativement pas beaucoup évolué, exception faite pour les chiroptères, tout comme les habitats naturels et la flore. Des impacts sont attendus lors de la mise en place du projet éolien, c'est pourquoi il convient de mettre en place plusieurs mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi de parc, comme cela était indiqué dans l'étude d'impact initiale. Trois nouvelles mesures ont été proposées dans la présente mise à jour : la remise en état du site après les travaux, le bridage des éoliennes et l'éclairage nocturne du parc compatible avec les chiroptères. Les mesures de suivi ont été actualisées conformément à l'article 12 de l'arrêté ICPE du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020 précité. Suite à la mise en place de mesures ERC, aucun impact résiduel significatif sur la faune et la flore ne ressort de l'analyse de l'actualisation du projet éolien de Château-Gontier, ainsi aucun dossier de dérogation n'est à prévoir quant à la mise en place du projet.

Concernant les zones humides, la destruction et la perturbation de zones humides et de cours d'eau nécessitent, comme cela avait été identifié dans l'étude d'impact initiale, la mise en place de mesures de compensation (création de mares à batraciens) en accord avec les préconisations du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021.



BIBLIOGRAPHIE

ARNETT E.B et al. - 2008b - Patterns of Bat Fatalities at Wind Energy Facilities in North America - Journal of Wildlife Management. 72(1): 61-78.

ARTHUR L. & LEMAIRE M. 2009. LES CHAUVES-SOURIS DE FRANCE, BELGIQUE, LUXEMBOURG ET SUISSE. MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS ; BIOTOPE, MEZE, 576 P.

BACH L., Bat fatalities at different wind facilities in Northwest Germany, CWE 2013, Stockholm.

BARCLAY R., BAERWALD E., GRUVER C., 2007. Variation in bat and bird fatalities at wind energy facilities: assessing the effects of rotor size and tower height. *Canadian Journal of Zoology*, 85: 381–387.

BERTHINUSSEN, A., O. C RICHARDSON, AND J. D. ALTRINGHAM. 2019. BAT CONSERVATION: GLOBAL EVIDENCE FOR THE EFFECTS OF INTERVENTIONS. SYNOPSES OF CONSERVATION EVIDENCE SERIES VOL. 5. PELAGIC PUBLISHING, EXETER, 106 PP

DE LUCAS M., Janss G., WHITFIELD D., MIGUEL FERRER M., 2008. Collison fatality of raptors in wind farms does not depend on raptor abundance. Journal of Applied Ecology, 45: 1695-1703.

EVERAERT J., 2014. Collision risk and micro-avoidance rates of birds with wind turbines in Flanders. Bird Study, 61: 220-230.

GEORGIAKAKIS P. et al., 2012. Bat Fatalities at Wind Farms in North-Eastern Greece - Acta Chiropterologica. 14(2): 459-468.

GRAJETZKY, B.; NEHLS, G., 2017. Telemetric Monitoring of Montagu's Harrier in Schleswig-Holstein. Birds of Prey and Wind Farms: 97-148. Switzerland: Springer International Publishing.

HÖTKER, H., THOMSEN, K.-M., & KÖSTER, H., 2006. Impacts on biodiversity of exploitation of renewable energy sources: the example of birds and bats. Facts, gaps in knowledge, demands for further research, and ornithological guidelines for the development of renewable energy exploitation. Michael-Otto-Institut im NABU, Bergenhusen, 65.

KRIJGSVELD, K. L., AKERSHOEK, K., SCHENK, F., DIJK, F., & DIRKSEN, S.; 2009. Collision Risk of Birds with Modern Large Wind Turbines. Ardea, 97(3), 357-366. https://doi.org/10.5253/078.097.0311

LOSS, S. R., WILL, T., & MARRA, P. P., 2013. Estimates of bird collision mortality at wind facilities in the contiguous United states. Biological conservation, 46: 201-209.



MARX, G. (2017). Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune - Etude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015 (p. 92). Consulté à l'adresse LPO France website: https://eolienbiodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf

RYDELL J., Bat Mortality at Wind Turbines in Northwestern Europe, Acta Chiropterologica 12(2):261-274. 2010.

SMALLWOOD K., KARAS B., 2009. Avian and Bat Fatality Rates at Old-Generation and Repowered Wind Turbines in California. Journal of Wildlife Management, 73: 1062-1071.

THAXTER C., 2017. Bird and bat species global vulnerability to collision mortality at wind farms revealed through a trait-based assessment Proceedings of the royal society, 284.

ZIMMERLING R., FRANCIS C., 2016. Bat mortality due to wind turbine in Canada. Wildlife management, 80: 1360-1369.

